

**DÉLIBÉRATION**  
**du conseil d'administration**  
**de l'Université Bourgogne Europe**

**Séance du 29 septembre 2025**

---

Délibération n° 2025 – 29/09/2025 – 1

*Verbatim du conseil d'administration du 8 juillet 2025*

---

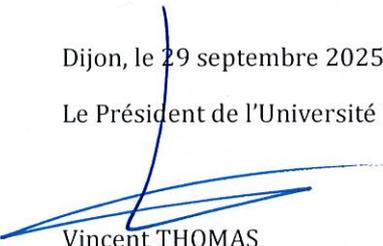
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19  Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 29</b>  <b>Pour : 29</b>  <b>Contre : 0</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 8 juillet 2025.**

Dijon, le 29 septembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 8 juillet 2025*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration  
de l'Université Bourgogne Europe  
Séance du 8 juillet 2025**

**Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,  
Monsieur Bruno DOMENICHINI,  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT (présente jusqu'à 11h),  
Monsieur Vincent THOMAS,  
Monsieur Stéphane TIZIO.

**Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,  
Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN jusqu'à 10h30, présent à partir de 10h30),  
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),  
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,  
Monsieur François JARRIGE,  
Madame Elsa LANG RIPERT,  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Madame Laurence ATTUEL-MENDES jusqu'à 12h, présente à partir de 12h).

**Collège des personnels BIATSS**

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (présent à partir de 10h),  
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),  
Madame Michaële HERBST,  
Madame Virginie KILANI,  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,  
Monsieur Oumar SOW,  
Madame Nathalie THOMAS.

**Collège des usagers**

Membres présents ou représentés

Monsieur Jean FEVRE (présent le matin),  
Madame Lia GODINHO,  
Monsieur Aina NICOLLE (procuration à Madame Lune STECZYCKI),  
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT le matin, présent l'après-midi),  
Monsieur Antoine SABATIER (procuration à Madame Lia GODINHO),  
Madame Lune STECZYCKI.

Membre absent

Monsieur Jurgens TYLL.

**Collège des personnalités extérieures**

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,  
Madame Xavière CASTANO, Crossject,  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,  
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne (présent le matin, procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS l'après-midi),  
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot, (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),  
Madame Charline VIGNERON, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO).

Membres absents

Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole,  
Madame Laëtizia MARTINEZ (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté),  
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS,  
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne.

**Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,  
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Olivier BRAUN, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,  
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

**Invités**

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne, comptable et budgétaire,  
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,  
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,  
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle Ressources humaines,  
Madame Joëlle MENANT, Directrice du pôle Documentation,  
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,  
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,  
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,  
Madame Marie-Ange RITO, Directrice du numérique,  
Monsieur Alexis de ROUGEMONT, Vice-président délégué à la stratégie numérique.

***Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbair, Madame Annie Favier.***

## Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	
II - Verbatim du conseil d'administration du 20 mai 2025.....	5
III - Questions statutaires	
Modification des statuts de :	
1. Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV).....	6
2. Institut d'administration des entreprises (IAE).....	6
3. Polytech Dijon.....	6
IV - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 11 juin 2025)	
1. Nouvelles versions des chartes du numérique à l'UBE.....	7
2. Plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2028.....	16
3. Évolution organisationnelle du pôle Formation et vie universitaire et création du pôle Vie étudiante.....	22
4. Évolution organisationnelle du pôle International et création du pôle Affaires européennes.....	24
V - Questions relatives au patrimoine	
1. Expertise pour la restructuration partielle du bâtiment Image sur le site de l'IUT de Chalon-sur-Saône pour accueillir la plateforme CND Lab'.....	27
2. Expertise pour la rénovation énergétique de trois bâtiments : Bibliothèque universitaire Droit-Lettres / Bibliothèque universitaire Santé / Bâtiment Chabot-Charny.....	28
3. Convention d'usages et de gestion des terrains du parking de la salle des examens de l'UBE liée au projet de construction du restaurant universitaire campus nord Montmuzard.....	30
VI - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 19 juin 2025	
1. Actualisation du Guide des bonnes pratiques de direction des unités de recherche.....	31
2. Appel à projets exceptionnel Plateformes UBE 2025.....	33
3. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : dispositif régional ICE.....	34
4. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : dispositif régional ATRACT.....	34
VII - Questions financières	
1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2025.....	36
2. Demande d'admission en non-valeur.....	42
3. Montant du forfait 2025/2026 pour la gestion par le Centre de formation d'apprentis du supérieur de Bourgogne (CFA SUP) des dossiers "apprentissage".....	42
VIII - Questions relatives à l'international	
1. Exonération des droits d'inscription des étudiants demandeurs d'asile, bénéficiant du statut de réfugié, de protection subsidiaire et de protection temporaire.....	42
2. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux.....	42
IX - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 17 juin 2025	
1. Travaux de la commission vie étudiante (CVE) du 27 mai 2025.....	43
2. Travaux de la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 27 mai 2025 : subventionnements d'associations étudiantes.....	44
3. Travaux de la commission contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du 27 mai 2025 : études des financements en part récurrente de la CVEC 2026.....	45

4. Travaux de commission de la pédagogie du 3 juin 2025.....	47
Offre de formation 2025-2026	
- Évolution des fiches formation des diplômes nationaux (1 <sup>ère</sup> partie)	
- Évolution des diplômes d'université	
- Création du DU Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en s'appuyant sur les sciences cognitives au service d'une meilleure réussite des apprenants (DU SCoPP)	
- Création du DU Magistère de mathématiques	
Dispense menstruelle à compter de la rentrée 2025-2026.....	49
- Modification du référentiel commun des études applicable à compter de la rentrée 2025-2026	
- Document de déclaration d'absence	
Création d'une UE transversale : Économie circulaire mention internationale.....	52
5. Calendrier année universitaire 2025-2026 : opérations d'inscription.....	52

Point B : Points adoptés sans débat

X - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'UBE.....	53
XI - Compte-rendu des conventions hors subvention.....	54
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	54
Motion.....	59



de sa classe. Il est arrivé en France en 84 sans parler un mot de français avec un diplôme d'ingénieur iranien en poche. Et deux ans après, il valide un DEA en français. Il fait une thèse et il est recruté comme professeur de mécanique après un parcours ailleurs, dans d'autres instituts. Il y a des gens comme ça dont le parcours est absolument remarquable, admirable et tout ça, on ne le savait quasiment pas parce que c'était quelqu'un d'extrêmement discret, de généreux et qui ne s'affichait jamais. Donc quelqu'un d'assez incroyable que j'ai rencontré à titre personnel à peu près 4 ou 5 fois, dans des moments clés de la vie de l'établissement et je peux vous assurer que c'est une personne qui vous apportait sans rien attendre en retour. C'était un vrai génie et tout ce qui a été dit dans sa relation avec ses étudiants en thèse, dans sa relation avec l'ISAT, dans sa relation avec ses collègues correspond exactement à ce que je vous ai dit là. Les hommages étaient extrêmement émouvants et en même temps, heureux d'avoir rencontré une telle personne et j'en fais partie.

Ça fait un lien avec l'ISAT, parce qu'il est curieux de voir que [REDACTED] disparaît, mais que l'ISAT essaie de renaître un petit peu de toute cette période fondatrice qui a vraiment porté l'école et qui a permis à tous ses diplômés de réussir de très belles carrières professionnelles, parfois dans la recherche d'ailleurs, parfois dans l'industrie automobile et l'ISAT arrive aussi à un terme de son histoire, c'est la fin de l'administration provisoire de Corinne Terreau, on va faire le lien officiellement le 18 août, on a pris la décision avec Corinne Terreau bien sûr, mais aussi avec son successeur, c'est El-Hassane Aglzim qui a été élu par le conseil de l'ISAT la semaine dernière. On était tous à Nevers pour ce conseil. Au premier tour il fallait la majorité absolue, El-Hassane sur 32 voix a obtenu 16 voix, donc la majorité relative et les deux autres candidats 8 voix chacun. Et puis au deuxième tour, alors même que la majorité relative suffisait, il a obtenu une majorité absolue de 18 voix et 8 voix pour un autre candidat et 6 voix pour l'autre, 2 voix se sont reportées sur lui. J'y vois pour ma part une réelle évolution de la situation parce que l'ISAT était en proie à des tensions parfois internes, dans lesquelles il n'était pas gagné que quelqu'un émerge de manière aussi claire par un vote du conseil de l'école, je vous l'assure, je ne savais pas comment ça allait tourner. Et là on a vu que finalement, la personne élue a su fédérer autour d'un projet, de sa personne, c'est très important, la personnalité du chef de train est très importante et donc j'ai vu une grande sérénité dans les débats du conseil de l'école, ce que je n'avais pas vu depuis plusieurs mois, je dirais même plusieurs années. Alors l'histoire n'est pas finie, l'année dernière, il y a un an, j'étais allé annoncer à l'ISAT qu'on allait réfléchir sur une stratégie commune, qu'on allait se faire aider d'un cabinet de conseil, le cabinet de conseil a travaillé, j'avais annoncé un calendrier de renouvellement de l'équipe pour que la nouvelle équipe de direction soit en fonction au 1<sup>er</sup> septembre. Je vais demain à l'ISAT présenter avec le cabinet de conseil le document qui a donné lieu à un travail préparatoire, d'abord en groupe de travail tout au long de l'automne et début de l'hiver, ensuite il y a eu rédaction par le cabinet de conseil du document, le document a ensuite circulé partout dans l'école. Et demain c'est un peu l'aboutissement de ce processus et ce document doit servir de base à la poursuite d'une stratégie jusqu'en 2030, on va dire sur les 5 années à venir, peut-être sur les 5 à 10 années à venir, alors ce n'est pas quelque chose de gravé dans le marbre, on ne va tout appliquer à la lettre, ça serait stupide de le penser, mais c'est un document qui donne un cap à une communauté qui était assez divisée, parfois avec des fossés entre équipes, ça arrive dans des composantes. Ce n'est pas gagné, il va falloir y travailler, mais j'espère que tout le monde va se réunir autour de cet objectif commun, chacun pouvant prendre sa part et apporter même quelque chose de plus au document stratégique qui a été présenté. Donc on en est là, les gens vont partir en vacances après une année forte d'engagement dans leur propre communauté et à partir de la mi-août il y aura un relais et j'espère qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre les choses vont commencer à prendre forme, pour le bien de tous et pour le bien de l'ISAT et pour le bien de l'Université Bourgogne Europe bien sûr.

Autre information, nous nous sommes rendus le 4 juin dernier avec Hélène Poirier, directrice de l'Institut Agro Dijon, avec Cécile Détang-Dessendre, qui est la nouvelle présidente de l'INRAE Bourgogne-Franche-Comté, nous nous sommes rendus à Paris, au siège de l'INRAE pour signer officiellement une convention de coopération territoriale pour les années 2026-2030 qui s'inscrit dans la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur régional. Cette convention vise à renforcer l'excellence scientifique et l'innovation autour des systèmes alimentaires durables et des transitions agroécologiques. Ce partenariat structure ses activités autour de trois thématiques principales. La première, c'est la gestion des ressources, c'est la question de la biodiversité, des sols, de l'eau, des systèmes de culture innovante, la deuxième thématique, c'est aliments et consommateurs, donc il s'agit de réfléchir sur les procédés alimentaires, sur la sensorialité, le comportement alimentaire des consommateurs, puisqu'une partie de notre santé est dans l'assiette. La troisième thématique, c'est la thématique des territoires, il s'agit de réfléchir sur la dynamique des territoires ruraux et périurbains. Ce qui est intéressant, c'est que cette initiative s'aligne sur les priorités nationales d'INRAE. Nous avons échangé avec Philippe Mauguin, qui est le PDG d'INRAE sur la question de la vigne et du vin, jusqu'à présent l'INRAE avait un peu sectorisé en France ces thématiques et c'était Montpellier qui s'en occupait. J'ai parlé de l'IUVV, j'ai dit « on travaille ensemble tous les jours sur ces thématiques, est-ce qu'il n'y a pas moyen de... ». Il m'a dit « on est en train de réfléchir à l'évolution dans ce sens-là », donc ça c'est une bonne chose. Et puis l'autre chose qui était intéressante c'est que dans cette thématique, l'INRAE reconnaît l'UB Europe comme chef de file du site et ça a été publié dans un communiqué

de presse et ça c'est quand même, je crois, quelque chose de tout à fait intéressant. En tout cas, on a cette ambition commune d'excellence au plan évidemment régional, mais aux plans national et international. Réduire la recherche à un plan régional et national, ça n'a aucun sens, elle est mondiale, elle est globalisée et c'est très bien. Quand on cherche sur les sols, sur la biodiversité, le champ de la connaissance, il est global, il n'est pas local.

Autre information, un très beau partenariat stratégique a été conclu avec Safran, l'UBE et SINTERMAT qui est une start-up qui a été créée à partir des travaux de recherche de Frédéric Bernard sur le frittage. Le frittage, c'est une technique en physique qui consiste à créer des pièces à partir de poudre, par exemple de métal, mais ça marche aussi avec toutes les poudres, du cuir par exemple, et par compression à très haute pression 2000 bars et à très haute température 2000°C. Et ça crée des pièces mécaniques sans fusion, on ne coule pas l'acier comme on peut le voir dans des fonderies, ici c'est par des procédés physiques que des pièces mécaniques sont réalisées et elles ont des propriétés mécaniques qui n'existent pas par voie de fusion, c'est absolument incroyable. On fait des missiles avec ça par exemple, ça je trouve que ce n'est pas hyper valorisant, mais on fait aussi avec la poudre de cuir, des poignées de sacs à main avec des formes, on fait tout avec du frittage, de la guerre jusqu'à la consommation mais pas seulement, on fait aussi des pièces pour l'aviation civile, pour le nucléaire civil. Et ce qui est remarquable c'est que le directeur de la stratégie de Safran était présent, donc ça doit être le numéro 2 ou le numéro 3 de Safran et il nous a dit une chose, et j'en fais part au conseil d'administration parce qu'on fait parfois preuve d'un excès de modestie, il nous a dit que Safran a trois laboratoires communs en France, il y en a un avec l'école de chimie de Paris, un avec l'X, donc Polytechnique, il y en a un avec Dijon et Dijon est largement au niveau de Polytechnique. Voilà ce qu'il m'a dit et lui-même est diplômé de Polytechnique, donc ça signifie que quand on travaille, c'est le travail de Frédéric Bernard, très clairement, depuis 1999, eh bien ça signifie que quand on travaille et qu'on porte des projets, notre niveau est celui de l'excellence. Donc c'était une bonne séquence.

Autre information, nous avons fêté les 4 ans de la commission solidarité étudiante, une très belle séquence aussi. Alors quelques chiffres parce que c'est quand même assez impressionnant. Plus de 1200 étudiants accompagnés depuis sa création. Ces étudiants, on les accompagne pour la réussite, eh bien 80% de ces étudiants réussissent aux examens en session principale. 47% des étudiants sont sortis de la grande précarité. La grande précarité c'est dormir dans la rue, donc nous avons des étudiants qui dorment dans la rue. Nous avons 75 partenaires publics et privés. Les publics, c'est le CROUS bien sûr, les collectivités territoriales. Les privés, c'est des associations humanitaires, Secours populaire, Restos du cœur, Toits du cœur, des entreprises. On a par exemple une entreprise qui nous a offert la plateforme Talents gagnants. C'est une entreprise qui fait des sites web et qui a offert la plateforme Talents gagnants, c'est une plateforme qui met en valeur et qui valorise le CV et le parcours d'étudiants qui sont bénéficiaires de la CSE pour qu'ils puissent trouver un stage, un job, une alternance, etc, et pour lesquels la CSE se porte garante. Donc ça a été fait par une boîte dijonnaise qui s'appelle Akyos et j'ai eu en avant-première une démonstration de la plateforme et c'est vraiment exceptionnel, donc ça va être diffusé auprès de toutes les entreprises y compris des collectivités territoriales, tout employeur qui est à la recherche de stagiaires, d'alternants, etc.

Autre point, ça a été aussi, ces 4 ans de la CSE. L'occasion d'annoncer que la CSE, c'est à Dijon, mais il y a des besoins sur tous les campus territoriaux, Auxerre, Nevers, Chalon, le Creusot, Mâcon. La CSE est en train de créer un réseau de référents CSE, parce que la CSE fonctionne avec des bénévoles de l'UBE, avec aussi des salariés, on a 4 salariés donc ce n'est pas que du bénévolat, c'est aussi l'institution qui s'engage et derrière on va développer, il y a certains dispositifs qui existent déjà sur ces campus territoriaux, mais on va les développer de telle sorte que nous puissions accompagner de la même manière qu'à Dijon, ces jeunes gens qui sont parfois confrontés à des contingences matérielles qui les empêchent de poursuivre leurs études, notre objectif étant leur réussite, c'est-à-dire on les accompagne aussi pédagogiquement, il n'y a pas qu'un toit, il n'y a pas qu'à manger, il n'y a pas que des produits d'hygiène, il n'y a pas que de la santé, on les accompagne aussi pédagogiquement, parce que souvent c'est difficile aussi de ce point de vue-là, et c'est ce qui fait aussi que 80% d'entre eux réussissent en session principale. Donc on est vraiment dans un accompagnement de la réussite des étudiants et j'avoue que je suis très fier du travail qui est réalisé par toute cette équipe qui est incroyable.

Un point encore sur l'établissement et l'EPE, l'établissement public expérimental. Nous allons, le 16 juillet, avec le directeur du CREPS BFC, en début d'après-midi au ministère des Sports, en fin d'après-midi au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour présenter le projet d'intégration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté comme établissement composante de L'EPE, donc dans la phase expérimentale. On est en train de travailler ensemble sur notre présentation, on a échangé encore hier soir, c'est en cours et en tout cas on a pour le moment une première écoute extrêmement bienveillante de la part des deux ministères de tutelle.

Autre point qui concerne le site. Nous nous sommes rencontrés avec le nouveau président de l'UMLP, Hugues Daussy, le 5 juin dernier. On s'est revus la semaine dernière avec la rectrice au rectorat de région académique de Besançon. On est sur un certain nombre de discussions pour faire avancer un peu les choses, même si je trouve que les choses n'avancent pas avec le rythme qui est attendu pour la mise en

œuvre des projets communs et des PIA notamment. La convention de coordination territoriale, il est nécessaire de la signer, mais il est nécessaire aussi sans doute de la toiletter depuis que nous l'avons envoyée au ministère, et il faudra la passer devant toutes les instances, y compris devant le conseil d'administration. Donc elle sera communiquée lorsque elle sera finalisée, en vue de vous prononcer dessus. Le projet HARMi, je vous rappelle que 86% du potentiel de recherche relève du site dijonnais donc de l'UBE INRAE, IAD et que pour le moment HARMi est toujours porté par l'UMLP par dévolution technique, on va dire, du patrimoine de la COMUE à l'UMLP. Donc ça pose de nombreuses difficultés. Je vous rappelle que HARMi est mis en place pour 10 ans à raison de 10 appels à manifestation d'intérêt donc un par an, que pour l'année 2025, alors que tout devait commencer au 1<sup>er</sup> janvier, nous avons eu les premiers éléments, donc la première convention de reversement d'UMLP, le 28 avril, c'est-à-dire qu'un tiers de l'année a été déjà obéré et que, évidemment, ce n'est pas parce qu'on a la convention de reversement qu'on est prêt à commencer les travaux, il a fallu après recruter, etc. J'ai demandé le transfert d'HARMi pour en assurer le portage, pour être au plus près des chercheurs. Il n'y a pas d'opposition de principe mais on nous dit du côté de l'UMLP qu'il faudra suspendre le projet pendant 18 mois pour le transférer, je ne sais pas pourquoi, parce qu'on a déjà transféré des PIA de la FCS, par exemple, la fondation de coopération scientifique vers la COMUE, c'était IMAPPI qui est mis en œuvre au CGFL avec l'ICMUB, avec le CGFL, avec CTM etc., Alexandre Cochet, Franck Denat. Nous l'avons fait, il n'y a jamais eu de suspension d'IMAPPI, donc, je l'ai dit à Hugues Daussy, peut-être que ça enquiquine les services de transférer parce qu'il y a tout un travail sur le conventionnement mais il n'y a aucune raison de suspendre quoi que ce soit. Donc on a des sujets comme ça, qui sont à la fois de l'ordre technique, mais aussi peut-être de l'ordre politique. J'avoue que je n'y vois pas très clair.

Sur le collège doctoral, un budget prévisionnel a été demandé. Nous avons identifié des sources d'économie parce que lorsqu'on met 35 000€ pour une cérémonie de remise de diplômes aux doctorants, on peut s'étonner d'une telle facture dans un contexte budgétaire qui est tout de même assez contraint, et on peut remettre des doctorats sans dépenser autant d'argent. Moi j'ai déjà fait des cérémonies de remise de diplômes où je n'étais pas à 35 000€. Quand on était à 3 500€, c'était déjà considérable. Donc là-dessus, il y a vraiment une convergence et il est très clair que le budget du collège doctoral doit être révisé dans un sens davantage compatible avec l'utilisation des deniers publics. On n'arrivait pas à trouver les chiffres, quand on les demandait, on nous envoyait des choses imprécises, mais je comprends pourquoi. L'autre point, c'est que l'actuel pilotage du collège doctoral est arrivé à son terme. Nous avons fait la recherche de la durée des mandats, et donc nous sommes sur un renouvellement avec un binôme qui permutterait tous les deux ans, quelqu'un de l'UBE, quelqu'un de l'UMLP, alternativement directeur, directeur adjoint et comme ça les gens travailleront ensemble, ils pourront fournir le service commun à l'ensemble des écoles doctorales qui sont co-portées par les deux établissements, voire aussi par l'Institut Agro et l'UTBM. On a fait un premier conseil de site le 16 juin. Ça nous a permis au moins de mettre à plat un certain nombre de choses, néanmoins le temps presse, j'ai fait remonter la question du temps et donc ce temps est tellement long que nous avons eu une mauvaise nouvelle, Laurent Philippot a démissionné du pilotage d'HARMi et ça, c'est quand même à la suite d'un échange avec l'UMLP qui lui a annoncé qu'il perdrait des subventions s'il y avait le transfert du PIA, ce que je trouve un petit peu gênant. Je m'en suis épanché auprès de mon homologue de l'UMLP la semaine dernière au rectorat. Je trouve que nous arrivons à un moment où l'État doit intervenir. J'ai donc sollicité l'intervention de l'État. L'État a mandaté la rectrice pour que nous fixions un calendrier de transfert des objets communs en fonction de critères qui sont des critères rationnels. Quand 86% des forces de recherche sont sur le site dijonnais il n'y a aucune raison que le portage du projet se fasse ailleurs, dans un établissement tiers, ce n'est pas possible. Inversement, tout ce qui relève d'UMLP doit absolument rester à l'UMLP et l'UBE n'a pas vocation à gérer quoi que ce soit. C'est une évidence, mais il faut que la règle s'applique aux deux établissements.

Autre information sur l'établissement, il y a une évolution au sein des services. Le PFVU va être scindé en pôle Formation universitaire et en pôle Vie étudiante. On a justement ces points là aujourd'hui. Ça a été, mais on y reviendra tout à l'heure, validé par le CSA à l'unanimité, il n'y a pas eu d'abstention. L'idée c'est d'avoir la vie étudiante d'un côté avec la CSE qui sera institutionnalisée, on va faire rentrer la CSE, la commission de solidarité étudiante, dans l'organigramme de l'établissement parce qu'on a des personnels, on a une vraie politique d'établissement et il y a un besoin de cette institutionnalisation de telle sorte qu'on ne soit plus dans une espèce d'institution qui est suspendue. Et puis, même chose pour le pôle International qui va se scinder en deux, les affaires européennes d'un côté, avec FORTHEM bien sûr, mais STRADA aussi et puis l'ensemble des leviers européens qui sont encore aujourd'hui sous-exploités par l'établissement, et puis le pôle RI dont la feuille de route a évolué. J'ai demandé à la directrice du pôle RI d'identifier des établissements, des zones dans le monde avec lesquels nous pouvons nouer des relations de recherche, de formation, d'échange de chercheurs, d'étudiants, etc., mais qui soient en lien avec la stratégie portée par l'établissement. On ne peut plus faire des relations internationales pour faire des relations internationales, parce que c'est bien d'envoyer trois étudiants en Corée, trois au Chili, faire des échanges, etc., mais il faut que cette politique internationale soit aussi au service des laboratoires, de la formation, bref de la stratégie

globale de l'établissement. Donc j'attends la feuille de route, on a dit avant les vacances, là, avant la sortie, je devrais l'avoir dans quelques jours, on en discutera et puis ensuite on l'affinera de telle sorte qu'il y ait une clarification de cette politique internationale dans une perspective d'accroître notre rayonnement et donc notre attractivité et nos relations scientifiques avec le reste du monde, parce qu'il n'y a pas que l'Europe, l'Europe est très importante bien sûr, mais il y a aussi l'Inde, la Chine, il y a l'Amérique du Sud, l'Amérique du Nord, il y a l'Afrique avec laquelle nous avons traditionnellement des relations très fournies, mais souvent décorrélées de la stratégie de l'établissement donc on essaye de poursuivre une politique plus cohérente.

Le 13 juin dernier, c'était la fête des personnels, je crois qu'il y avait 350 inscrits donc ça a été une belle réussite. Merci aux organisateurs et notamment à l'Amicale, l'APUB aussi a joué son rôle, les services également.

Voilà à peu près les points d'information que je voulais livrer à votre connaissance, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible parce que l'actualité était très fournie depuis le 20 mai. Mais c'est des actualités qui montrent aussi toute la vitalité, toute la vie de notre établissement. Est-ce que vous avez des questions sur les points qu'on a évoqués. Oui Elsa ?

**Mme Lang Ripert.**- Ce n'est pas une question sur ce que tu viens de dire, c'est une question de calendrier. J'aurais juste besoin de savoir, est-ce que la journée de la laïcité et de la tolérance a déjà été fixée ? Est-ce que par hasard elle ne serait pas le 15 octobre ? Ce qui nous arrangerait.

**Le Président.**- Alors je n'en ai aucune idée. Normalement, c'est le 16 octobre, parce que c'est la date anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty. D'habitude, la laïcité, c'est le 9 décembre parce que c'est la date anniversaire de la loi de 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État mais pour moi et en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, je trouvais que l'assassinat de Samuel Paty, c'était une date aussi qui nous mobilise sur la défense des valeurs républicaines, qu'est-ce qu'on transmet etc. Qu'est ce qui se passe le 16 ?

**Mme Lang Ripert.**- Le 15 est un mercredi et le 16 est un jeudi, c'était plus simple pour nous mais on s'arrangera.

**Le Président.**- Je préfère rester sur la date anniversaire. Enfin si c'est un dimanche ça va être compliqué mais si c'est un jeudi on le fera le jeudi. L'année dernière il y avait eu une conférence à Dijon et l'après-midi j'avais été invité au Creusot pour faire la même conférence. Je ne sais pas encore sur quel thème on va la faire, honnêtement aujourd'hui on ne s'y est pas consacré. Si vous avez des idées, proposez-les parce qu'il n'y pas de raison que ça vienne exclusivement de nous, dès lors qu'on parle laïcité, tolérance et valeurs de la République, c'est très ouvert, ça, c'est le premier point. Deuxième point, si l'équivalent peut être organisé sur des campus territoriaux, comme à l'IUT du Creusot par exemple, oui, faisons-le sur tous les campus. L'année dernière j'en avais déjà parlé, il n'y a que Olivier Aubreton qui m'a sollicité et il y avait du monde, il y avait, je pense, 60, 70 personnes dans l'amphi du Creusot, il n'y avait pas que des universitaires, des étudiants, etc., il y avait des gens qui étaient venus de l'extérieur, donc c'était vraiment intéressant, il y a eu un vrai intérêt et des échanges vraiment intéressants, donc il ne faut pas hésiter à vous mobiliser, à faire passer le mot et venons porter nos valeurs. On ne doit pas laisser d'espace, je crois, à l'obscurantisme, c'est important donc n'hésitez pas.

Monsieur le vice-président du conseil d'administration, après ces points d'information, on va pouvoir entamer les points soumis à discussion.

**M. Tizio.**- Merci président. Bonjour ou bonjour à toutes et à tous. Je vous propose d'entamer les travaux de ce conseil d'administration qui, comme l'a signalé le président, a un ordre du jour assez copieux.

### **Point A – Points soumis à discussion**

#### **II – Verbatim du conseil d'administration du 20 mai 2025**

**M. Tizio .-** On va immédiatement démarrer par la traditionnelle approbation du verbatim du dernier conseil d'administration du 20 mai dernier, donc vous l'avez évidemment reçu. Je l'ai relu, j'avoue un petit peu rapidement, il n'y a rien qui m'a choqué. Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières au sujet de ce verbatim ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

### III - Questions statutaires

**M. Tizio.-** Je vous remercie et nous allons entamer sans plus attendre le point de notre ordre du jour qui concerne des questions statutaires. Évidemment, ce sera un vote individuel pour chacune des composantes concernées et des statuts révisés. Il s'agit dans cet ordre, de l'IUVV, l'Institut universitaire de la vigne et du vin, de l'IAE, de l'Institut d'administration des entreprises et enfin de Polytech Dijon. Vous avez reçu des versions de ces statuts qui ont été eux-mêmes examinés par la commission des statuts. Donc les éventuels écueils a priori qu'ils soient réglementaires ou en opportunité ont été levés lors de cette commission des statuts.

#### 1. Modification des statuts de l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV)

**M. Tizio.-** Concernant l'IUVV, il s'agit de remettre à jour des statuts qui étaient un petit peu vieillissants. Donc est-ce qu'il y a des commentaires particuliers ou des questions ? Alors bien entendu, si ces questions sont techniques, je laisserai au PAJI le soin d'y répondre. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

#### 2. Modification des statuts de l'Institut d'administration des entreprises (IAE)

**M. Tizio.-** Même motif, même punition, concernant l'Institut d'administration des entreprises, il s'agit, là encore, d'un toilettage des statuts existants. Notez qu'il s'agit d'école, qui relève donc de l'article 713-9 du code de l'éducation, donc avec certaines spécificités par rapport à une composante « classique ». Vous avez reçu ces statuts. Est-ce que vous y avez vu un problème particulier ? Ils sont passés sous les fourches caudines de la commission des statuts sans problème particulier me semble-t-il. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

**Mme Steczycki.-** Sur ce document-là, c'est un petit peu moins clair de voir ce qui a été modifié spécifiquement, est-ce que vous pourriez spécifier s'il vous plaît ?

**M. Tizio.-** Je vais laisser la parole au PAJI.

**M. Falbaire.-** Bonjour à tous. Je reprends le document que m'a envoyé l'IAE, c'est principalement un toilettage des statuts. Notamment l'université de Bourgogne, a été remplacé par l'Université Bourgogne Europe. Les noms des organismes des personnalités extérieures ont été mis à jour. Suppression de l'article 11 intitulé le Bureau et donc une renumérotation des articles suivants et enfin l'ouverture du comité de direction à tous les membres permanents prévu à l'article 12.

**M. Tizio.-** Il s'agit effectivement de modifications, pour les unes que je qualifierais de cosmétiques, remplacement des noms, etc., et pour les autres, de modifications relativement mineures qui n'ont pas un impact très important sur l'organisation même de cette composante école de management. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter les nouveaux statuts de l'IAE de Dijon.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1. S'oppose ?

**31 voix pour, 1 abstention**

#### 3. Modification des statuts de Polytech Dijon

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Enfin, même chose pour les statuts de l'École polytechnique de l'université Bourgogne Europe, qu'on appelle plus communément Polytech. Là, Jean-Marc, je crois qu'il y a eu une modification de dernière minute relativement aux documents que nous avons.

**M. Falbaire.-** Suite à des échanges avec le rectorat, à l'article 6, la répartition des personnalités extérieures du conseil a été modifiée car le code de l'éducation interdit à des organismes de même nature de représenter plus d'un tiers des effectifs des personnalités extérieures. Donc désormais les représentants des entreprises avec lesquelles l'école est partenaire sont au nombre de 4 et non 5 et les représentants d'organismes d'entreprises sont au nombre de 2 au lieu de 1. Il y a également une deuxième modification à l'article 10, en cas de vacance du poste de directeur, l'administrateur provisoire est désigné par le recteur

et non par le président car le directeur de Polytech est désigné par le ministre. Voilà pour les deux modifications de dernière minute.

**M. Tizio.**- Oui, puisqu'ici encore, il s'agit bien d'une école interne, certes interne de l'UBE bien sûr, mais qui relève de dispositions particulières du code de l'éducation en tant qu'école et non pas composante classique de l'université. Est-ce qu'il y a des questions concernant les statuts de Polytech Dijon ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc de les adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**32 voix pour (unanimité)**

#### **IV - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 11 juin 2025)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Nous enchaînons sur les questions relatives aux ressources humaines, et une majorité d'entre elles ont été présentées et ont reçu un avis favorable du comité social d'administration, du CSA. Donc il s'agit dans l'ordre, des nouvelles versions des chartes du numérique à l'Université Bourgogne Europe, du plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes et les évolutions organisationnelles dont nous a parlé le président dans son propos liminaire, concernant donc le pôle Formation et vie universitaire et sa scission en deux pôles et l'évolution organisationnelle du pôle International avec la création du pôle des Affaires européennes. Donc, pour ce qui concerne le premier point, à savoir la nouvelle version des chartes du numérique à l'Université Bourgogne Europe, je vais donner la parole à Alexis de Rougemont, vice-président au numérique.

##### **1. Nouvelles versions des chartes du numérique à l'UBE**

**M. de Rougemont.**- Merci beaucoup. Une petite précision, il s'agit d'une charte du numérique et non pas des chartes, il y a plusieurs textes effectivement mais c'est un tout qui est chapeauté par le document principal qui est le premier document. C'était une mise à jour qui était vraiment nécessaire puisque la dernière date de 2007 donc ça fait quand même 15 ans qu'on a une charte du numérique sans évolution et surtout il y a eu une grosse évolution à la fois sur le matériel, mais également sur les usages du numérique au niveau de l'université de manière globale. Donc c'était un travail de plusieurs mois qui a été fait avec la DNUM, j'en profite pour remercier la DNUM qui fait un très bon travail et en particulier Marie-Ange Rito et Patrice Bolland qui tiennent remarquablement le service et donc ça a été retravaillé en partenariat avec les cor infos et puis discuté en conseil du numérique avant d'être présenté en comité social d'administration le mois dernier. Cette évolution prend en compte notamment différents points qui sont plus prégnants aujourd'hui, notamment des questions de cybersécurité, des questions de responsabilité environnementale, de RSE et également de QVT qui va, dans son usage, jusqu'à la notion de respect de la vie privée. Et puis il y a un dernier point qui est toujours un peu en suspens, qui est en rapport avec l'usage de l'intelligence artificielle.

Actuellement donc, il y a 6 documents qui sont disponibles dont vous avez pu avoir connaissance. Le document principal de la charte, c'est celle du bon usage du numérique. Si vous voulez que je rentre dans le détail des points principaux, on pourra le faire. Je ne sais pas, vu le temps aujourd'hui, je pense que ça ne sera pas vraiment nécessaire, si vous avez des questions, je pourrais essayer d'y répondre. Le deuxième document porte sur les guides des bonnes pratiques. C'est un guide de bonnes pratiques qui est transmis chaque année aux nouveaux personnels, et notamment pour ceux qui ont un usage du télétravail. Et le troisième document porte sur l'usage de la messagerie électronique, avec notamment des points sur les règles d'utilisation pour garantir la sécurité, le bon fonctionnement des services de messagerie, notamment avec un point sur le déplacement à l'étranger qu'il était nécessaire de préciser. Le quatrième document porte sur les annexes juridiques, alors c'est un petit peu volontaire que les annexes ont été mises à part, ça permet, si on a besoin de s'y référer, d'aller les chercher spécifiquement, c'est tous les référentiels des textes qui sont opposables aux usagers et encadrent l'usage numérique à l'université, mais aussi dans les instances publiques. Et les deux derniers documents sont, d'une part, la déontologie administrateur, en effet, tous les personnels ne sont pas forcément des informaticiens, il y a des règles d'utilisation, des règles de confidentialité des administrateurs des systèmes d'information et donc c'est un document qui rappelle toutes les règles qui sont nécessaires à cette fonction particulière d'administrateur. Et puis, le dernier document dont vous avez connaissance, c'est la charte à l'usage des organisations syndicales qui permet notamment de préciser toutes les règles qui permettent d'éviter les problèmes, par exemple de piratage, tout ce qui est sécuritaire et le mode d'utilisation des différents services de l'université pour les organisations syndicales. Il y a un septième document qui est en attente, c'est tout à fait volontaire, beaucoup nous l'ont réclamé, c'est la charte de l'IA, notamment pour bien encadrer l'usage de l'IA à l'université, il n'est nullement question de l'interdire. Et en fait nous avons temporisé tout simplement parce

qu'il a été décidé sur le plan national qu'il y aurait une charte commune aux ESR, en lien avec l'AMUE. Il y aura demain 9 juillet, une réunion de présentation ou de discussion sur les chartes IA de l'ESR avec la DGESIP, donc on peut espérer peut-être qu'un texte commun sortira durant l'été et on pourra peut-être éventuellement le rediscuter à un prochain CA en début d'année prochaine.

Si vous avez besoin qu'on rentre dans le détail on peut le faire mais je ne sais pas si c'est vraiment tout à fait nécessaire.

**M. Tizio.**- Merci Alexis pour cette synthèse particulièrement lapidaire, mais dans ma bouche ce n'est pas du tout péjoratif, ça permet de laisser justement de l'espace aux questions et au débat. C'est vrai que l'utilisation des moyens numériques c'est quand même quelque chose d'assez stratégique pour un établissement comme le nôtre et donc les règles qui l'encadrent sont tout autant importantes pour le bon fonctionnement et pour l'ensemble de nos missions. Y a-t-il des questions ? Vous voyez que les collègues du numérique sont en force donc n'hésitez pas si vous avez des questions même techniques, je pense que nous avons les moyens ici d'y répondre.

**M. Jarrige.**- Je veux bien poser une question sur le dernier point qui a été évoqué à propos de l'IA, on ne va pas lancer un débat sur l'IA aujourd'hui, mais je suis étonné par la formulation dans le document principal page 11 sur l'usage de l'intelligence artificielle. Je trouve qu'il y a une contradiction dans le fait que l'université reconnaît le potentiel dans l'aide à la compréhension, à la révision, à la créativité, tout en mettant en place toute une série de garde-fous en disant que les étudiants doivent faire attention, doivent respecter les consignes des enseignants. Moi je suis assez sceptique. Est-ce que l'université doit affirmer comme ça aussi explicitement que l'IA aide au travail pédagogique ? Il n'y a aucun consensus là-dessus. C'est quand même très discutable. Je ne comprends pas. Peut-être que ces phrases étaient déjà présentes dans la charte depuis longtemps, mais je trouve que ça mériterait une discussion rien que dans la formulation. « L'université reconnaît le potentiel de ces technologies dans l'aide à la compréhension, à la révision », en quoi l'IA aide à la compréhension ? Je ne sais pas, mais peut-être qu'il y a des gens qui peuvent m'éclairer là-dessus.

**Mme Steczycki.**- Je peux répondre là-dessus en tant qu'étudiante. Je ne suis pas du tout pour l'IA de manière générale, mais il faut avouer que ça a quand même des bons côtés pour certains d'entre nous. Par exemple, moi je suis en philosophie, donc on est dans une discipline où on lit beaucoup et on lit beaucoup de textes pas très simples, et parfois avec l'intelligence artificielle, je sais que certains de ma classe ont plus de facilité à remettre un texte dans son contexte, son époque et tout ce qui entoure le texte, dans la pensée de l'auteur, parfois à mieux comprendre des mots qui vont nous sembler désuets, ça peut être utile dans nos cours. Moi je continue de m'y opposer, que ce soit vis-à-vis de l'écologie, que ce soit vis-à-vis aussi du fait que c'est notre licence, donc c'est quelque chose qu'on est censé à un moment savoir faire par nous-mêmes. Donc forcément, c'est de la pertinence, ce n'est pas moindre, mais elle a ses limites également. Je pense que ça peut être pertinent mais pour que ça le soit, il faut que ce soit encadré pour que la triche avec l'intelligence artificielle soit sanctionnée, pour que également on n'y ait pas le droit dans nos devoirs, que ce soit simplement sur notre temps personnel, dans nos lectures ou pour nous aider à comprendre. Mais par exemple une explication de texte ne peut pas se faire avec l'intelligence artificielle, ça ne serait pas normal. Je pense que justement réglementer ce genre de choses ça peut nous permettre aussi d'apprendre à nous servir des outils dont on va devoir sûrement se servir plus tard d'une meilleure manière et si ce n'est pas encadré, on va juste l'utiliser pour tricher, donc on l'utilisera dans tous les cas, donc autant l'encadrer.

**Le Président.**- Et puis l'utiliser pour tricher si on ne maîtrise pas la discipline et pas vraiment non plus l'outil, les résultats sont exécrables. Mais je vais répondre par un exemple. En première année de médecine, tous les étudiants travaillent avec l'intelligence artificielle qui est nourrie par une encyclopédie médicale qui fait autorité dans le domaine et ils préparent tous leurs épreuves avec l'IA, sous la direction de nos collègues. Je ne suis absolument pas naïf sur les dérives possibles induites par l'intelligence artificielle, et notamment sur la baisse des capacités cognitives de ceux qui s'en remettraient à l'outil sans travailler au point de maîtriser ce que nous sommes censés maîtriser, l'écrit, le raisonnement, l'exploration des sources, l'intégrité scientifique, etc. Autant de choses auxquelles je suis viscéralement attaché. Maintenant, je pense que refuser cet outil c'est se masquer les yeux et c'est se laisser déborder par celui-ci. Travailler à sa maîtrise est devenu aujourd'hui, c'est ma conviction, indispensable. On a eu dans ce conseil d'administration une présentation qui nous a été faite par Pierre Bordais, on l'avait invité il y a quelques mois, c'était avant le conseil d'administration dans cette formation-là, c'était donc avant les dernières élections. Pierre est un juriste et travaille avec l'intelligence artificielle. Il fait des articles de droit avec l'intelligence artificielle et il m'a fait une démonstration. Attention, il maîtrise parfaitement le fond, il maîtrise parfaitement la méthode, il maîtrise les sources et il alimente son outil d'intelligence artificielle avec des sources qu'il a lui-même lues, sélectionnées. Et le résultat est d'une puissance fantastique, c'est-à-dire que j'y vois le même gain pour faire

les maths que la calculette scientifique au lieu de tout poser, mais à condition de ne pas oublier de faire des maths et de savoir faire des maths et de ne pas s'en remettre à la calculette scientifique. Je crois qu'il faut comprendre cette phrase dans le contexte que je suis en train de dire. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de nous abandonner à l'intelligence artificielle, c'est hors de question, il s'agit de reconnaître cet outil comme un nouvel outil. Il est là et de toute façon, on peut l'écarter, mais non, il est là, on n'a pas le choix et je pense que si on fait le choix de s'en écarter, ce qui est un choix possible, on finira par être complètement submergé, débordé et on ne s'en sortira pas. Donc, pour ma part en tout cas, et c'est ma conviction personnelle, ce n'est pas une politique d'établissement, c'est ce que je pense, c'est que oui, il faut apprendre à s'en servir, je crois qu'il faut même être encore plus exigeant avec nous-mêmes et avec les étudiants pour que l'intelligence artificielle ne leurre pas nos étudiants dans leurs apprentissages, dans leur maîtrise de la méthode, dans la maîtrise de l'écrit et dans la capacité à acquérir un esprit critique. Pour ça, ça signifie qu'il faut qu'ils aient une très bonne connaissance et une très bonne méthodologie dans les disciplines dans lesquelles ils vont l'utiliser.

**M. Jarrige.**- Mais ça, on est tous d'accord là-dessus mais la façon dont c'est formulé est quelque chose d'assez ironique et les doutes que vous formulez... Et en plus, c'est un peu naïf par rapport à la situation dans laquelle on est, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a un usage massif, incontrôlé, qui pose énormément de problèmes dans toutes les pratiques pédagogiques, sur lesquels on n'a pas encore de réponse. Chacun réfléchit un peu dans son coin, de façon désordonnée, de façon terrifiée, sans voir même ce qui se passe dans la pratique concrète des étudiants. Si en philo, on a besoin d'IA pour contextualiser un auteur, pour moi c'est déjà presque dramatique dans l'expérience pédagogique des premiers cycles. Et la façon dont c'est formulé, je trouve que ça ne rend pas compte de la complexité de ce débat, ça ne rend pas compte de cette ambivalence qui est en cours de réflexion. Donc est-ce qu'il n'est pas un peu précoce qu'une université prenne position en disant, « nous reconnaissons les bienfaits pédagogiques de ce type d'outil » ? Je trouve qu'il y a une contradiction, personne n'a de réponse. L'IA générative, c'est encore extraordinairement récent, ça a juste quelques années. On en est déjà à considérer que de toute façon on ne peut pas faire autrement, c'est comme ça, si on ne l'adopte pas, on sera débordé. C'est le discours classique de toute transformation technologique, c'est comme ça qu'elle s'installe, on n'a pas le choix, les autres l'utiliseront si on ne l'utilise pas, donc faisons-le mais là c'est une charte éthique qui prend déjà position, plutôt en faveur. Je trouve que c'est trop précoce par rapport au fait que dans la situation actuelle on ne sait pas, personne n'a de réponse. Donc attendons que des travaux soient plus affinés sur ce sujet avant d'affirmer qu'il y a des bienfaits pédagogiques à cette utilisation. Je crois que, actuellement, personne ne peut dire ça. Les méfaits pédagogiques sont infiniment plus importants que les bienfaits pédagogiques dans la pratique actuelle, c'est ma position, je voulais la faire partager.

**Le Président.**- Moi je ne l'interprète pas comme ça.

**M. de Rougemont.**- C'est sur le verbe reconnaître, je pense qu'on ne l'interprète pas de la même façon, reconnaître ce n'est pas être d'accord, c'est constater qu'elle existe.

**Le Président.**- Pour moi, reconnaître, c'est neutre.

**M. Jarrige.**- Moi ce que je reconnais pour l'instant, c'est que ça crée énormément de problèmes pédagogiques, plus que des avantages pédagogiques. Or, la charte souligne que l'université reconnaît qu'il y a des avantages pédagogiques.

**Mme Lang Ripert.**- Avantages ou un potentiel ?

**Le Président.**- Pour moi, c'est un potentiel d'usage.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Ça aide à la compréhension. Quand on lit la phrase, on comprend que l'université...

**Le Président.**- Oui, mais c'est ce qui se passe en médecine, ça aide à la compréhension et les étudiants acquièrent un niveau tout à fait remarquable qui leur permet de réussir les concours.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Il y a des études qui montrent que le numérique a des effets néfastes sur plein de choses. Sur l'IA pas encore, mais on est une université, il y a beaucoup de scientifiques dans l'université, il y a des gens qui font des études, il y a des gens qui font des travaux. Pourquoi on se positionne avant que des spécialistes aient pu faire des travaux pour savoir si oui ou non, ça a des bienfaits dans la compréhension ?

**Le Président.**- Je vous propose, à la place de « reconnaître », parce que je pense que c'est le verbe reconnaître qui pose problème, « constate ».

**M. Jarrige.**- Moi ce que je constate c'est que ça pose davantage de problèmes et que chaque enseignant aujourd'hui...

**Le Président.**- Ce n'est pas la même chose, ce n'est pas parce qu'on constate le potentiel d'un instrument qu'on ignore les problèmes qu'il pose, pas du tout. Enfin je ne comprends pas, sincèrement. Moi, je constate que la voiture existe et je constate le potentiel de la voiture pour le transport des humains sur terre.

**M. Jarrige.**- Oui, mais on pourrait constater aussi les ravages qu'a provoqué la voiture.

**Le Président.**- Mais on les constate.

**M. Jarrige.**- Choisir de dire on constate les avantages, c'est un choix par rapport à dire on constate les désavantages.

**Le Président.**- Moi je n'interprète pas du tout de la même manière. Mais on va laisser la parole à d'autres.

**Mme Steczycki.**- Plusieurs choses, d'abord pour rebondir sur l'intervention originelle de mon collègue. On constate réellement, c'est un constat que l'intelligence artificielle peut aider certains étudiants/étudiantes à comprendre mieux leurs textes. Et pour moi ce n'est pas un scandale. Tout simplement parce qu'on n'est pas tous égaux face au système universitaire ou scolaire en général. Certains ont des problèmes, que ce soit des dyslexies, des handicaps d'apprentissage ou quoi que ce soit pour lesquels en effet ça peut être une aide. De l'autre côté, en effet, l'intelligence artificielle a plein de défauts, que ce soit des défauts de sources par exemple ou parfois on va nous inventer des sources qui n'existent pas, que c'est un outil dont on n'apprend pas intuitivement à se servir, ça peut prendre un peu de temps, que écologiquement ce n'est pas top. C'est en effet très ambivalent, mais je pense que, certes, la phrase ne dit pas directement qu'il y a des problèmes liés à l'intelligence artificielle, mais elle n'implique pas le fait qu'il n'y en ait nécessairement pas non plus. Pour moi ce n'est pas forcément un problème. Après, si ça ne fait pas consensus, éventuellement pourquoi pas rajouter une phrase de prudence en quelque sorte, mais en tout cas pour moi ce n'était pas la phrase qui posait le plus problème, c'est simplement qu'encadrer l'intelligence artificielle pour justement éviter les dérives qui peuvent y être liées au sein de l'université, c'est une bonne idée. De toute façon on n'arrivera pas à la stopper, je suis vraiment désolée pour ça.

**M. de Rougemont.**- Il ne faut quand même pas oublier qu'il va y avoir une charte qui va être autour du numérique spécifiquement, qui recadrera ce qui est admis sur le plan national dans les établissements supérieurs d'enseignement et de recherche, donc en l'état, moi ça ne me choque pas particulièrement. De toute façon, ne pas parler finalement de l'IA, c'est nier qu'elle existe et on sait qu'aujourd'hui l'IA est de plus en plus prégnante, mais elle était déjà présente dans tous les téléphones depuis des années, l'IA n'est pas quelque chose de récent, c'est l'usage qui en est peut-être plus exponentiel aujourd'hui et qui va s'accélérer, notamment avec effectivement l'IA générative qui est encore jeune mais tout développement de ce type-là est souvent très exponentiel. En une année, les capacités ont été multipliées par plus de 10 pour les IA, et ça ne saurait qu'augmenter avec le temps. L'idée, ce n'est pas nier non plus l'apport des enseignants, mais on va avoir une concurrence dans l'enseignement qui va être l'IA, de plus en plus et ça c'est un souci. Après si vous voulez amender ou modifier la phrase parce que vous la trouvez peut-être un petit peu trop approuvante, pourquoi pas, on recadrera avec la charte numérique.

**Le Président.**- La deuxième phrase qui suit est quand même aussi importante « toutefois, leur usage ne saurait se substituer au travail personnel attendu dans les évaluations, les mémoires ou les productions intellectuelles ».

**M. Jarrige.**- Mais c'est le minimum.

**Le Président.**- Oui mais il faut le dire, c'est-à-dire que oui, il y a un potentiel mais attention c'est tout sauf un substitut au travail personnel de l'étudiant et j'ajouterais au travail personnel de l'enseignant aussi et du chercheur.

Oui, Paul ?

**M. Alibert.**- Je ne trouve pas que la deuxième phrase réponde à la remarque, effectivement elle explique que l'IA ne doit pas se substituer, mais elle reconnaît sa qualité. Pourquoi ne pas simplement rajouter une phrase entre les deux en disant « l'université reconnaît le potentiel technologique, mais l'université reconnaît aussi les dangers qui manquent d'études ». Et ensuite, « par ailleurs, leur usage ne saurait se substituer... », c'est-à-dire rajouter une phrase de prudence ou de méfiance exprimée par les scientifiques.

**Le Président.**- Une phrase de principe de précaution.

**M. Alibert.** Oui, dans cet esprit-là.

**Le Président.**- Vous proposez quoi comme phrase ? On peut le faire en séance.

**M. Jarrige.**- Je suis content de soulever le problème, on est tous travaillés par ce problème mais je n'ai pas de réponse. Il me semble qu'il y a un décalage entre ce que je lis dans ce texte et la réalité que j'observe au quotidien, dans les pratiques pédagogiques où on est tous débordés et faire la part entre les usages bienfaiteurs en philo ou en médecine et les problèmes, en fait le problème c'est l'ambivalence profonde et consécutive de cet outil comme si on pouvait séparer les bons usages des mauvais de façon aussi simple, non ! Les bons usages vont avec les mauvais et accepter quelques bons usages dans certains domaines ciblés, c'est en fait accepter aussi tous les problèmes. Et moi je n'ai pas de réponse parce que personne n'a de réponse. C'est extrêmement problématique et là on pourrait avoir l'impression que tout va bien, il faudra juste mettre en place quelques cadres d'utilisation. Je suis d'accord avec le collègue qui soulève le fait que, en tant qu'universitaire, on est davantage conscient quand même des ambivalences et des problèmes soulevés par cet outil. Alors je ne sais pas exactement quelle phrase il faudrait mettre, là, spontanément.

**M. Charlot.**- J'allais dire, tout en étant d'accord avec François, qu'on ne peut pas séparer le bon grain du mauvais, je pense qu'il faut le mettre dans la même phrase.

**Le Président.**- « Sans ignorer les dérives potentielles d'un usage incontrôlé de cet outil », quelque chose comme ça ?

**M. de Rougemont.**- Sans oublier un point important, c'est que cette charte ne s'adresse pas qu'aux étudiants, mais à tous les personnels de l'université qui sont aussi des utilisateurs, quels que soient les différents corps de métier, ils sont tous voués à un moment donné à utiliser certainement une partie de ces outils-là donc il ne faut pas être focalisé que sur les étudiants, c'est ce que je voulais dire.

**M. Jarrige.**- Tout à fait et c'est l'un des autres problèmes de ce petit texte qui focalise quand même excessivement sur les étudiants, toute la suite du texte porte essentiellement sur les étudiants, mais ça dépasse très largement les étudiants.

**M. de Rougemont.**- Ce n'est pas faux. Mais en fait ce paragraphe est en attente effectivement de la charte d'IA qui sera prochainement sortie. Donc c'était pour quand même aborder le point. Effectivement, on le prend souvent sous l'angle des étudiants puisque c'est ce qui nous préoccupe finalement le plus dans l'usage, l'usage est très différent parce que pour les personnels, on a la connaissance, en principe, et on sait à peu près ce qu'on veut faire et ce qu'on fait avec, ça peut avoir une valeur ajoutée. Pour un étudiant, le risque, c'est une substitution à un apprentissage et une maîtrise des connaissances. On est tout à fait d'accord.

**M. Jarrige.**- Et c'est ce qui se passe de fait.

**M. de Rougemont.**- Oui mais malheureusement ça, on ne pourra pas l'empêcher. Les étudiants ne sont pas obligés d'aller en cours, ils peuvent très bien se passer complètement d'aller aux enseignements et ne venir qu'aux examens en sachant quel est le périmètre des questions qui sont posées. Les enseignements sont libres, mais je dirais que les étudiants aussi.

**M. Lefaure.**- Je peux me permettre juste une lecture ? On est dans le chapitre Respect de la propriété intellectuelle. Je pense qu'un sous-paragraphe de l'IA serait aussi adéquat dans le chapitre d'après qui est Protection des données à caractère personnel. Donc peut-être relisons ce qui est marqué sur IA à l'aune du respect de la propriété intellectuelle, autrement on peut mettre l'IA quasiment partout et réduisons le sujet qui est très vaste sur propriété intellectuelle.

**M. de Rougemont.**- C'est vrai que la charte de l'IA va aborder de toute façon ce point-là sur les risques d'utilisation, de fuites de données qui peuvent parfois être confidentielles ou personnelles dans les différents cloud utilisés pour notamment les IA génératives.

**Le Président.**- Une proposition peut-être un peu moins maladroite, « L'université reconnaît le potentiel de ces technologies dans l'aide à la compréhension, à la révision, à la créativité ou encore à la recherche documentaire, sans toutefois ignorer les risques induits par leur usage non maîtrisé. Leur usage ne saurait d'ailleurs se substituer au... etc. » Ça infléchi quand même nettement. Si ça vous convient, on retient cette formulation. De toute façon, on y reviendra, comme a dit Alexis de Rougemont, on y reviendra en permanence.

**M. Jarrige.**- C'était utile d'avoir cette petite discussion dans le cadre du CA.

**Le Président.**- Tout à fait.

**M. de Rougemont.**- Je pense que personne dans la salle n'est dupe sur la question, mais je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler avec la charte de l'IA et peut-être qu'on aura quelques petits correctifs à faire. Mais l'idée c'est déjà d'avoir une charte avant la rentrée de septembre, qui permette notamment d'être diffusée et après, effectivement, en cours d'année, on verra en fonction de la charte de l'IA, de rectifier le tir de façon plus adéquate.

**M. Tizio.**- D'ailleurs, si je peux me permettre d'ajouter un mot, il ne faut pas oublier que les chartes sont vivantes, c'est-à-dire que ce qu'on vous propose et ce qu'on écrit n'est absolument pas gravé dans le marbre, heureusement. Il s'agira de faire évoluer à la fois nos pratiques bien sûr, mais aussi leur encadrement en fonction de l'évolution, notamment de l'évolution technique de l'IA qui j'avoue, pour ma part m'effraie un petit peu. C'est quelque chose qui va extrêmement vite, donc évidemment qu'une charte qui porte sur IA devra évoluer et j'espère devra être suffisamment souple pour évoluer dans le même temps que le temps technologique, ce qui est loin d'être gagné, mais je souligne encore une fois que les chartes sont vivantes, ce ne sont pas des textes gravés une fois pour toute.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, Peggy ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je voulais revenir sur la partie plus spécifique aux organisations syndicales, sur la possibilité qu'ont les organisations syndicales d'avoir une mailing list pour pouvoir envoyer des mails aux collègues, est-ce que les établissements-composantes sont intégrés aux personnes à qui on peut envoyer des messages ?

**Mme Bronner.**- C'est en cours.

**Le Président.**- Dès lors qu'il y aura une adresse UBE, c'est-à-dire on n'a pas vocation à utiliser des adresses autres. Je parle sous le contrôle de Marie-Ange. Mais on avait évoqué cette question en réunion préparatoire et donc, à partir du moment où les personnels, les étudiants des établissements-composantes auront une adresse UBE, ils seront intégrés dans la mailing list.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Et l'autre question, c'est toujours sur la partie spécifique aux organisations syndicales, il est écrit que *pour la diffusion d'informations syndicales, l'organisation syndicale privilégie la publication sur l'espace intranet qui lui est réservé et non l'envoi de masse sur les adresses de messagerie des personnels*. Je comprends parfaitement que pour ne pas multiplier ne serait-ce que d'un point de vue écologique ce qui reste sur les serveurs... Après les collègues ont la possibilité de se désinscrire s'ils ne veulent pas recevoir les mails des organisations syndicales. Mais les organisations syndicales utilisent à la fois la publication sur site web et le mail. Ça dépend un petit peu de ce qu'on veut faire mais on sait très bien que les collègues ne vont pas en permanence voir sur intranet quelles sont les nouvelles. Donc je ne mettrais pas priorité intranet puis messagerie, mais je laisserais plus de souplesse pour les organisations syndicales pour savoir, en fonction de ce qu'elles ont à faire passer comme message, s'il vaut mieux utiliser l'intranet ou la messagerie donc peut-être écrire explicitement qu'on ne veut pas surcharger les boîtes mail avec d'innombrables messages, avec des pièces lourdes ou des choses comme ça. Donc il y a déjà quelque chose, un peu de cet esprit un petit peu plus loin, mais c'est la priorisation entre l'intranet et les messageries qui me chiffonne un petit peu.

**M. de Rougemont.**- En fait il y a un usage qui est mixte, l'idée c'est que les mails renvoient sur un lien sur l'intranet pour aller voir les informations, pour éviter de surcharger parce que le problème principal

sur le plan environnemental, c'est le stockage des données sur les serveurs mail. Et si tout le monde reçoit plusieurs gigas, il faut plus d'énergie.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Ce que vous venez de proposer me va beaucoup mieux que ce qui est écrit dans le texte, ce n'est pas la même chose.

**Mme Rito.**- Il n'y a pas eu de changement, c'est la charte de 2016. Il n'y a pas eu de changement sur ce paragraphe, on rappelle juste qu'il vaut mieux ne pas attacher les fichiers à la messagerie. Ça ne change rien pour vous, vous allez envoyer un lien et vous pourrez stocker aussi bien le fichier sur l'intranet que sur le cloud. Alors il y a peut-être cette précision, parce qu'à l'époque, il n'y avait pas le cloud mais il n'y a pas de changement.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je n'ai pas de souci avec le fait de renvoyer vers un site web mais là, la formulation dit que par défaut on communique juste sur intranet et de temps en temps on peut envoyer un message, ce qui n'est pas la même chose que de dire vous pouvez envoyer des messages qui renvoient à l'intranet ou exactement les formulations que vous venez d'avoir, qui me vont beaucoup mieux que cette ancienne phrase.

**M. de Rougemont.**- Vous pouvez préciser le lieu du texte ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est page 5 sur la partie spécifique aux organisations syndicales, donc l'énoncé de la phrase : *Pour la diffusion d'informations syndicales à caractère général, l'organisation syndicale privilégie la publication sur l'espace intranet qui lui est réservé et non l'envoi de masse sur les adresses de messagerie des personnels : les conditions d'utilisation d'intranet sont précisées à l'article 4.* Ces précisions-là me vont très bien sur l'article 4 mais ce qui m'ennuie c'est de mettre la priorité sur l'intranet et de temps en temps d'envoyer un message alors qu'on a plus envie d'informer les collègues qu'il y a quelque chose dans l'intranet pour qu'ils aillent le voir. Même si le message est très léger et qu'on renvoie un lien vers un site, je n'ai pas d'opposition là-dessus. Mais par contre, le fait de dire qu'il ne faut pas trop envoyer des mails aux collègues pour les informer, on sait très bien que les collègues ne vont pas être ravis sur l'intranet et si on ne les prévient pas qu'il y a des modifications ou des informations complémentaires, ils ne vont pas y aller.

**Mme Rito.**- Effectivement, quand on dit : « non l'envoi de masse sur les adresses de messagerie des personnels », je pense qu'il faut rajouter, c'était peut-être compris pour moi, mais c'est sans la pièce attachée, « non l'envoi de masse sur les adresses de messagerie des personnels avec la pièce attachée ». Par contre, effectivement, dès que vous allez mettre un document sur l'intranet, vous allez faire un envoi de masse. Je suis désolée si ça me semblait évident. Je pense qu'il faut dire de ne pas faire d'envoi de masse avec une pièce attachée, est-ce que ça, ça vous conviendrait mieux ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- Oui, ça me conviendrait beaucoup mieux. Merci.

**M. Tizio.**- J'ajouterais juste que ici il n'y a aucune obligation, ce sont des recommandations. Cédric ?

**M. Clerc.**- Par contre l'utilisation du mail est encore fréquent, c'est même le principal moyen de communication avec ou sans pièce jointe, souvent sans. Et la limitation à 1 méga, ça me semble quand même un peu ridicule. On a tous reçu, alors on ne l'a pas reçu directement, les instructions sur le travail par forte chaleur, la semaine dernière ou il y a 15 jours, mais ce mail a été rediffusé, donc tout le monde l'a eu, peut-être 2 ou 3 fois dans certains services et il part de l'établissement avec une taille de fichier, de mémoire, qui doit faire environ 5 mégaoctets. C'était une information essentielle, c'était un PDF qui donnait les mesures à prendre, s'hydrater, etc. Et donc il y avait un fichier qui faisait 5 mégas, donc dans l'urgence, si on veut envoyer un jour une communication un peu précise avec ce type de recommandation, il peut arriver qu'on n'ait pas le temps techniquement de mettre tout sur l'intranet, puis de mettre le lien dans le mail, parce qu'on a tous aussi d'autres activités. Donc cette limitation à 1 méga, ça me paraît quand même aujourd'hui un peu limité. On vient de parler de l'IA qui brasse pas des mégas ni des téras à mon avis, je ne sais pas comment est-ce qu'on appelle l'unité au-dessus, de données. Donc limiter les organisations syndicales à 1 méga, je trouve que c'est un peu ridicule aujourd'hui, il est marqué *la taille pourra évoluer uniquement à la hausse en fonction des évolutions technologiques*, si on en est à être limité à des mails de 1 mégaoctet en 2025, ça fait quand même un quart de siècle qu'on est au 21<sup>e</sup> siècle, ça me paraît un peu juste. On souhaiterait que ce soit augmenté un petit peu, voire à la limite qu'il n'y ait pas de règles parce que je pense que personne n'a intérêt à envoyer des gigas ou quoi que ce soit.

**M. de Rougemont.**- Mais on est bien d'accord que les règles s'appliqueront aussi à l'administration. Effectivement, j'ai retrouvé le mail que j'ai reçu aussi, c'est un document de l'INRS qui a été transmis tel quel, qui est très lourd parce que ce sont des images, c'est un flyer, ceux qui veulent le diffuser auraient pu le transformer en quelque chose qui fait 300K au lieu de 5 mégas, encore faut-il savoir le faire et avoir le réflexe de le faire. Donc, effectivement, ce fichier aurait dû être mis sur un cloud et téléchargé comme référentiel. Je suis tout à fait d'accord. Ce sont des recommandations et des souhaits, encore faut-il que les gens s'acculturent à le faire de façon plus systématique. Ça prendra certainement un certain temps avant que les gens aient le réflexe totalement d'envoyer des mails qui ne soient pas des mails aussi lourds. Là, 5 mégas envoyés à tout le monde, si les gens ne l'effacent pas à la sortie, ça fait lourd dans les boîtes mail.

**M. Tizio.**- Je crois que de toute façon, même si je comprends le questionnement de la limitation qui peut poser problème, pour moi l'actualité est plutôt à la sobriété donc c'est quelque part contraignant et encore une fois, il s'agit de recommandations, néanmoins si on veut essayer d'arriver à quelque chose en termes notamment d'impact écologique des envois électroniques qui sont de moins en moins négligeables, il faut quand même essayer de limiter notre communication, surtout avec les outils dont on dispose, avec le cloud, avec différents outils qui permettent quand même, dans une assez large mesure, d'économiser sur le coût écologique de la communication. Passer du papier au mail, on pensait que ça allait améliorer les choses, ça éviterait de faire travailler les forêts, en fait, on s'aperçoit maintenant que la communication électronique pose également des problèmes écologiques et des problèmes lourds. Donc il s'agit d'essayer de trouver un moyen d'allier à la fois la bonne communication, c'est d'autant plus important qu'on parle ici d'organisation syndicale, mais pas seulement, d'améliorer la communication tout en réduisant notre impact écologique. La limitation à 1 méga, alors on peut discuter techniquement, 1 méga, 2 mégas, là c'est une limitation qui, je crois, enfin je parle sous le contrôle des spécialistes, notamment de Marie-Ange, existe déjà et a priori n'a pas posé de problème jusque-là, à la communication des organisations syndicales, je vous prends évidemment à témoin de cette question.

**Le Président.**- Je vais ajouter une chose, si nous-mêmes on se permet d'envoyer des fichiers de 5 mégas, ça ne va pas, je le dis clairement, il faut l'éviter et je donnerai les instructions dans ce sens, on va commencer par ça. Ça m'avait complètement échappé que le fichier joint etc., je ne l'ai même pas ouvert parce que j'étais au courant des instructions, mais à nous aussi de faire cet effort, ce n'est pas un effort qui est demandé aux seules organisations syndicales, c'est un effort collectif et donc ce n'est pas parce qu'on a fait mal qu'il faut que tout le monde fasse mal. On va rectifier.

Oumar Sow ?

**M. Sow.**- Je voudrais savoir, est-ce que vous êtes en train de dire que quand on envoie un mail à 2000 personnes avec une pièce jointe, cette pièce jointe est multipliée par 2000 ?

**Le Président.**- C'est-à-dire que la consommation est multipliée par 2000 ?

**M. Sow.**- C'est ce que vous prétendez ?

**Le Président.**- Je ne sais pas, moi je ne prétends rien du tout.

**M. Sow.**- On parle de volume. Si vous envoyez une pièce jointe de 5 mégas à 2000 personnes à l'université, est-ce que vous pensez que cette pièce est multipliée par  $5 \times 2000$ , c'est ça la question. Est-ce que vous pensez ça ?

**Le Président.**- Elle est stockée 2000 fois sur la boîte mail des personnes qui la reçoivent, donc forcément j'imagine qu'il y a un coût de stockage qui n'existerait pas s'il n'y avait pas cette pièce. Je me trompe peut-être, ma logique dans le domaine du numérique est assez intuitive.

**M. Sow.**- Je n'ai pas entendu la réponse.

**Le Président.**- Je ne sais pas.

**M. Sow.**- On a l'informatique, on a des gens qui vont répondre ? Parce que 1 méga c'est trop peu.

**Mme Rito.**- Je suis un petit peu étonnée parce que cette charte, on l'a corrigée pour la mettre au nom d'UBE. On n'a fait qu'une seule correction sur cette charte, c'était le fait de mettre l'auto modération. On n'a pas retravaillé sur les pièces attachées. Donc depuis 2016, les organisations syndicales ont utilisé cette charte et cette contrainte et je n'ai jamais eu d'écho sur des difficultés que vous auriez rencontrées.

**M. Sow.**- Ce n'est pas la question.

**Mme Rito.**- Effectivement, en 2016 avec les listes Sympa, lorsqu'on envoyait un mail, et c'est le reliquat de 2016, les pièces attachées étaient multipliées et la dernière mise à jour de Sympa, on peut paramétrer pour qu'elles ne soient pas multipliées. Mais néanmoins, on travaille avec les organisations, les services pour que la messagerie soit une messagerie et qu'on ne mette plus de fichiers attachés puisque les fichiers attachés c'est la porte d'entrée sur tous les virus. Et chaque fois qu'on a eu une attaque, c'est quelqu'un, majoritairement ces derniers temps, qui a cliqué sur une pièce attachée. Donc on veut tendre dans les années qui viennent à une messagerie sans pièces attachées, je dis tendre, je n'ai pas dit tout interdire.

**M. Sow.**- Quand on envoie un mail à plusieurs personnes dans le système Zimbra, le mail est indexé donc il n'y a pas une copie de la pièce jointe qui est multipliée par le nombre de destinataires. Maintenant quand vous faites une restriction d'1 méga, on sait qu'un code malicieux peut passer dans un fichier de 1 méga. Donc ça n'a pas de sens, réduire à 1 méga ça n'a pas vraiment de sens. Je comprends que les collègues ne veulent pas manipuler un système de messagerie, ce n'est pas un système de transfert de fichiers mais il faut au moins que 5 mégas soient acceptables parce que 1 méga c'est compliqué surtout qu'il n'y a pas un problème de place et ça ne change pas le problème du code malicieux.

**M. Tizio.**- On est dans la pure technique, ma religion n'est pas faite sur la question.

**Mme Rito.**- Non ce n'est pas du tout un problème technique, c'est une décision fonctionnelle. Nous, qu'on transporte 1 méga ou 5 mégas ou 10 mégas, c'est pareil. C'est simplement dans le cadre de la sobriété énergétique, c'est commencer à retravailler aussi avec tous les services, on s'y emploie, comme je viens de le dire, on a tous les outils entre la GED, le cloud, les serveurs de fichiers, tout ce qu'il faut pour ne plus transférer des pièces attachées. Alors on commence évidemment par les pièces les plus grosses mais à terme, il faudra bien que vous réfléchissiez à un moment à ce que la messagerie ne soit pas, elle n'était pas faite pour ça initialement, ne soit pas un transport de fichiers et de datas. Donc techniquement, nous que ce soit 1 ou 5 ou 10..., mais ça prend de la place.

**M. Deroussiaux.**- On peut laisser passer à 5 mégas aujourd'hui, ça paraît effectivement raisonnable. On peut écrire qu'on privilégie en priorité de faire des liens et de ne plus mettre de pièces jointes. Mais si c'est une charte qui date de 2016, la valeur à l'époque, le prix du stockage n'était pas le même qu'aujourd'hui donc limiter à 1 méga à l'époque ça pouvait s'entendre, aujourd'hui qu'on mette 1 ou 5 ou 10, ça ne change rien sur la problématique des codes malicieux qui sont beaucoup plus petits que ça. Effectivement, le stockage, la plupart des baies aujourd'hui utilisent des technologies basées sur l'IA d'ailleurs pour reconnaître le fichier, et un fichier identique, il n'est stocké qu'une seule fois. Donc plutôt que de limiter à 1 méga quand il y a vraiment besoin qu'on mette 5 voire même 10, ce n'est pas un problème mais par contre plutôt d'écrire qu'on privilégie effectivement des mails sans pièces jointes et ne pas limiter à 1 méga quand ça devient nécessaire.

**M. Tizio.**- Oui, ça me paraît un compromis acceptable, même si encore une fois il faut que le message de la sobriété passe. Je veux bien que ce ne soit stocké qu'une fois sauf qu'on n'en envoie pas qu'un. Il me semble, alors je peux me tromper parce que, encore une fois, pour moi c'est technique, mais il me semble que pour la plupart des clients de messagerie, de toute façon un fichier de 10 mégas vous n'arriverez pas à le faire passer. Après qu'on soit à 1 ou 5 peu importe. Donc c'est vrai que le compromis qui dirait que finalement il vaut mieux privilégier les envois sans pièces jointes et sans réglementer forcément la taille, me paraît un compromis acceptable. Je ne sais pas si on est tous d'accord sur ce point, mais si c'est le cas il faut donc modifier en conséquence la charte sur la taille, qui finalement n'est pas importante a priori. Si modulo cette modification, vous êtes prêts à donner un avis positif aux différentes chartes, comme l'avait signalé Alexis de Rougemont il s'agit d'une seule charte avec différents documents, un document maître et différentes annexes autour de ce document. Donc modulo ce que je vous propose, à savoir trouver une formulation qui n'implique pas de réglementation sur la taille mais plutôt sur l'utilisation, c'est-à-dire de dire que dans tous les cas, il vaut mieux privilégier les mails sans pièces jointes, modulo donc cette modification, je vous propose d'adopter cette charte d'usage du numérique à l'UBE.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**33 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## 2. Plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2028

**M. Tizio.**- Je vais garder la parole puisqu'on va passer au point suivant qui concerne le plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes qui normalement aurait dû être présenté par ma collègue Édith Salès-Wuillemin, mais qui, malheureusement, ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Donc je vais tenter de la remplacer pour vous présenter ce plan d'action. Je vais vous présenter brièvement le document que vous avez reçu, qui est quand même assez riche. Il a été présenté lors du dernier CSA. Ce plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes est le deuxième du nom puisqu'il va faire suite au premier plan sur l'égalité professionnelle femmes-hommes qui allait jusqu'à cette année 2025 et donc le deuxième plan d'action court sur la période 2025-2028. Le document présente un certain nombre d'éléments chiffrés, de diagnostics et d'évolution sur les années passées et donne les grandes lignes de la continuité puisque ce plan d'action va s'inscrire très strictement dans la continuité de ce qui était déjà fait.

Ce plan d'action, comme le précédent, se déploie en quatre axes. Un premier axe qui est l'aspect rémunération, c'est-à-dire d'essayer de traiter les écarts de rémunération qui existent. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, dans la fonction publique les rémunérations étant fixées par des grilles salariales, a priori elles ne devraient pas être sources d'inégalités, malheureusement ce n'est pas le cas, donc le premier axe reste toujours d'actualité sur le volet rémunération. Le deuxième axe de ce plan d'action se déploie plutôt autour de l'accès à l'emploi et notamment l'accès à des promotions, l'aspect carrière. Le troisième axe, il s'agit de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale. Et le quatrième axe où là on traite davantage les discriminations, de la violence, du harcèlement, etc. Bien entendu ces quatre axes qui structureraient le premier plan d'action vont continuer à structurer celui qu'on va vous proposer aujourd'hui et il s'intègre pleinement dans le cadre de la politique de qualité de vie au travail qui a évidemment un scope plus large que la seule égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, même si cette égalité professionnelle en constitue une pierre angulaire. Dans le document, il y a tout un ensemble de statistiques qui ont été générées, des statistiques générées et j'ajoute qu'un travail est toujours en cours pour pouvoir affiner ces statistiques parce qu'il faut désormais qu'on prenne le réflexe, et ça a souvent été le cas lors de nos discussions avec les organisations professionnelles notamment, d'essayer de générer l'ensemble des statistiques qu'on peut produire. Les choses avancent, alors évidemment, on a quand même énormément de données à traiter mais les choses avancent bien et on pourra de plus en plus présenter des statistiques générées sur à peu près l'ensemble des champs de nos activités. Dans sa présentation, Édith a pris un exemple sur le bilan mais je vous propose de passer assez rapidement pour laisser la place à la discussion. Donc là, il s'agissait d'un élément sur les personnels BIATSS où effectivement, il semblerait que la situation s'améliore, attention, on n'est pas dans une amélioration extrême, mais quant aux effectifs et aux recrutements, et notamment aux avancements par liste d'attente, il semblerait que par rapport à 2020, qui est l'année de référence, la représentation des femmes soit un petit peu meilleure, il ne s'agit pas de faire du triomphalisme, on est quand même encore loin du compte en matière d'égalité professionnelle, mais c'est en progrès et je crois qu'on peut quand même le saluer. Pour ce qui est des personnels enseignants-chercheurs, on a un profil déséquilibré en termes d'effectifs entre les femmes et les hommes enseignants-chercheurs dans l'établissement et ce qui a été noté, c'est que l'écart entre les effectifs féminins et masculins pour les professeurs d'université est un peu moindre qu'en 2020 qui est notre année de référence. Encore une fois, on est loin d'être absolument triomphal sur ce point mais, là encore, la situation s'améliore. Alors on ne peut pas, à mon sens, en tirer une régularité statistique, on va voir comment ça évolue sur les années qui viennent. D'autant que, comme vous le savez, on a mis en place une enquête qualité de vie au travail qui va être administrée régulièrement et dans cette enquête QVT, vont être introduits des questionnements en matière d'égalité professionnelle et d'égalité générée. Donc les choses avancent, peut-être pas assez vite, mais elles avancent en tout cas positivement.

Vous avez les taux de réalisation des objectifs du précédent plan d'action, je n'y reviens pas, vous voyez que certains objectifs sont considérés comme atteints, mais encore une fois, il ne s'agit pas d'une fin en soi mais plutôt d'objectifs qui étaient relativement modestes, peut-être trop pour certains mais en tout cas il vaut mieux atteindre des objectifs modestes plutôt que de ne rien faire. Et donc, en l'occurrence, vous voyez que sur les différents axes du plan précédent, certains objets sont atteints, d'autres ne le sont que partiellement et enfin, un en particulier est évidemment en retard et c'est l'axe qui est problématique pour ce qui nous concerne puisque c'est l'introduction des outils de la GPEC, qui peuvent être aussi orientés dans le sens de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Et on a déjà discuté de cette question de la GPEC qui nous pose pas mal de difficultés et pas seulement dans le cadre de l'égalité professionnelle, donc il n'est pas étonnant que cette utilisation de la GPEC ne soit pas déployée véritablement encore aujourd'hui. Ce qui explique que l'objectif a été évalué par Édith comme étant atteint seulement à 25%.

Pour ce qui est de la trajectoire, c'est-à-dire du plan d'action qu'on va continuer à mettre en œuvre dans l'établissement, on va introduire, par rapport à l'existant qui va perdurer bien sûr, introduire de nouvelles actions qui sont liées pour certaines à l'actualité c'est-à-dire qu'on va s'appesantir sur l'information, par exemple aux nouveautés concernant l'indemnitaire pour les enseignants-chercheurs,

pour ce qui est des congés pour recherches ou conversions thématiques, vous savez que désormais il est quasiment de droit, accordé un congé pour recherches ou conversions thématiques au sortir de congé maternité ou d'adoption, et donc ça, effectivement, il faut qu'on le fasse connaître davantage parce que même si on a eu l'occasion, les années précédentes, d'accorder ce type de congé, il semble que l'information ne soit pas encore véritablement acculturée. Donc il faut continuer à travailler sur ces questions-là. Plus largement, il y a aussi les dispositifs de parrainage et de mentorat qui, toujours d'après Édith, semblent assez bien fonctionner dans d'autres institutions ou dans d'autres communautés, que ce soit d'ailleurs des entreprises ou l'administration et il semblerait que ce mentorat doive être mis en place et encadré pour qu'il soit véritablement efficace. La lutte contre les stéréotypes de genre, qui était déjà au cœur de la politique de sensibilisation, je pense notamment à la sensibilisation des présidents des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Cette lutte contre les stéréotypes de genre va être démultipliée puisque Édith et le service PSQVT a obtenu un financement sur le fonds pour l'égalité professionnelle et ce financement va permettre aux équipes de produire de la sensibilisation via des capsules vidéo et tout un ensemble de dispositions qui vont être mises en œuvre, notamment grâce à l'aide de ce fonds. Et enfin, dans l'enquête QVT en routine, on va introduire des items d'inégalité de genre pour, non seulement, permettre de genrer et établir des données qu'on a déjà à disposition, mais de construire aussi de nouvelles données genrées pour pouvoir évaluer les inégalités de genre et leurs évolutions. Il est important lorsqu'on met en œuvre un plan d'action, de pouvoir l'évaluer et pour l'évaluer, il nous faut bien entendu des données et d'autant plus des données genrées.

Pour résumer, sept actions sont proposées dans le cadre du plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les années 2025-2028. Première action, sensibilisation aux inégalités femmes-hommes et lutte contre les stéréotypes de genre. Deuxième action, poursuite de ce qui avait été engagé, sensibilisation et information sur les possibilités qu'ont les collègues et notamment les collègues femmes pour accéder plus facilement à la fois au régime indemnitaire mais aussi aux congés pour recherches et conversions thématiques dans les cas particuliers que je vous signalais précédemment. L'action 3, ce n'est pas parce qu'on n'a pas réussi à la déployer jusqu'alors qu'il faut que nous l'abandonnions, c'est d'essayer de construire une gestion prévisionnelle qui justement permette d'accompagner les carrières et notamment les carrières des femmes à l'intérieur de notre établissement. L'action 5 concerne la mise en place du parrainage et du mentorat. L'action 6 qui va démarrer assez rapidement, c'est la production de supports de communication adaptés pour lutter contre les différences professionnelles entre les femmes et les hommes et sur la lutte contre les stéréotypes de genre, ça s'inscrit évidemment dans la même perspective. Et enfin, le diagnostic QVT va être beaucoup plus imbriqué avec cette question de l'égalité professionnelle femmes-hommes en produisant nous-mêmes nos données genrées sur les questions peut-être plus générales de qualité de vie au travail et en introduisant cette nécessaire égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voilà ce que je peux vous dire de manière résumée. Bien sûr, le détail figure dans le document. Je voulais juste terminer mon propos en vous disant que vous avez aussi pu constater dans le document qu'on donnait une planification indicative des différentes actions sur la durée de ce plan 2025-2028 et vous voyez que certaines des actions, évidemment il s'agit des actions qui avaient déjà été engagées précédemment, vont se poursuivre dès le deuxième semestre 2025 selon un calendrier qui est évidemment prévisionnel, mais il montre bien qu'on veut s'engager sur, à la fois des objectifs, mais aussi sur un calendrier de réalisation de ces objectifs.

Je vous remercie de votre attention, pardonnez-moi, n'ayant pas préparé cette question spécifique de l'égalité professionnelle, j'ai peut-être oublié des choses mais je préfère laisser la place aux débats et aux questions.

Oui, Luc ?

**M. Imhoff.** - J'ai deux questions ou remarques. La première, sur l'axe 1 et l'axe 2, est-ce qu'on ne parle pas exactement de la même chose ? Parce que finalement, si on travaille sur l'accès aux carrières, forcément l'aspect financier va suivre.

**M. Tizio.** - Alors j'aurais tendance à te répondre « oui » mais en réalité il y a une petite différence, c'est-à-dire que entre l'axe 1 et l'axe 2, il y a la question de rémunération et la question de carrière. Or, il semblerait que, à niveau équivalent, il y ait aussi des inégalités, ce n'est pas seulement dans la progression de carrière qu'il existe des inégalités professionnelles, c'est aussi à catégorie, à cadre d'emploi identique, il y a aussi des inégalités qui sont liées d'ailleurs pour une part importante au caractère de plus en plus indemnitaire des rémunérations. C'est vrai que ces deux questions sont imbriquées, bien sûr, mais je pense qu'il est nécessaire de les distinguer parce que ce n'est pas tout à fait la même chose et ce n'est peut-être pas tout à fait les mêmes leviers d'action.

**M. Imhoff.**- Justement ça peut être lié aux aspects des primes et donc c'est ma deuxième question, c'est sur la RIPEC, en particulier la C3. Je pense que, là encore, il va falloir insister pour les enseignants-chercheurs, sur tous les aspects du métier des enseignants-chercheurs parce qu'en particulier, il me semble que sur le mode de calcul local on prend en compte l'aspect CNU. Je suis persuadé que tous les CNU ne prennent pas en compte de la même manière tous ces aspects du métier, ce qui fait que suivant les sections CNU, certains vont être favorisés et on sait que l'investissement dans nos différents aspects du métier est extrêmement genré donc je pense qu'il faudrait travailler sur ce point-là aussi.

**M. Tizio.**- Absolument, je suis entièrement d'accord et je note tes suggestions pour les rapporter à Édith. Mais c'est vrai qu'il y a, je ne sais pas si on peut parler de culture différente selon les sections ou les grands secteurs qui, pour certains d'entre eux, hélas sans doute, ne font pas encore suffisamment la part des choses entre des questions purement factuelles et entre ces questions inégalitaires entre les femmes et les hommes. Et donc oui, tout à fait, je suis d'accord avec ton argument.

Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Une intervention qui va un peu dans le sens de ce que proposait Luc. Déjà je précise que je vais m'exprimer juste pour les carrières d'enseignants, je laisse le soin à mes collègues du SNASUB pour implémenter sur les carrières BIATSS, mais ce n'est pas un manque d'intérêt pour les carrières BIATSS de ma part, je tiens à le préciser en ouverture. Comme tu l'as dit Stéphane, de nombreuses enquêtes à grande échelle montrent le maintien des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'ESR, partout dans le monde et en France en particulier. Les femmes restent encore largement minoritaires dans certaines disciplines, même dans le corps des maîtres et maîtresses de conférences et le rattrapage engagé reste très lent, ne touche pas toutes les disciplines et n'a pas modifié les structures de l'ESR qui reste inégalitaire comme tu l'as dit. Les explications qui reposent quasi exclusivement sur l'autocensure des femmes, qui sont distillées sur de nombreuses pages du rapport, on voit aussi dans la majorité des axes qui sont proposés, c'est un peu pour répondre à cette autocensure sur les rôles modèles, sur le parrainage, etc., je trouve que mettre en avant quasiment exclusivement ce phénomène d'autocensure élude la responsabilité collective et structurelle de la profession. Les critères d'évaluation, d'avancement de carrière au sens large restent indexés à une interprétation des missions et des responsabilités qui visiblement sont favorables aux pratiques majoritairement masculines. Donc les plans égalité qui ont été développés ces dernières années constituent une avancée importante, je tiens à souligner que globalement, nous-mêmes à l'université de Bourgogne, mais pas seulement, au niveau national, il y a une inversion un petit peu, même si, comme tu le disais, statistiquement on n'est pas convaincus que ça va tenir dans la durée, mais il se passe quelque chose mais ces plans ne peuvent agir qu'à la marge, tant il s'agit d'un problème structurel qui se traduit de différentes manières, du sexisme ordinaire jusqu'au plafond de verre. Il y a quelque temps, j'avais lu le livre « Femmes invisibles » de Caroline Criado Perez que j'avais trouvé vraiment fantastique. À la fois parce qu'il est extrêmement riche en référencement sur des études scientifiques et qu'il pose de nombreuses questions. Donc il y a beaucoup de chapitres, ça va de pourquoi les femmes policiers meurent plus ? Parce que les gilets pare-balles sont adaptés à la morphologie masculine. Pourquoi les airbags sauvent plus la vie des hommes que des femmes ? Parce que pareil, ils sont adaptés à la morphologie masculine. Donc il y a beaucoup de chapitres, mais il y a un chapitre qui concerne l'université que j'avais trouvé particulièrement intéressant. Il s'ouvre sur la méritocratie et les critères d'excellence et il donne l'exemple de l'orchestre philharmonique de New York qui a vu son pourcentage de recrutement de femmes monter à 50% une fois les auditions instaurées à l'aveugle. Avant on disait « non, on ne va pas faire de la place aux femmes parce que quand même, c'est l'excellence de la musique qui compte ». Mais quand on le fait à l'aveugle, on se retrouve avec 50%, ce qui questionne quand même les mécanismes, les biais qu'on a tous au niveau du recrutement. Et donc ce livre fait des référencements sur de nombreuses études internationales, pas uniquement françaises, qui montrent que les femmes universitaires ont, à qualification égale, moins de chances d'obtenir un poste, ont des lettres de recommandation qui comportent plus de termes soulignant le doute que davantage leurs qualités d'enseignement et de recherche, moins de chance de trouver un financement, moins de chance d'être publiées et donc moins de chance d'être citées. Le cercle vicieux est alors en marche. Elles ont, en revanche, plus de chances d'être sollicitées par les étudiants pour leurs problèmes affectifs, pour des négociations pour des délais supplémentaires pour rendre des travaux, pour la révision des notes, plus de risques de se voir confier des tâches administratives sous-valorisées et donc l'addition de toutes ces demandes prend davantage de temps aux collègues femmes. L'injustice consistant à surcharger les femmes de tâches auxquelles on accorde moins de valeur est aggravée par le système d'évaluation de ces tâches qui est lui-même systématiquement défavorable aux femmes. Donc, au-delà des explications psychologisantes sur l'autocensure, je trouve qu'il est temps de réfléchir collectivement aux critères d'évaluation, de se former sur ces questions et de commencer par des recensements au sein de l'UBE de la répartition genrée des responsabilités, chronophages ou non, prestigieuses ou non, pour les évaluations mais pas seulement, de réfléchir au rattrapage des carrières des

femmes. Les inégalités genrées dans l'ESR sont systémiques, elles méritent une action politique de grande ampleur et seule susceptible de bouleverser l'inertie incroyable de la profession. Les femmes universitaires ne s'autocensurent pas, elles sont censurées. Et donc dans le plan qui nous est présenté aujourd'hui, au-delà de l'évolution des proportions des femmes dans chaque corps, tu as souligné Stéphane que le travail était encore en cours sur les différents indicateurs, je pense qu'il serait bien d'intégrer l'indice d'avantage masculin, c'est la proportion au sein des enseignants-chercheurs profs sur maîtres de conférences hommes, donc la probabilité qu'ont les hommes de passer prof par rapport à la probabilité qu'ont les femmes de passer prof. Et il serait aussi intéressant d'intégrer une analyse sur la situation des contractuels en rémunération, prime. Parce qu'on a vu qu'il y avait vraiment un écart, les contractuels hommes ont beaucoup plus de chance d'avoir des primes que les contractuelles femmes. Donc il y a aussi une analyse fine à faire sur les contractuels et donc il y a quelques pistes supplémentaires parmi les actions que vous proposez. Donc, je pense qu'une formation aux biais genrés, à toutes les étapes de la carrière, mais y compris aux doctorants, post-doctorants, ATER, pas uniquement pour les personnes qui ont vocation à encadrer des thèses et à recruter, est vraiment importante. Donc sur les premiers points que vous envisagez, je pense qu'il faut vraiment les ouvrir largement parce qu'il faut que les personnes qui vont candidater soient conscientes d'un certain nombre de choses, et sur la façon dont on perçoit des informations qu'elles pourraient nous donner dans leur dossier ou lors de leur présentation d'audition.

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu dans le plan, de référence à l'axe 6 du plan du ministère sur la santé des femmes, je cite « améliorer la connaissance de la santé des femmes en établissant un état des lieux sexué des difficultés de santé et des maladies professionnelles et mettre en place des études sur les liens entre les conditions de travail et la santé des femmes ». Donc c'est l'axe 6 du ministère et je ne l'ai pas trouvé décliné, peut-être que j'ai lu trop rapidement, il y avait beaucoup de documents pour aujourd'hui.

Et puis un récent rapport sur les VSS dans le doctorat a établi de nombreuses préconisations pour les établissements et je pense qu'il y en a quelques-unes qu'on aurait pu intégrer comme on en avait déjà discuté, mais d'afficher systématiquement, quand on organise un colloque, un référent VSS. Quand les doctorantes sont dans leur établissement elles savent vers qui s'adresser, mais quand elles sont à l'extérieur, et on sait que les colloques, les missions sur le terrain, etc., sont des moments à risque, donc ça fait partie des choses qu'on pourrait faire pour l'établissement.

Et puis juste un petit commentaire sur la page 20 et une phrase qui m'a un peu fait tiquer, il est écrit « la politique mise en place à l'UBE de retenir à dossier égal une candidate plutôt qu'un candidat a porté ses fruits ». Je ne sais pas si c'est vraiment cette politique-là qui a porté ses fruits ou les menaces de diminution de financement du CNRS sur certains instituts quand ils ne recrutent pas de femmes, les démarches de sensibilisation qui ont déjà été menées comme tu l'as rappelé Stéphane, tout ce qui a été fait en termes de sensibilisation, il est tellement difficile de dire que deux dossiers sont égaux, je ne suis pas sûre que ce soit l'argument qui est utilisé massivement et qui explique la légère augmentation du nombre de femmes que tu as soulignée.

**M. Tizio.**- Merci Peggy. Effectivement, je ferai part de toutes tes remarques et je les trouve particulièrement constructives parce que là, les actions, c'est les actions sur lesquelles on s'engage bien sûr, mais encore une fois, ce n'est pas un produit fini. C'est-à-dire qu'à ces actions pourront bien entendu s'en ajouter d'autres, les actions hors plan. Et je suis assez d'accord, le volet plus systémique des discriminations n'apparaît pas en premier plan. Je vais parler en mon nom propre, je crois qu'il y a les deux. Il y a effectivement, et c'est documenté, il y a une différenciation systémique et d'ailleurs elle va au-delà des seuls enseignants, c'est de l'ensemble des personnels. Mais il y a aussi des questions d'autocensure. Les mettre en avant, ce n'est pas forcément dire qu'il n'existe rien d'autre. Simplement, ces situations d'autocensure, je ne suis pas spécialiste du domaine, je pense que vous comprenez à quoi je fais allusion, ce sont des dimensions sur lesquelles peut-être on a plus de prise que les dimensions systémiques. Je m'explique, faire changer les modalités d'évaluation, c'est quelque chose qui va prendre du temps. J'espère qu'on y arrivera, je ne suis pas défaitiste, mais c'est quelque chose qui peut prendre peut-être davantage de temps que d'agir sur le côté psychologisant, comme tu dis, de ces problématiques d'inégalités. Peut-être que c'est une facilité que d'essayer d'agir prioritairement sur ces questions d'autocensure mais je suis aussi persuadé qu'il faut qu'on aille plus loin sur les questions plus systémiques. Comment ? Par quel levier ? C'est évidemment à discuter, mais pour ça il y a un groupe de travail sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et on invite tous ceux et celles qui j'espère nombreux se sentent concernés par le problème, à participer justement à ces discussions et à faire des propositions qu'on pourrait envisager, et de manière pragmatique, pour essayer de modifier les conditions systémiques d'évaluation des dossiers. Sur la production des données, les choses avancent et on avait déjà discuté de la question, les choses vont avancer. Quant à l'axe 6, je suis désolé, je n'ai pas de réponse et c'est effectivement un peu regrettable qu'il n'apparaisse pas, je ferai part de la remarque.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Merci Stéphane pour tes réponses. Tu peux bien imaginer qu'en voyant l'inégalité, l'iniquité, concernant les femmes, ce n'est pas que dans le plan, recevoir comme solution que des choses qui disent « si les femmes sont discriminées c'est de leur faute, c'est parce qu'elles s'autocensurent », ça fatigue.

**M. Tizio.**- En plus, tu imagines bien que ce n'est pas du tout mon cas. En matière de crime, la faute n'incombe pas à la victime en général mais oui, je comprends tout à fait ton point de vue.

**M. Clerc.**- On souhaitait aussi appuyer ce que disait Peggy sur l'axe 6 du plan national d'égalité professionnelle, sur agir pour la santé des femmes au travail. C'est un nouvel axe qui est présent dans le plan égalité professionnelle interministériel et qu'il convient d'explorer. Il y a une action principale qui décline ensuite plusieurs mesures et je pense que c'est important de coller à ce point-là, notamment pour pouvoir renseigner des enquêtes peut-être nationales et puis construire collectivement ce sujet. C'est un axe qui est décliné au niveau interministériel mais, dans l'enseignement supérieur il y a également des risques, notamment en recherche, dans certains domaines qui exposent particulièrement la santé et pas que les femmes, les hommes aussi, mais avec des incidences qui peuvent être différentes. Et donc c'est bien de pouvoir explorer tout ça pour avoir une meilleure connaissance du domaine et puis prendre des mesures adéquates ensuite.

**M. Tizio.**- Je suis entièrement d'accord. Mais ce que tu dis sur le constat, ça rentre aussi justement dans la question de genrer nos données, c'est-à-dire qu'on a des données sur les accidents du travail, sur les maladies professionnelles, pour l'instant elles ne sont pas genrées, le fait simplement déjà de genrer ce type de statistiques nous permettra d'avoir, au moins a minima, un constat statistique sur l'état des lieux. Mais effectivement, il faut continuer à avancer et les axes qu'on propose ici dans le cadre du plan UBE ne se substituent pas au plan d'action ministériel, voire interministériel, c'est-à-dire que s'ajoute à ces actions qui s'inscrivent pour la plupart d'entre elles dans les plans nationaux, l'axe 6 du plan national. Évidemment, on est amené comme toutes les administrations à y réfléchir et à l'appliquer également, mais effectivement ça aurait pu être mieux mis en exergue dans le document, je suis d'accord.

Madame Thomas ?

**Mme Thomas.**- Je voudrais intervenir concernant les BIATSS puisque les collègues ont dit ce qu'ils avaient à dire pour les professeurs. Je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part dans ce document, d'information concernant le temps partiel des femmes, on parle de savoir s'il est subi ou choisi, je l'ai bien vu dans ce document-là, par contre, le fait qu'il soit subi pourrait être compensé par des leviers, notamment la compensation dans les composantes des temps partiels, parce que souvent les composantes subissent elles aussi. Même si les femmes subissent les temps partiels, les composantes subissent les temps partiels aussi de leurs agents parce qu'ils ne sont pas compensés donc toujours ça nécessite de remettre du travail sur les autres, de redistribuer ou de rééquilibrer avec le personnel existant, sans compensation. Ça, ça peut induire aussi une discrimination à l'embauche de femmes qui ont des enfants et qui demandent des temps partiels et sur des postes qui sont très lourds, très chargés, sur lesquels on hésite à mettre des personnes qui exigent un temps partiel pour des raisons familiales. Donc l'équilibre vie privée/vie professionnelle est entaché par ce type de non-compensation des temps partiels dans les scolarités, dans les services administratifs. Ça, c'est une première chose. La deuxième que je n'ai pas vue, c'est le recours au travail sur 4 jours, en 4 jours, de 4 jours, la formulation peu importe, mais de permettre aux agents qui ont des vies privées à préserver pour des raisons familiales et notamment les femmes puisqu'elles sont le plus concernées par ça, de pouvoir faire des temps complets, pour ne pas ajouter à ces difficultés-là des difficultés financières, qu'elles puissent avoir recours au temps de travail sur 4 jours pour un temps complet. Cette évolution-là permettrait d'avoir des meilleures conditions de vie pour les femmes qui subissent aujourd'hui un temps partiel pour raisons familiales. Merci.

**M. Tizio.**- Pour ce qui est des temps partiels subis/choisis, si j'ai bien compris ce que vous dites, c'est que le temps partiel choisi des uns se reporte sur le temps de travail subi des autres, et qu'un levier pour réduire cette problématique serait de compenser systématiquement les temps partiels ? Dans un monde parfait, je suis d'accord avec vous, budgétairement c'est absolument invivable, c'est impossible. Mais oui, je comprends tout à fait qu'il y a un report effectivement. Tant que les services sont organisés de manière correcte, les choses peuvent bien se passer, mais on comprend que finalement ça peut aussi générer des problèmes au sein du collectif de travail, c'est-à-dire que les collègues qui prennent des temps partiels pourraient être mal vus des autres collègues qui restent à temps plein et qui se retrouvent avec une surcharge de travail, si j'ai bien compris la question. Effectivement, c'est une question qu'on peut se poser et à laquelle je vous réponds sur un plan budgétaire, même si sur un plan plus théorique, je serais assez d'accord avec vous. Sur un plan budgétaire, c'est un objectif que de toute façon on n'atteindra jamais.

**Mme Thomas.**- Excusez-moi, je complète. Monsieur le Président avait évoqué il y a quelque temps, dans ses réunions publiques de début d'année, un genre de groupe de travail sur l'attractivité de nos missions et de nos postes. Ce sujet-là pourrait être évoqué à ces moments-là si ce projet voit le jour. Le côté budgétaire que vous évoquez pourrait être compensé par un moindre turnover par exemple, avec des gens qui finissent par partir pour trouver des conditions plus favorables et finalement, on finirait peut-être par avoir un équilibre avec ça, mais le fait qu'on ait en permanence des gens qui partent parce qu'on ne veut pas leur accorder un temps partiel parce que ce n'est pas faisable dans le service ou quand les postes sont proposés au remplacement on met temps plein obligatoire, nécessairement ça crée une discrimination. Si on veut vraiment évoquer les inégalités de genre, on ne peut pas occulter ce sujet-là.

**Le Président.**- Alors sur le turnover, on a mis en place une charte contractuelle avec le travail conjoint des organisations syndicales, justement pour limiter le turnover. On a pris un certain nombre de mesures spectaculaires par rapport à ce qui se passait avant. On renouvelle les contrats au-delà de la période de 3 ans, alors qu'auparavant c'était, à 3 ans on arrête, on se débarrasse des gens grosso modo. Deuxième point, on cède, de manière modérée néanmoins on déprécie les contractuels qui ne sont pas en situation de passer les concours de la fonction publique. On a aligné les grilles indiciaires des salaires sur ceux des titulaires, alors qu'auparavant les contractuels étaient limités à deux indices de rémunération, etc. Aujourd'hui, quelle est la situation, est-ce que le turnover a pris fin dans les services ? La réponse est non parce que le seul moyen de l'empêcher, c'est de s'aligner sur les propositions d'autres employeurs plus favorables en termes de rémunération. J'ai un exemple très récent, quelqu'un de formidable, un collègue BIATSS qui travaille aux services centraux à qui on propose 20% de plus de rémunération dans une boîte à Nuits-Saint-Georges. On fait quoi ? Je suis désolé, on peut rattacher le turnover à toutes les situations individuelles qui existent chez nos collègues. Certains vont avoir un problème de charge de famille, certains vont vouloir faire carrière. Donc moi, l'argument du turnover, je ne l'écarte pas parce que ça doit bien arriver sur la masse, on a 3000 personnels dans notre établissement, donc forcément, on doit rencontrer ce genre de situation, mais le turnover il est multifactoriel. Nous avons travaillé sur des facteurs qui résultaient de la politique de l'établissement au maximum de nos possibilités budgétaires, c'est-à-dire de la soutenabilité de ces mesures, on l'a fait, maintenant on voit bien que ça ne résout pas tous les problèmes de turnover. On a parlé du numérique tout à l'heure, les informaticiens, on a les pires difficultés à les empêcher de partir parce que de toute façon, les rémunérations qui leur sont proposées aujourd'hui dans le privé sont parfois +60%, +80%, +100% de ce qu'on leur verse et qu'on n'est pas en mesure et on ne sera pas en mesure de s'aligner dans les années à venir. Aujourd'hui, le premier facteur de turnover tient à ce souhait totalement légitime de collègues contractuels d'aspirer à une progression de carrière. Je ne nie pas que ce que vous avez pointé peut être aussi une motivation de turnover mais le rattacher à ça... A chaque fois qu'on a affaire à un contractuel qui part, alors même qu'on a pérennisé les périodes contractuelles, qu'on a revalorisé les contractuels en les ajustant sur les grilles indiciaires, la première cause qui est invoquée ce n'est pas qu'on est maltraité, d'ailleurs certains nous disent « ça se passait bien sauf qu'on me propose 20%, 30% de plus » et là, on ne peut pas. Je n'écarte pas ce que vous avez dit mais je constate que ce qui se passe autour de nous tel que ça me remonte de toutes les composantes, des services centraux, la première motivation c'est bien le niveau de rémunération qui n'est pas suffisant chez nous.

Sur la semaine de 4 jours, on en a parlé récemment avec les organisations syndicales, pour l'instant on a déjà le télétravail à digérer et à essayer d'améliorer parce qu'il y a des écarts entre services qui ne sont pas toujours justifiés par une politique d'établissement. Et ça, je crois qu'il faut qu'on y travaille. Une fois qu'on y sera, on reconsidérera les aménagements de travail et de semaine lorsque ce problème-là sera réglé. Aujourd'hui il n'est pas réglé, je peux vous le garantir, il y a des services dans lesquels il y a des divergences de politique de télétravail qui me sont remontées, par toutes les organisations syndicales et qui, puisqu'il n'y a qu'un seul employeur ici, c'est l'UBE, ne devraient pas exister dans l'établissement. Donc on va déjà travailler à ça et ensuite on s'interrogera peut-être un jour, je ne sais pas si ça sera moi, sur la question de la semaine de 4 jours, en 4 jours, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

**M. Tizio.**- Y a-t-il d'autres commentaires, questions, réactions relatifs à ce plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, j'ajoute que le CSA a donné un avis conforme à l'unanimité à ce plan d'action. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter ce plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2028.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 1. Des votes contre ?

**31 voix pour, 1 abstention**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. On va continuer notre ordre du jour sur les questions relatives aux RH avec les évolutions organisationnelles, tout d'abord du pôle Formation et vie universitaire avec la création

du pôle Vie étudiante, puis du pôle International avec la création du pôle des Affaires européennes. Et je vais laisser la parole à Alain Helleu, notre DGS.

### 3. Évolution organisationnelle du pôle Formation et vie universitaire et création du pôle Vie étudiante

**M. Helleu.**- Bonjour à tous ceux que je n'ai pas pu saluer depuis ce matin. Le point qui vous est soumis, concerne en fait trois directions, le pôle Pilotage, le PFVU qui va se transformer en pôle Formation et parcours des étudiants et le pôle Vie étudiante. L'idée à retenir, c'est qu'on met l'accent sur la vie étudiante, donc on crée un pôle Vie étudiante qui reprend en fait l'existant donc les services de la vie étudiante plus un Welcome desk qui est à créer et ensuite l'intégration de la CSE qui est aujourd'hui un ovni administratif puisqu'elle n'a pas d'existence administrative. C'est vraiment une volonté très forte de créer un pôle Vie étudiante qui s'appuie sur un schéma de la vie étudiante qu'on a également adopté. Et pour garder le lien avec le service pôle Formation on mettra en place une commission vie étudiante comme on a déjà la commission de la pédagogie et les débats seront recentralisés au niveau de la commission de la formation et de la vie étudiante. Parallèlement, le service formation et parcours étudiant va récupérer l'Observatoire de la vie étudiante et de la qualité qui était du côté du pôle Pilotage donc on fait une belle direction sur la formation et le pilotage de l'offre de la formation. Et d'un autre côté, on fait un pôle Vie étudiante qui sera en charge de travailler avec l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'UBE, évidemment. Tout ça s'inscrit dans un mouvement plutôt dynamique qui existe mais qu'on n'avait pas transformé. Plutôt une bonne chose. Et nous venons de procéder au recrutement de la directrice du pôle Vie étudiante, les auditions étaient hier après-midi. Je ne sais pas si il y a des questions, évidemment, tout le monde a été consulté et voilà l'objet des présentations.

**Mme Kilani.**- J'avais une question d'ordre général et une plus sur le PFVU. L'université de Bourgogne a été organisée en pôles sous la gouvernance du président Bonnin lors de son premier mandat. Ça a été une période houleuse avec une concertation très limitée, voire absente pour les personnels dans certains pôles. On voit aujourd'hui qu'on scinde des pôles, ma question est, est-ce qu'on va démanteler les pôles les uns après les autres pour revenir à l'organisation qu'on avait il y a 12 ans ? Sans discussion avec les personnels travaillant dans ces pôles parce que vous dites que les personnels ont été consultés, mais je ne parle pas que des directeurs et directrices de pôle, là, par exemple pour le PFVU les collègues ont eu, à leur grande surprise, une présentation de leurs deux nouveaux pôles en réunion de service, présentation qui passait quelques jours après au CSA. Je veux dire que lors des réorganisations de service, les personnels devraient être associés pleinement. Et autre chose, est-ce qu'on va embaucher, recruter donc pour cette nouvelle organisation puisque vous parlez de la création du Welcome Desk, on sait qu'il va y avoir une directrice du pôle Vie étudiante, est-ce que tous les postes vont être maintenus, je sais qu'on a également des postes qui sont financés par la CVEC, notamment à la MDE ?

**M. Helleu.**- Sur la consultation, ça ne s'est pas fait du jour au lendemain, ça fait un moment qu'on en parle, ce n'est pas une idée comme ça, ça correspond à une vraie stratégie de mettre en avant la vie étudiante dans le cadre de l'EPE, si on fait un EPE et qu'on ne touche à rien, c'est très bien, on a fait un EPE, mais ça répond à une stratégie vie étudiante. Après, les discussions, on a laissé travailler les responsables de pôles. La note, je n'ai quasiment rien rédigé dans la note donc c'est vraiment remonté des services dans une stratégie remontante, ça a été largement discuté. Ensuite, les postes c'est plus une répartition et une clarification du rôle de chacun, la CSE on la clarifie, il n'y a pas de création de postes, on ne va pas diviser demain matin des services. Si vous pensez qu'on a ça derrière la tête, non, l'agence comptable va rester l'agence comptable, on ne va pas la diviser en 2 ou en 3, la DRH non plus, la plupart des services non plus. La seule chose, on le verra tout à l'heure, c'est le pôle RI où là on recrée des pôles. Le mot pôle, moi je n'aime pas du tout parce que ça ne correspond pas à l'administration. Quand on parle de pôle Finances, personne ne voit ce qu'est un pôle Finances. Quand on dit une DAF et quand on en parle à l'extérieur, tout le monde voit ce que c'est, une direction administrative. Alors ce qui s'est passé il y a 12 ans, c'était sous l'impulsion d'Alain Bonnin pour ressembler à l'organisation hospitalière. Je ne suis pas fan du mot pôle, maintenant on a un pôle Formation donc on a fait le pendant, on fait le pôle Vie étudiante. C'est vraiment une organisation qui est extrêmement classique, qui existe dans d'autres universités, il n'y a rien de révolutionnaire. L'objet c'est, au contraire, de mettre en avant la vie étudiante. Ont été très associés, évidemment, Maxence, en sa qualité de VP Vie étudiante, Carine Michel aussi, les chefs de service, alors ensuite, évidemment, il y a eu des débats dessus. Ça ne change pas grand-chose. Sur le Welcome desk, il y a des moyens qui ont été obtenus dans le cadre du COMP, donc ça s'inscrit dans une stratégie, donc les moyens, oui, on les a eus. On peut avoir des financements CVEC, c'est comme ça qu'on peut financer les postes à la CSE, donc ça répond à des moyens, ça répond à une stratégie. L'EPE c'est une volonté forte, une stratégie de l'UBE. On peut consulter 50 fois tout le monde, mais on n'invente pas l'eau chaude en faisant ça, on met en avant la vie étudiante sur

une stratégie. La formation, ça existait auparavant puisque l'Observatoire des formations était déjà rattaché au PVFU sans doute avant 12 ans, c'est ce qu'on m'a dit. Mais je trouve que c'est une bonne idée que l'Observatoire soit rattaché au pôle Formation. Et les gens y ont adhéré tout de suite. La qualité, c'est la qualité des formations, qui redescend plutôt au pôle Pilotage. Donc c'est plutôt un effort de rationalisation et de clarification. Alors certes, on n'a pas fait un sondage ou un recensement. J'avais demandé que les gens soient prévenus suffisamment en avant. Maintenant on peut discuter de tout, à un moment il faut aussi mettre en place une stratégie et répondre à la demande de la gouvernance et y répondre de la meilleure façon en clarifiant les choses et c'est ce qui est fait dans cette proposition de direction.

**Le Président.**- Je vais compléter. D'abord c'est un point qui n'a absolument pas été abordé par les organisations syndicales au CSA, au contraire, donc je suis très étonné de ce que vous dites, parce que ça a été souligné justement que ça s'est fait dans la concertation. La deuxième chose, il ne s'agit pas de scinder pour scinder, ça n'a rien à voir et ce n'est même pas lié, à mon avis, à l'EPE en tant que tel, mais plutôt à la stratégie qu'on porte aujourd'hui et à l'évolution des métiers. Pourquoi ? Parce que la vie étudiante, on nous en demande de plus en plus alors qu'à l'origine c'était les compétences du CROUS. Et aujourd'hui, il y a le SSE, il y a les activités physiques et sportives, il y a la CSE, alors ça, c'est nous qui avons pris l'initiative, il y a la culture, enfin bref, tout un ensemble d'activités qui relèvent aujourd'hui de la vie étudiante et qui s'éloignent de plus en plus de la fonction PF du PFVU, c'est-à-dire de la gestion, de l'administration de l'offre de formation sous son aspect réglementaire, Apogée, Pégase, etc., et qui demande une technicité mais qui n'a rien à voir avec la solidarité étudiante, tout simplement. C'est-à-dire qu'on a des métiers qui ont évolué petit à petit et une structuration qui ne présentait plus autant d'imbrication qu'auparavant. Donc au fur et à mesure que la vie étudiante s'est développée, il y avait de moins en moins de relations avec l'activité technique, celle par exemple de Séverine Delaunay autour de la gestion de l'offre de formation, des calendriers universitaires, etc., autant de choses très techniques, administratives, mais pas sur le fond du bien-être étudiant, si je peux m'exprimer ainsi. Ensuite, dans la stratégie de l'établissement, il y a la création du Welcome desk donc on avait le Welcome desk, la CSE, autant de choses qui tournent autour de la vie étudiante et pas de la formation étudiante et c'est vraiment deux choses différentes. Ensuite, au PFVU, il y a beaucoup de monde maintenant, et dans les discussions qu'on avait avec le PFVU, il y a eu un consensus très rapide de dire « oui, effectivement, les métiers évoluent, les missions évoluent et les mettre ensemble, ça n'a plus nécessairement beaucoup de cohérence ». Et je rappelle une chose, c'est qu'un des trois principes du service public, c'est l'adaptabilité en fonction de la situation.

Alors non, on ne scindera pas les services les uns après les autres. Il y avait deux objectifs qui vous sont présentés ce matin, deux objectifs de stratégie, faire de la vie étudiante quelque chose d'institutionnalisé et la CSE va être institutionnalisée grâce à ce réaménagement des services, le Welcome desk va être créé aussi grâce à ça et on va essayer de trouver une cohérence maximum grâce au service de vie étudiante entre l'ensemble des services qui offrent des dispositifs aux étudiants, je rappelle, le sport, la santé, etc., pour essayer d'avoir une vraie politique pilotée, politiquement par la gouvernance, mais administrativement par l'établissement au sein de ce service. Donc ça c'est important. Et par ailleurs au PF, il y a des compétences formidables, des gens de très bon niveau qui gèrent l'offre de formation et c'est un job vraiment très important à tel point d'ailleurs que la commission de la pédagogie continue d'exister pour travailler sur l'offre de formation et il y aura une commission de vie étudiante qui va être le pendant pour toutes les questions de vie étudiante donc on ne fait pas que scinder, on donne de l'importance à ce qui devient important pour nous en tant que missions et que l'État nous confie. Maintenant l'État exige que nous fassions, par établissement, un schéma directeur de la vie étudiante. Avant, ce n'était que le CROUS et de plus en plus il y a des missions légales qui nous sont confiées dans ce domaine-là. Donc oui, il faut que ça se traduise aussi dans la structuration de l'établissement.

Je parlerai après sur le deuxième point, puisqu'il y a deux points, il y en a un pour le PFVU puis un pour le pôle International, j'en ai un peu parlé tout à l'heure au début, on verra que là aussi, il y a une vraie logique stratégique dans cette réorganisation.

**M. Tizio.**- Donc au sujet de la scission du PVU en pôle Vie étudiante et pôle Formation, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 6. Des votes contre ?

**26 voix pour, 6 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Passons maintenant à l'international.

#### 4. Évolution organisationnelle du pôle International et création du pôle Affaires européennes.

**M. Helleu.**- Deuxième point, là aussi voté à l'unanimité par le CSA. Il s'agit de procéder à la création d'un pôle Affaires européennes au sein de l'Université Bourgogne Europe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Alors pourquoi l'Europe ? Évidemment parce que c'est un axe stratégique du développement des partenariats de l'université, je ne reviens pas sur FORTHEM, tout le monde connaît. Donc, le service FORTHEM se transforme par la création d'un pôle Europe donc création du pôle des Affaires européennes, les personnes qui étaient dédiées à FORTHEM continuent à travailler avec FORTHEM, on aura la cellule d'expertise formation qui va travailler aussi sur la vie étudiante. Les bureaux de soutien, la communication, les finances et l'administration, c'est des bureaux qui restent communs aux deux structures. On a la cellule ingénierie de projets européens qui va venir travailler très étroitement avec le pôle des Affaires européennes et, parallèlement, là aussi, on a une évolution du pôle International qui devient le pôle des Relations internationales et qui va continuer à décliner toutes les missions dévolues aux composantes et aux unités de recherche sur l'aspect international. Évidemment, les deux vont travailler étroitement mais, comme on a mis en avant la vie étudiante, on met en avant le pôle des Affaires européennes avec une prise en charge de ce service par l'un des titulaires qui y travaillait, Monsieur Bernhard Althem pour ne pas le nommer et qui sera chargé de continuer à encadrer le service FORTHEM et de travailler étroitement sur l'aspect ingénierie de projets européens. Là, il n'y a pas de création de poste, on met en avant beaucoup plus la politique européenne de l'établissement, pour mettre celle-ci en application et bien l'identifier on crée un service des affaires européennes au sein de l'université.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Kilani.**- J'ai une remarque parce que pour la plupart des gens, le programme européen le plus connu c'est le programme Erasmus. Il ne figure pas dans le pôle des Affaires européennes. Donc je pense que ça peut prêter à confusion. En fait on a l'impression quand on voit les deux pôles qu'on a sorti le service FORTHEM. Donc on a un peu de mal à comprendre ce changement.

**M. Helleu.**- Non, ce n'est pas que FORTHEM, c'est le service des affaires européennes. Évidemment il y a des conséquences sur les Erasmus donc c'est un travail très étroit sur les Erasmus, on va continuer à travailler, mais ce n'est pas que FORTHEM, c'est beaucoup plus sur tout ce qui touche l'Europe, les partenariats, les choses à développer, donc, c'est en devenant. Parallèlement, Vincent l'a dit tout à l'heure, il y a aussi une note sur la stratégie internationale de l'établissement faite par la responsable du pôle International. Donc d'un côté, il s'agit de renforcer l'international, comment on accentue notre stratégie internationale et comment on développe tout ce qui touche à l'Europe par ailleurs. Alors en lien, très fortement, avec nos partenaires de FORTHEM, avec la construction de cursus, que ce soit de cursus de recherche concernant les doctorants ou de formation. Mais on est sur deux axes, qui sont proches. Les affaires européennes, c'est de moins en moins les affaires internationales. C'est nos très proches voisins. Donc c'est la construction d'une politique européenne et pour ça d'un service qui sert la politique européenne. Là aussi, comme il ne s'agit pas de mettre de la confusion, les services communs, notamment l'antenne financière restent communs aux deux services comme ça l'est sur la première réorganisation, donc il y a des fonctions de soutien qui restent communes. A la fois, on réorganise au service d'une stratégie, ce n'est pas réorganiser pour réorganiser, encore une fois on ne découpe pas les services en deux pour le plaisir de le faire, mais c'est d'abord au service d'une stratégie, une stratégie qui concerne la vie étudiante d'un côté et les relations européennes de l'autre.

Paul ?

**M. Alibert.**- J'ai deux petites questions. A la lecture du document et j'écoute ce que vous dites, j'ai du mal à voir vraiment la plus-value de la création de ce deuxième pôle, j'ai l'impression qu'on multiplie les structures et donc, potentiellement, on multiplie les problèmes parce qu'on sait ce que c'est et en tant qu'ancien VP RI, je sais que quand il y a plusieurs structures qui s'occupent parfois de la même chose, ça peut poser de gros problèmes. La deuxième question qui est probablement liée, c'est pourquoi voir la coopération à l'échelle européenne qu'à travers le prisme FORTHEM parce que dans le texte *la création du nouveau pôle est l'occasion de structurer davantage le service FORTHEM, pour l'Alliance FORTHEM au sein de l'UBE* ». Donc j'ai l'impression que voir la coopération européenne à travers FORTHEM, c'est prendre un risque parce que je ne sais pas quelle est la durée de vie de FORTHEM mais les alliances européennes elles ont quand même, à moins que ça ait changé, mais elles ont vocation à être financées un certain temps et puis ensuite probablement perdurer mais avec d'autres moyens, mais en tout cas on ne sait pas quel avenir elles ont. Donc quid de ce pôle une fois que l'Alliance n'existera pas ? Et puis surtout, pourquoi ne structurer la coopération européenne qu'au travers de FORTHEM et d'ailleurs on parlait des échanges Erasmus, évidemment les conventions c'est bien au-delà des partenaires de FORTHEM. Donc, ces deux questions, la plus-value et le prisme FORTHEM qui est volontairement donné sur la coopération européenne.

**Le Président.**- La plus-value, c'est de faire évoluer la politique RI en distinguant bien deux zones géographiques dans le monde, un, l'Europe, deux, le reste du monde, parce que nous disposons en Europe d'instruments qui n'existent pas pour le reste du monde et que ça demande une bonne technicité. Il n'y a pas que FORTHEM et j'ai refusé qu'on appelle le pôle Affaires européennes, pôle Alliance européenne. J'ai refusé, parce que je partage totalement ton analyse, créer un pôle à partir d'un projet dont le financement est hypothétique à long terme, ça n'a aucun sens, donc ce n'est pas ça. Qu'est-ce qu'il y a dans le pôle Affaires européennes ? Il y a, un, FORTHEM, deux, STRADA dans l'aspect fonctionnel, trois, il y a une mission qui est donnée au nouveau directeur du pôle Affaires européennes qui, aujourd'hui n'a jamais été menée, qui est d'identifier, de recenser, l'ensemble des leviers financiers européens à la disposition des établissements universitaires. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, on tombe sur 3, 4, 5 types de projets et tout le reste passe sous silence. Donc l'objectif, c'est de développer une expertise dans ce domaine-là pour offrir à l'ensemble de la communauté des moyens nouveaux qui sont mis à la disposition de l'Europe et qui aujourd'hui et historiquement, sont délaissés. Sur le pôle RI, le pôle Relations internationales, la démarche est différente, il s'agit, mais pour des raisons un peu similaires, de développer des relations privilégiées avec certaines zones, certains établissements, comme je l'ai dit tout à l'heure en début de CA, qui sont susceptibles d'être intéressés par notre propre stratégie et pour alimenter notre stratégie dans le domaine de la formation et de la recherche. Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? On a une politique RI qui fait des RI pour les RI. On envoie un peu de monde à droite, à gauche, etc., sans s'interroger sur qu'est-ce qu'on en fait ? Donc la feuille de route que j'ai donnée à la directrice du pôle Relations internationales, c'est justement de faire le lien entre ce qui se passe dans le reste du monde, hors Europe, parce que les instruments ne sont pas les mêmes et l'expertise n'est pas la même, entre donc le reste du monde et nos objectifs stratégiques, les quatre grands défis sociétaux et territoriaux qu'on peut relever dans une perspective, effectivement, de nous rendre plus attractifs aux yeux des étudiants, notamment du reste du monde. Donc on est bien sur une évolution politique dans le domaine des relations extérieures qui tient compte d'un écosystème européen qui n'a pas grand-chose à voir avec le reste du monde et qui tient compte aussi de l'expertise des uns et des autres dans les domaines concernés.

**M. Alibert.**- Je rejoins le constat. En fait, je pense que les questions qu'on se pose et ces interrogations sur les structures, c'est que ça vient un peu détaché ou en dehors de, mais tu l'as dit en début de CA que tu avais demandé un plan. Je pense que le gros déficit, c'est un vrai plan d'internationalisation d'UBE. C'est-à-dire qu'on a eu la présentation QVT, on a eu le handicap, on a eu un certain nombre de choses, et à l'international, c'est vrai que ça manque un peu de matière, on a les outils ou les structures mais qui ne s'appuient pas sur une politique clairement définie et donc ça aide à expliquer les structures quand tu sais ce que tu veux faire. C'est dommage que Grégory ne soit pas là aujourd'hui parce qu'il aurait pu nous expliquer un plan, un peu discuter en CA pour que les gens voient vraiment la stratégie.

**Le Président.**- Oui, parce qu'aujourd'hui, on a trois étudiants qui vont en Corée, trois au Chili, etc., et qu'est-ce qui se passe ? Évidemment que c'est extrêmement riche pour les bénéficiaires de ces dispositifs mais qu'est-ce que l'établissement en fait en dehors d'avoir la certitude d'avoir participé à l'épanouissement personnel de l'un ou de l'autre ?

**M. Alibert.**- Comme tu l'as dit, les relations internationales, ce n'est pas juste les mobilités étudiantes, c'est bien au-delà.

**Le Président.**- C'est bien plus que ça, c'est la possibilité de co-porter des thèses internationales, c'est la possibilité d'avoir des mobilités de recherche pour les apprentis chercheurs que sont les doctorants, voire les stagiaires en master, dans le domaine scientifique notamment parce que c'est une pratique qui est sans doute plus courante dans les sciences expérimentales que dans les sciences humaines. C'est à cela que sert cette évolution, ce n'est pas évoluer pour évoluer. Je fais partie de ceux qui pensent que la forme est au service du fond et pas l'inverse, et que cette structuration est au service de la stratégie de l'établissement et qui tend à faire le lien entre les relations internationales et ce que nous faisons dans nos laboratoires, dans nos UFR, dans nos écoles, dans nos instituts quels qu'ils soient, INSPE, IUT, IAE, etc. Et il faut faire ce lien parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de moyens qui sont injectés dans cette mobilité et que, finalement, l'établissement n'en bénéficie pas tant que ça. Quand je dis, l'établissement, c'est les équipes de recherche, c'est les équipes pédagogiques, etc.

**M. Alibert.**- Pour terminer, je m'abstiendrai au moment du vote, pour ces raisons-là, parce qu'il me manque un vrai plan d'internationalisation qui vienne en amont de l'explication des structures.

**Le Président.**- Il viendra et on en parlera.

**M. Alibert.**- Mais c'est dommage que ça vienne dans ce sens-là.

**Le Président.**- Oui, mais à un moment, il faut avancer, mais ça viendra, c'est une question de jours pour avoir la première mouture. On verra après ce qu'il en ressort, et puis ensuite, on retravaillera dessus. Est ce qu'il sera présenté à la rentrée ? Sincèrement, je n'en sais rien, je ne peux pas le dire. Ça va tourner, on va avoir un travail collectif autour de ça et ensuite il sera présenté dans les instances de l'établissement.  
François ?

**M. Jarrige.**- Je suis désolé, d'en remettre une petite couche mais je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit, moi non plus je n'arrive pas à comprendre la cohérence qu'il y a à vouloir développer une stratégie internationale plus cohérente, plus intégrée, qui ait du sens et en même temps scinder les relations internationales en deux pôles tout en maintenant des liens et des interactions importantes entre ces deux pôles. Je ne vois pas comment scinder en deux un pôle qui existe déjà, peut favoriser la cohérence interne de la politique menée. Franchement, je n'arrive pas à comprendre non plus quel est vraiment l'objectif. J'ai l'impression que ça va rajouter de la complexité administrative alors que pour développer une politique internationale cohérente, il faudrait au contraire favoriser et fluidifier les échanges à l'intérieur de ce pôle International et une grande partie des actions internationales de l'UBE sont en fait en Europe. Je n'ai pas non plus tout à fait compris quand vous dites « quand les étudiants vont en Corée ou ailleurs, qu'est-ce que l'UBE en retire ? ». Qu'est-ce qu'elle pourrait en retirer, de quelle manière elle pourrait en retirer quelque chose de mieux qu'aujourd'hui ? Est-ce qu'on peut avoir des explications ? Pour moi tout ça c'est un peu implicite, mais je ne suis qu'en histoire donc on est une discipline dominée ou les logiques de relations internationales sont moins nettes, mais je trouve qu'il y a plein de choses qui ne sont pas claires dans ces explications qui font que je vais aussi m'abstenir ou voter contre pour cette raison-là.

**Le Président.**- A quoi sert pour un laboratoire ou une formation, un master, d'envoyer des étudiants en Corée ? Ça peut servir à des tas de choses. Ça peut servir à nouer des relations pédagogiques, à nouer des relations scientifiques, etc. Or, aujourd'hui, dans cette mobilité internationale, l'objectif n'est jamais défini, il n'est jamais affiché, il n'est jamais recherché et il n'est jamais évalué. Donc pour moi c'est une politique de relations internationales qui s'autosuffit alors qu'en principe ça ne devrait pas être un objectif en soi, ça devrait être un moyen pour essayer de faire en sorte que, oui, on en revient avec quelque chose qui permet de construire, et ça, c'est une réalité aujourd'hui. Ça me rappelle mon Erasmus à moi, c'était en Europe. Aujourd'hui c'est très différent parce qu'on a les alliances et on a des instruments européens qui n'existaient pas quand moi je suis parti. On a vraiment quelque chose de très spécifique qui justifie d'explorer par deux zones géographiques, l'Europe avec ses instruments propres et ensuite le reste du monde avec des instruments qui sont existants mais qui réclament néanmoins des moyens mis par l'établissement. À l'époque, on faisait une mobilité, je suis allé à Mayence, puis rien !

**M. Jarrige.**- Vous êtes devenu président de l'université, quand même.

**Le Président.**- C'est grâce à ça, bien sûr, c'est grâce à ça. Mais au-delà de la boutade, rien ! C'est-à-dire que ça n'a pas donné lieu à construction de quoi que ce soit d'une manière ou d'une autre, sauf, évidemment, qu'à titre personnel j'en ai tiré beaucoup, j'ai été nourri de cette expérience et ça m'a fait du bien et j'étais heureux de le faire. Maintenant, on peut être heureux de le faire puis inscrire ça dans une perspective de construction davantage de relations internationales. Il se trouve que depuis, avec Mayence, il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites, il y a des choses qui d'ailleurs se font et qui se défont en ce moment. C'est vrai qu'il y a un pari sur la mobilisation des instruments européens et dans ces instruments, il y a l'Alliance européenne bien sûr, il y a un pari qui est fait, comme tout choix stratégique il comporte une part de risque, ça, c'est une évidence, mais c'est une part de risque qu'on souhaite prendre de telle sorte qu'on puisse mobiliser davantage ces instruments qui sont à notre portée et qui aujourd'hui ne sont pas utilisés. Et puis, d'autre part, bien sûr, ne pas oublier l'Alliance FORTHEM et renforcer les liens scientifiques et pédagogiques et de vie étudiante avec nos partenaires privilégiés de l'Alliance. Sur l'articulation entre les deux, c'était un point de travail qui a été mené en lien avec les services, avec les acteurs concernés.  
Laurence ?

**Mme Bronner.**- Il y aura un comité de coordination qui se réunira périodiquement entre le pôle des Affaires européennes, le pôle Relations internationales et d'autres acteurs de la recherche, du pôle Finances, pour faire des revues de projets et créer une circulation de l'information entre ces différents acteurs.

**M. Jarrige.**- Les dynamiques du continent américain sont spécifiques par rapport aux dynamiques de l'Asie, du bassin méditerranéen, de l'Europe. Chaque ère géographique, géopolitique a ses cohérences et logiques propres. Là, on autonomise l'échelle européenne pour des raisons que j'ai toujours un peu de mal à comprendre sauf que l'idée c'est accompagner la construction européenne. Entre les autres nations du monde, il y a désormais l'Europe qui est une institution qui a ses logiques propres et donc il faudrait créer un pôle spécifique pour accompagner ça.

**Le Président.**- Ce que vous dites est juste, c'est-à-dire que, effectivement, sur chaque zone géographique, Amérique du Nord, Amérique du Sud où là c'est très différent, Afrique évidemment, Asie, Océanie, là j'avoue que j'apprécie très mal le potentiel, mais oui, il va falloir faire des choix et il faudra que ces choix soient opérés en fonction de la stratégie que nous menons dans le domaine international.

**M. Jarrige .**- Mais est-ce qu'on ne pourrait pas considérer aussi que l'intégration à la dynamique européenne est un élément de la politique d'internationalisation ?

**Le Président.**- Mais ce n'est pas antinomique, simplement les instruments sont extrêmement différents et franchement, on a un véritable écosystème, pas fédéral, mais pas loin, en Europe, qui justifie véritablement de mener une politique de moyens et d'exploration des moyens et d'intégration qui n'a rien à voir avec le reste du monde ne serait-ce qu'en raison des ERC, des MSCA, enfin de tous ces dispositifs dont il faut que nous nous saisissons dans le cadre d'une stratégie européenne. L'Europe ne finance pas tout type de projet, il y a une vraie politique européenne qui porte la recherche et maintenant de plus en plus l'enseignement supérieur, les deux d'ailleurs se développent. Donc soit on développe un service qui est à même d'explorer et d'exploiter un maximum de champs possibles sans se disperser sur le reste de l'international et avec un autre service qui est là pour compléter ce dispositif de rayonnement international au sens premier du terme, donc à la fois européen et international, et avec évidemment des instruments qui sont très différents, on a un portefeuille de traités internationaux avec le Québec, avec les États-Unis, etc., totalement différents et les moyens ne sont pas les mêmes. Donc c'est effectivement un choix stratégique et j'ai la conviction que ça nous permettra d'attirer davantage d'étudiants internationaux, et ça c'est un des objectifs, faire venir des jeunes gens qui veulent se former à la recherche, notamment, dans nos masters, dans nos écoles doctorales, des Européens, bien sûr, mais pas seulement. Et là je crois qu'il faut cibler, l'objectif est bien là, cibler de telle sorte que nous puissions mettre en œuvre cette stratégie qui n'est pas une stratégie coloniale, il ne s'agit pas d'aller prélever ailleurs pour... Il s'agit bien de nourrir des relations bilatérales ou multilatérales avec les autres, mais qui permettent aux uns aux autres de se développer, on ne va pas aller piller des zones quelconques du monde.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas d'autres réactions, je vous propose d'adopter le projet de restructuration de l'actuel pôle RI en, d'une part, le pôle des Affaires européennes et le pôle Europe ?

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 11. Vote contre ?

**21 voix pour, 11 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. On va poursuivre avec les questions relatives au patrimoine, d'où la présence de Philippe Perrot, le vice-président patrimoine qui va donc nous présenter trois points. Le premier d'entre eux, il s'agit de l'expertise pour la restructuration partielle du bâtiment Image sur le site de l'IUT Chalon pour accueillir la plateforme CND Lab.

## **V - Questions relatives au patrimoine**

### **1. Expertise pour la restructuration partielle du bâtiment Image sur le site de l'IUT de Chalon-sur-Saône pour accueillir la plateforme CND Lab'**

**M. Perrot.**- Merci Stéphane. Bonjour à toutes et à tous. Donc effectivement trois points patrimoine aujourd'hui.

Le premier point, projet de restructuration partielle du bâtiment Image sur le site de l'IUT de Chalon pour accueillir la plateforme CND Lab'. C'est un projet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici à plusieurs reprises et en particulier lors de la présentation de la phase stratégie du schéma pluriannuel de stratégie immobilière en avril dernier. Je vais rentrer un petit peu plus dans le détail aujourd'hui. Je vous rappelle l'objectif de la plateforme CND Lab', c'est de rassembler en un même lieu, les compétences des différents acteurs industriels, universitaires autour du contrôle non destructif. Quelques mots rapides sur le contrôle non destructif, le contrôle non destructif, c'est au matériau ce que l'imagerie médicale est au corps humain, c'est-à-dire que le contrôle non destructif regroupe l'ensemble des techniques qui permettent de contrôler

un matériau sans le dégrader. Et dans le cadre des activités de la plateforme CND Lab', il est prévu l'acquisition de différents équipements de contrôle non destructif et en particulier d'un système de tomographie à rayons X, la tomographie c'est une technique d'imagerie qui permet la reconstruction 3D d'une pièce. Ces équipements permettront de réaliser des prestations au service des entreprises et des formations seront également délivrées aux entreprises, ciblées sur leurs besoins. Cette plateforme CND Lab' sera localisée dans le bâtiment qui a été libéré par l'Institut Image de l'ENSAM, situé sur le site de l'IUT de Chalon. Ce bâtiment appartient à l'État, il est mis à disposition de l'ENSAM. L'ENSAM a quitté les lieux pour rejoindre un autre bâtiment et il est prévu que ce bâtiment soit affecté à l'Université Bourgogne Europe. C'est un bâtiment d'une superficie d'environ 1600m<sup>2</sup> qui dispose d'un plateau technique qui peut accueillir des charges lourdes, d'un pont roulant sur une hauteur importante de 10 m, d'une zone d'accès pour les grands équipements et des salles de cours et des bureaux. Donc ce bâtiment est bien adapté aux activités de la plateforme CND Lab'. À noter que ce bâtiment va accueillir également le BUT Carrières juridiques de l'IUT de Chalon qui ne dispose pas actuellement de locaux dédiés, qui souffre d'un manque de visibilité au sein de l'établissement. Ce bâtiment date de 2001 et des travaux sont nécessaires. Donc ce qu'il est prévu de faire, c'est l'aménagement du plateau technique pour les activités de la plateforme et la remise à niveau des équipements techniques et de sécurité, donc la distribution électrique, VDI, l'éclairage, le système de sécurité incendie, la centrale de traitement d'air et la gestion technique centralisée. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'UBE, le budget de cette opération est de 1 184 000€ toutes dépenses confondues dont 484 000€ apportés par la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat Territoires en action, c'est le contrat qui lie la région au Grand Chalon, là en l'occurrence. 300 000€ sont apportés par le Grand Chalon, 400 000€ sont apportés par l'UBE. Cette opération qui est purement recherche donnera lieu à une récupération de TVA à 100%. Et en ce qui concerne le calendrier de l'opération, l'agrément du préfet est attendu pour l'automne 2025, la validation de l'avant-projet définitif prévu pour janvier 2026, permis de construire prévu pour mars 2026, la notification des marchés de travaux prévue pour l'automne 2026 et la réception des travaux est prévue pour l'été. 2027.

Voilà pour le premier point.

**M. Tizio.**- Y a-t-il des questions concernant ce projet ? Pas de commentaires, donc je vous propose d'adopter le dossier d'expertise pour la restructuration du bâtiment Image sur le site de l'IUT de Chalon.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**31 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **2. Expertise pour la rénovation énergétique de trois bâtiments : Bibliothèque universitaire Droit-Lettres / Bibliothèque universitaire Santé / Bâtiment Chabot-Charny**

**M. Perrot.**- Le deuxième point concerne la rénovation énergétique de la bibliothèque Droit-Lettres, de la bibliothèque Santé et du bâtiment Chabot-Charny. C'est également un projet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer lors de la présentation de la phase stratégie du schéma pluriannuel de stratégie immobilière en avril dernier. Je rappelle la nature de l'opération, il s'agit ici de rénovation énergétique de trois bâtiments. En ce qui concerne la bibliothèque universitaire Droit-Lettres, c'est un bâtiment de 7000 m<sup>2</sup> construit en 1963 qui a été complété par une extension de 5000 m<sup>2</sup> en 1996 et les travaux envisagés portent sur le remplacement des façades vitrées en simple vitrage, l'isolation thermique des murs et des toitures, la modernisation des installations de distribution de chaleur et de l'éclairage et le traitement de la problématique amiante. En ce qui concerne la bibliothèque universitaire Santé qui est intégrée au bâtiment médecine-pharmacie B1, ce bâtiment a été construit en 1968, il totalise 17860 m<sup>2</sup> dont 1350 m<sup>2</sup> pour la bibliothèque et les travaux envisagés sont de même nature que pour la BU Droit-Lettres car les enveloppes des deux bâtiments sont conçues de façon identique. En ce qui concerne le bâtiment Chabot-Charny, c'est un bâtiment de 4750 m<sup>2</sup> qui a été construit en 1923 et les travaux envisagés portent sur le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage, l'isolation thermique des murs et des toitures, la modernisation des installations de distribution de chaleur et d'éclairage, le traitement de la problématique amiante et également les travaux de sauvegarde des enduits de façades, des noues en zinc et des toitures en ardoise seront également programmés. C'est une opération qui fait partie du contrat de plan État-Région 2021-2027. En ce qui concerne le budget de l'opération, on a obtenu un financement au titre du CPER de 7 M€, dont 5 M€ de la région Bourgogne-Franche-Comté, 2 M€ de l'État et la dernière estimation de l'opération s'élève à 17,8M€, toutes dépenses confondues, soit un reste à financer de 10,8 M€. Il y a trois raisons qui expliquent la différence entre le 17,8 et les 7 M€ qu'on a obtenus dans le cadre du CPER. La raison principale, c'est que le budget qui était alloué à cette opération dans le cadre du CPER est largement inférieur à l'estimation formulée par l'université lors de la phase de définition des besoins. Deuxième raison, c'est

l'augmentation significative des coûts de travaux immobiliers constatés depuis le début de l'année 2022 et la troisième raison, c'est l'évolution du programme impliquant une adaptation des bâtiments et des équipements aux nouveaux usages et exigences. Donc, vu le coût total, nous avons été obligés d'effectuer une priorisation. En priorité 1, nous avons prévu la rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, c'est-à-dire que le financement du CPER nous l'avons fléchi sur la rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, c'est la tranche ferme et nous avons prévu deux tranches conditionnelles. En priorité 2, nous avons prévu la rénovation énergétique de la BU Santé qui est estimée à 4,4 M€, c'est notre première tranche conditionnelle, et en priorité 3, nous avons prévu la rénovation énergétique du bâtiment Chabot-Charny qui est estimé à 6,4 M€, c'est notre seconde tranche conditionnelle. Nous avons mis en priorité 1 la rénovation énergétique de la BU Droit-lettres parce que c'est le bâtiment pour lequel le ratio gain d'énergie/investissement est le plus élevé. Et ça, c'est un paramètre qui est particulièrement scruté par la direction immobilière de l'État. Deux remarques, première remarque nous allons solliciter une subvention de 10,8 M€ auprès de l'État dans le cadre du programme Planification écologique. Et si nous n'obtenons pas satisfaction, nous prévoyons de l'autofinancement, si bien sûr cela est possible, si c'est soutenable financièrement. Et seconde remarque, l'étude de maîtrise d'œuvre portera sur la totalité des opérations, sur les trois bâtiments, afin de répondre ultérieurement au programme de planification écologique de l'État. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Université Bourgogne Europe. En ce qui concerne le calendrier de l'opération, l'agrément du préfet est attendu pour l'automne 2025, la validation de l'avant-projet définitif attendu pour avril 2026, permis de construire pour juin 2026, la notification des marchés de travaux pour l'automne 2026 et la réception des travaux pour la tranche ferme pour l'automne 2027.

Voilà pour ce deuxième point.

**M. Tizio.**- Merci Philippe. Y a-t-il des observations sur ce point ? Madame Thomas ?

**Mme Thomas.**- J'aurais une question s'il vous plaît concernant les travaux sur Chabot-Charny puisque nous avons des collègues qui travaillent sous les toits dans ce bâtiment et qui souffrent terriblement de la chaleur, notamment lors de la dernière vague de chaleur qui s'est produite. Vous avez prévu des travaux sur la rénovation, notamment des toitures qui sont un peu comme des bâtiments haussmanniens à Paris avec du zinc, qui sont des fours. Les collègues sont vraiment en souffrance dans ces périodes-là. Les fenêtres ne permettent pas une isolation, il n'y a pas de volets, ce sont des bâtiments anciens, donc c'est des endroits aussi où la chaleur rentre. Outre l'isolation prévue sur les murs et sur les toitures, je vois que ce projet de rénovation de Chabot-Charny, comme vous venez de l'expliquer, est reporté pour les raisons que vous avez données, est-ce qu'il y a moyen d'essayer d'accompagner les collègues et de leur proposer un meilleur confort de travail pendant ces périodes de chaleur où ils sont particulièrement exposés sous ces toits qui sont des véritables fours ?

**M. Perrot.**- Le projet n'est pas du tout abandonné, il est, vous l'avez vu en tranche conditionnelle. Donc ça va dépendre de la soutenabilité financière, mais il n'est pas abandonné et dès qu'on pourra on lancera ce projet-là. Vous l'avez vu au niveau du calendrier prévisionnel, l'opération de rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres se terminera en automne 2027. On verra à ce moment-là, donc on pourrait éventuellement, si on ne l'a pas réalisé en 2027, l'inscrire dans le prochain contrat de plan État-Région, mais le projet n'est pas abandonné.

**Mme Thomas.**- Et d'ici là ?

**M. Perrot.**- D'ici 2027, la priorité c'est de faire la rénovation énergétique de la bibliothèque qui va nous occuper, on a également d'autres opérations à terminer dans le cadre du CPER, par contre, d'ici 2027 on n'aura pas la rénovation énergétique de Chabot-Charny mais après 2027, le projet ne sera pas abandonné.

**Mme Thomas.**- Et donc, qu'est-ce qu'on fait pour les collègues d'ici là ?

**Le Président.**- Déjà on aménage les horaires de travail.

**Mme Thomas.**- C'est des gens qui sont à mi-temps le matin, ce n'est pas très possible.

**Le Président.**- Pour le moment, on n'a pas d'autres solutions matérielles, sinon de leur dire de venir plus tôt le matin, de repartir tôt l'après-midi. Il n'y a pas que Chabot qui est concerné, on a 312 000 m<sup>2</sup> et on est héritier de cette situation. Maintenant, c'est précisément à quoi sert le CPER, c'est de régler ces problèmes les uns après les autres. Si vous allez au 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> étage de certains bâtiments du campus Montmuzard, vous êtes exactement dans la même situation. Je pense à ARTEHIS par exemple, le laboratoire

ou c'est épouvantable. Il y a une autre solution aussi, c'est de déménager les gens ponctuellement mais ça suppose toute une logistique et qui aujourd'hui n'est pas à notre disposition

**Mme Pierre.**- Il y a aussi le télétravail, éventuellement, dans certaines situations, mais ce sont les mesures qu'on applique à l'ensemble des personnels. Et puis dans les cas vraiment extrêmes, voir dans quelle mesure, avec le chef de service, il y a la possibilité de faire des aménagements temporaires dans ces périodes extrêmement difficiles, et là on est sur le fonctionnement, on n'est plus sur de l'investissement.

**Mme Menant.**- Je précise que pour Chabot-Charny, cette année, des stores ont été installés, réfléchissants, pour la chaleur extérieure, grâce au pôle Patrimoine. Ils ont été installés très récemment et les horaires sont aménagés parce qu'il y a très peu de fréquentation en ce moment. Et dans les gros bâtiments, les personnels ont du télétravail un peu plus que d'habitude, ils peuvent aller dans les parties plus fraîches, on voit les problèmes au fur et à mesure et on veille à la qualité de vie au travail des collègues et du public.

**M. Tizio.**- Oui François ?

**M. Jarrige.**- j'ai une petite question sur le financement, excusez-moi si c'est une question stupide. J'étais étonné de lire que l'université attendait la récession potentielle pour espérer une baisse des coûts de construction dans les prochaines années et je m'interrogeais sur le fait que ces bibliothèques universitaires sont aussi des lieux qui sont utilisés au-delà de la communauté universitaire, par des gens qui peuvent s'inscrire pour emprunter des livres. Ça fait partie des lieux de culture de la région, de la ville et est-ce qu'il y a des projets de financement de la métropole ou des collectivités territoriales ? C'est des équipements culturels, pas uniquement des équipements universitaires.

**Le Président.**- Ce n'est pas du tout une question stupide. Le CPER, c'est un contrat de plan État-Région, la Région finance largement. Les collectivités territoriales financent aussi des actions du CPER. Dijon métropole bien sûr, mais n'a pas la surface financière de la Région. Dijon métropole ne participe pas sur tous les projets qu'on a évoqués là ce matin où dans les anciens CPER, il y a certains projets qui donnent lieu à participation, d'autres non et les engagements financiers sont peut-être de 1 pour 10 par rapport à la Région. C'est une proportion approximative, c'est-à-dire quand la Région, pour l'UBE met deux fois moins que pour l'UMLP par exemple, c'est à peu près la même chose. 1/10 à peu près de l'effort qui est fourni, ce qui n'est déjà pas si mal que ça, ça représente entre 1 et 2 M€, donc ce n'est pas nul.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas d'autres questions à ce sujet, je vous propose d'adopter le dossier d'expertise sur le projet de rénovation énergétique de la bibliothèque Droit-Lettres, BU Santé et du bâtiment Chabot-Charny.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

### **3. Convention d'usages et de gestion des terrains du parking de la salle des examens de l'UBE liée au projet de construction du restaurant universitaire campus nord Montmuzard (CROUS, UBE, Métropole, Ville, Rectrice et Préfet).**

**M. Perrot.**- Le troisième point concerne la convention d'usages et de gestion des terrains du parking de la salle des examens de l'Université Bourgogne Europe. Je vais vous expliquer l'objet de cette convention. Je commence par le contexte, il y a un projet de renforcer l'offre de restauration universitaire sur le campus, donc il y a un projet de construction d'un nouveau restaurant universitaire qui va intégrer une unité de production. Ce projet a été acté par l'ensemble des parties prenantes, le CROUS, la Région, Dijon métropole, le rectorat de région académique et l'UBE. Les financeurs de ce restaurant universitaire sont le CROUS, la Région et Dijon métropole. Ce nouveau restaurant universitaire est prévu sur la partie nord du campus, entre la salle d'examen située à proximité du bâtiment pharmacie-médecine B1 et du bâtiment qui héberge les écoles d'ingénieurs ESTP et ESEO. Afin également d'assurer les fonctionnalités essentielles au fonctionnement du restaurant universitaire, c'est-à-dire la livraison des marchandises, l'enlèvement des déchets et l'accès des personnels du CROUS, il est prévu de créer une nouvelle voie d'entrée sur le boulevard, entre le boulevard Jeanne d'Arc et la salle d'examen. Ce terrain est actuellement occupé par du stationnement qui est affecté à l'université et il appartient à trois propriétaires différents. Une partie appartient à la Ville, une partie appartient à Dijon métropole et une dernière partie appartient à l'État. Et

donc du fait que ce terrain sur lequel devrait être aménagée la voie d'accès appartient à trois propriétaires différents, il est nécessaire de prévoir une convention qui vise à assurer les fonctionnalités essentielles au bon fonctionnement du restaurant universitaire, à savoir la livraison des marchandises utiles pour le restaurant et notamment ses unités de production des repas, la gestion de l'enlèvement des déchets et l'accès des personnels qui vont travailler dans la structure. À noter qu'il va y avoir l'installation d'une barrière, à distance confortable de la limite parcellaire avec le boulevard Jeanne d'Arc qui va permettre l'installation d'une plateforme d'attente des camions de livraison, avant d'entrer dans la voie d'accès. Il y aura la suppression de quelques places de stationnement pour permettre la giration des camions et l'implantation de l'aire de stockage des ordures ménagères et il va y avoir la création entre 8 et 10 places de stationnement pour le personnel du restaurant. Une remarque importante, un travail d'optimisation de l'aménagement de l'ensemble du parking va être mené, parallèlement à la création de la voie d'accès au restaurant universitaire, afin d'optimiser la capacité du parking pour les besoins de l'UBE. En ce qui concerne les modalités, la gestion de ce nouvel accès sera gérée par le CROUS, via un système de sûreté permettant la supervision des accès. Ils seront entretenus par l'Université Bourgogne Europe, selon la convention de gestion qui lie le CROUS à l'UBE et en dehors de ces voies d'accès, l'UBE conserve la gestion et l'entretien du parking. La durée de la convention est prévue pour une durée indéterminée et le calendrier prévisionnel de l'opération de construction du restaurant universitaire est le suivant. Le dossier d'expertise a été déposé auprès de la préfecture en juin dernier, le concours de recrutement de la maîtrise d'œuvre est prévu entre juillet 2025 et janvier 2026, le permis de construire prévu pour septembre 2026, la consultation des marchés de travaux entre décembre 2026 et mars 2027, la préparation du chantier en avril-mai 2027 et les travaux entre juin 2027 et septembre 2028.

Voilà pour ce troisième point.

**M. Tizio.-** Merci Philippe. Y a-t-il des questions au sujet de cette convention nécessaire pour démarrer le réaménagement de la restauration sur le campus. S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'adopter la délibération suivante, le conseil d'administration autorise le président de l'Université Bourgogne Europe à signer la convention avec l'État, le CROUS Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, la ville de Dijon et le rectorat, pour tenir compte des nouvelles dispositions d'usages et de gestion des terrains du parking de la salle des examens de l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. On va enchaîner avant la coupure méridienne avec les questions relatives à la recherche, Nadine Millot va me rejoindre pour aborder ces questions. Plusieurs points, l'actualisation du guide des bonnes pratiques des directeurs des unités de recherche, l'appel à projets exceptionnel Plateformes UBE, la validation des demandes de financement portées par l'UBE déposées au dispositif régional ICE et enfin la validation des demandes de financement dans le cadre du dispositif régional ATRACT. Nadine, tu as la parole.

## **VI - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 19 juin 2025**

### **1. Actualisation du guide des bonnes pratiques de direction des unités de recherche.**

**Mme Millot.-** Premier point, actualisation du guide des bonnes pratiques de direction des unités de recherche. Ça porte bien son nom, c'est une actualisation, c'est-à-dire que c'est un guide qui avait déjà été adopté, donc on a profité d'un certain nombre de changements pour se dire qu'il était temps de le resoumettre au vote et d'apporter quelques modifications. Vous avez en surligné jaune, les nouveautés, donc avec par exemple le fait que nous allons assortir la nomination des DU d'une lettre de mission puisqu'il n'y en avait pas, il y en avait uniquement dans le cadre des UMR. Donc ça sera fait dès la rentrée prochaine. On ne l'a pas encore mis en œuvre puisque ce n'était pas encore adopté. Dans les autres points importants, c'est même ce qui avait initié cette démarche, c'est qu'il y avait un terme qui était jugé un petit peu inapproprié par les laboratoires et directions de laboratoire qui l'utilisaient le plus, c'était le terme de collaborateurs bénévoles pour compléter le dispositif de chercheurs associés. Et donc, on a changé ce terme en proposant membres associés, un vocabulaire qui est quand même un petit peu plus positif, mais ça ne change pas la base même du dispositif qui est typiquement pour des personnes qui ne sont pas titulaires d'un doctorat ou alors pour nos jeunes docteurs et leur permettre pendant encore quelques semaines, mois, d'aller à un congrès ou de finir des travaux en accédant aux labos. On sait qu'un certain nombre de laboratoires profitent de ce type de dispositif qui est très utile pour nos jeunes. Donc une petite modification

de vocabulaire. Et la nouveauté c'est qu'au lieu d'être juste pour une année, alors que dans des laboratoires on a des membres associés qui sont là depuis des années et des années, et plutôt que de leur demander de refaire un document chaque année, on peut le faire soit pour un an, soit pour la durée d'un contrat. Ce qui est quand même une mesure de simplification pour les collègues concernés, pour les laboratoires, pour tout le monde. Et puis dans les nouveautés, une rubrique Accueil de chercheurs internationaux donc ça c'est dû en fait à la LPR qui a créé le dispositif de séjour de recherche qui sécurise, encadre, simplifie, notamment le titre de séjour, la couverture sociale, etc. Donc, en annexe de cet alinéa n° 8, il y a les explications pour les directeurs d'unité, du dispositif et dans quel cas l'utiliser. On a une nouvelle rubrique sur la signature scientifique, on vous en a déjà largement parlé qui concerne la signature unique à l'échelle de l'Université Bourgogne Europe qui a été adoptée par tous nos partenaires à la fois au sein de l'EPE mais également les ONR ou autres établissements comme l'Institut Agro Dijon. Et puis une nouvelle rubrique qui n'existait pas et qui manquait vraiment, qui a été faite à la demande du service hygiène et sécurité de l'université de Bourgogne et qui concerne ce volet. Donc vous avez les rubriques et les annexes pour avoir le détail des éléments que je viens de présenter. Cette actualisation du guide des bonnes pratiques a été adoptée à l'unanimité de la CR du 7 mai avec une petite modification de vocabulaire, mais qu'on a prise en compte, qui est corrigée dans le document que vous avez eu à disposition.

L'annexe 6 qui concerne l'aspect hygiène et sécurité a été validée en F3SCT du 10 juin et cette actualisation du guide des bonnes pratiques a été aussi validée en CSA le 11 juin.

Est-ce que vous avez des questions sur cette actualisation ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est par rapport à un point particulier que j'avais déjà évoqué avec toi, Vincent, sur la propriété intellectuelle pour les chercheurs associés. Il y a différents types de chercheurs associés, mais parmi nos chercheurs associés on a des collègues de l'Institut Agro Dijon par exemple. Donc il y a des chercheurs associés qui ne sont pas en poste, titulaires ou pas, mais les chercheurs associés qui sont nos collègues d'Institut Agro Dijon et qui pourraient être des collègues d'autres instituts, le fait d'écrire que le chercheur ne pourra réclamer de droit de propriété sur ses travaux, c'est un point problématique, donc je ne sais pas si on peut soit préciser les différents types de chercheurs associés pour faire un cas particulier pour les collègues qui sont par exemple à l'Institut Agro Dijon mais il y en a sans doute d'autres. Là je pense à l'Institut Agro parce que je connais un collègue qui est concerné mais j'imagine qu'il y a d'autres cas de collègues qui sont en poste mais qui ont envie d'être associés pour un partenariat, pour participer aux travaux, etc. Le fait de signer une convention comme quoi ils renoncent à leur propriété intellectuelle sur les travaux, c'est un peu violent.

**Le Président.**- Je peux peut-être répondre sur la technique pour empêcher ce genre de situation. Un, il faut qu'il y ait un principe et là le principe est dans le guide des bonnes pratiques, deux, on signe des conventions de cotutelle par exemple avec l'IAD et on peut signer des conventions... Parce qu'un collègue de l'IAD est chercheur associé seulement dans un labo, à l'IMB ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- Oui.

**Le Président.**- Oui, parce que l'IAD n'est pas cotutelle de l'IMB. Donc à ce moment-là, à mon avis il faut régler ça par voie conventionnelle, c'est-à-dire la dérogation peut être conventionnelle, ça ne pose pas de problème mais il faut qu'on conserve ce principe-là parce que pour nos autres partenaires qui ont parfois des chercheurs qui sont chercheurs associés chez nous, je crois qu'il est quand même préférable qu'on conserve la propriété intellectuelle.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je comprends très bien le principe apposé mais qui nécessite de savoir faire preuve de souplesse pour des cas particuliers.

**Mme Millot.**- Oui, on peut effectivement. Il y a les conventions individuelles en plus de la convention qui nous lie avec l'IAD, il y a aussi les conventions individuelles à chaque accueil justement d'un chercheur ou s'il y a des cas particuliers auxquels on n'a pas pensé. Après, si il commence à y avoir trop de cas particuliers, peut-être qu'il faudra mettre à jour une nouvelle fois ce guide. C'est normal qu'il vive.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Étant à l'IMB, je sais qu'on va doubler le nombre de personnes concernées à l'IMB, il y a au moins deux personnes qui vont être concernées mais j'imagine qu'on ne doit pas être les seuls.

**Le Président.**- Il y a un autre instrument contractuel, c'est quand il y a des projets qui sont obtenus par des chercheurs et la question de la propriété intellectuelle est réglée la plupart du temps dans les conventions qui unissent différents acteurs qui sont liés aux projets. Donc si quelqu'un à l'IMB est un

collègue d'Agrosup et qu'il remporte un projet, Agrosup va signer et on fera du sur mesure dans cette hypothèse, mais je crois qu'il faut rester sur un principe, après, pas de principe sans exception du principe.

**M. Tizio.**- Est ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter cette actualisation du guide des bonnes pratiques de direction des unités de recherche de l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'oppose ? S'abstient ?

**28 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **2. Appel à projets exceptionnel Plateformes UBE 2025**

**Mme Millot.**- Je vais passer au point appel à projets Plateformes. Je pense qu'il ne vous a pas échappé qu'on a lancé au mois de mai, un appel à projets exceptionnel, j'espère bien qu'on pourra le renouveler. C'était déjà le cas il y a deux ans. Mon prédécesseur avait lancé un appel à projets Plateformes avec la même enveloppe, 500 000€ hors taxes. La motivation, les deux fois, ça a vraiment été que ça fait deux ans qu'il n'y a plus de financement régional et qu'on ne peut bien sûr pas remplacer la Région. On n'a pas la même marge financière, mais fort du constat que ça avait quand même aidé nos plateformes, on a réussi à dégager ce volant financier qui est de l'investissement et donc cet appel à projets a été lancé. Il a été envoyé à tous les directeurs de plateforme, à tous les directeurs de laboratoire également, pour information, ils avaient un avis à émettre de toute façon. Les résultats de cette analyse vous ont été communiqués. Vous avez pu constater qu'à peu près toutes les plateformes se sont saisies du dispositif, ont fait remonter une demande ou plusieurs demandes. Nous avons bien pourtant encadré que c'était une demande par plateforme maximum. On avait un petit peu donné le « la » en disant que la demande pouvait aller jusqu'à 100 000€ pour un appel à 500 000€. C'était un petit peu un message subliminal pour faire comprendre qu'on n'avait pas forcément envie de saupoudrer mais que peut-être on ferait des choix difficiles mais que l'idée c'était vraiment d'assurer la qualité scientifique innovante. Bien sûr, il y a toujours des petits besoins, mais essayer vraiment de pouvoir jouer sur l'intérêt stratégique pour l'établissement également, ça faisait partie des critères. Il fallait bien évidemment que l'opération soit réalisée dans l'année 2025, donc les collègues étaient sensibilisés à cette contrainte, notamment s'il faut lancer un appel d'offres, être sûr que par rapport au devis qu'ils avaient, que l'opération allait être réalisable dans l'année. Il fallait que les crédits en cofinancement, puisque ce n'était pas obligatoire mais c'était bien indiqué que ça serait un critère différenciant, soit en gestion UBE uniquement. Et donc, fort de toutes ces règles qui avaient été énoncées, vous avez un tableau bilan qui a guidé la décision en CR quant à l'attribution de l'aide et la ventilation de ces 500 000€. Donc ce qui a guidé, c'est l'appel tel que je l'ai présenté avec notamment en tout premier lieu et je ne l'ai pas dit mais c'est évident, il faut le rappeler quand même, l'éligibilité des dépenses. Certains projets n'ont malheureusement pu être retenus parce qu'y avait des demandes non éligibles, c'est-à-dire ce n'était pas de l'investissement avec par exemple des contrats de maintenance qui représentaient une part conséquente de la demande. J'ai insisté tout à l'heure sur l'intérêt stratégique. On a veillé à équilibrer par secteur, donc les grands secteurs sur lesquels les plateformes ont l'habitude de se reconnaître, qui sont des secteurs un petit peu historiques en Bourgogne-Franche-Comté. Essayer d'équilibrer par plateforme, labo, même si ce n'était pas forcément une volonté absolue, mais c'est quand même un peu plus juste. Et puis l'historique, donc l'historique de ce qui a été donné il y a deux ans, à peu près toutes les plateformes avaient eu. Aussi, on a regardé les plateformes qui avaient été financées via le CPER ou d'autres appels régionaux, on a regardé ce qui s'est fait sur les trois dernières années, puis au niveau de la Région, comme je vous l'ai dit, il n'y avait pas grand-chose. On a regardé aussi le critère cofinancement, ce n'était pas un critère absolu, mais on a un petit peu pris en compte. Et bien sûr, la nécessité que cette demande soit stratégique pour l'établissement mais également stratégique sur plusieurs volets pour une plateforme, recherche bien évidemment, valorisation aussi, et enseignement si possible quand même, ça fait partie des trois attendus pour une plateforme de l'Université Bourgogne Europe.

Vous avez le tableau bilan. Le résultat de la CR, 5 personnes n'ont pas participé au vote parce qu'en fait dans les membres élus de la CR on avait des gens concernés donc on les a fait sortir au moment de l'arbitrage puisqu'il y avait l'animateur de la MSH, il y avait deux responsables de plateforme. Donc ces personnes, non seulement n'étaient pas là lors des débats, j'ai vraiment présenté en détail, la présentation a duré plus d'une heure la présentation, et ensuite bien sûr ils n'ont pas participé au vote donc il y a eu 5 ne prend pas part au vote, une abstention et donc ça a été approuvé. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

**M. Tizio.**- Je vous propose d'approuver dans le cadre d'un appel à projets exceptionnel mis en place par l'établissement, l'attribution des subventions pour les plateformes de l'Université Bourgogne Europe telle que retracée dans le tableau.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**25 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

### **3. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : dispositif régional ICE**

**Mme Millot.**- Je vais vous parler maintenant du dispositif régional ICE. Ce sont des demandes de financement auprès de la Région qui concernent soit des thèses soit des post-docs à valence valorisation. Bien sûr le candidat qui dépose le projet est accompagné par un mentor mais c'est vraiment un doctorant qui est évalué, enfin futur doctorant. Donc un jeune qui est en général en master ou en école d'ingénieurs se présente, c'est vraiment lui-même, elle-même qui est évalué et le projet bien évidemment. Et il y a bien sûr un mentor scientifique, un laboratoire d'accueil et c'est d'ailleurs les porteurs que vous voyez ici présentés et non pas les jeunes candidats. A noter quand même que UBE a été force de proposition cette année. 18 projets ont été remontés en phase une à la Région, 16 thèses et deux post-docs et malheureusement vous voyez déjà le résultat du filtre de la Région au premier tour. On n'a pu statuer en commission de la recherche sur uniquement cinq projets qui avaient subi le premier filtre de la Région. Et c'est sur ces cinq projets qu'on nous demandait, établissement, de nous prononcer. Bien évidemment, la CR a donné un avis positif à l'unanimité pour ces cinq demandes. Une thèse qui émane du laboratoire PAM, deux thèses du laboratoire ICMUB, une thèse du laboratoire ICB, mais si mes informations sources sont bonnes, c'est en collaboration avec le laboratoire TIL également et un post-doc qui émane de l'ICMUB. Donc j'ai demandé des explications pour accompagner les collègues, pour savoir pourquoi on passe de 18 à 5, j'attends les éléments de réponse pour aider les collègues à resoumettre, réorienter, qu'on sache un petit peu mieux ce qui se cache derrière ce premier filtre.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas de questions particulières, je vous propose d'adopter les demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les labos dans le cadre du dispositif régional ICE pour l'année 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**28 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

### **4. Validation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2025 : dispositif régional ATRACT**

**Mme Millot.**- Dernier point qui concerne les demandes de subvention recherche dans le cadre du futur SRESRI régional. Donc il y a déjà un règlement d'intervention qui a été voté, c'est le règlement d'intervention ATRACT. C'est un nouveau règlement d'intervention qui remplace, mais il n'est pas du tout identique, le dispositif ANER. ANER c'était pour accompagner l'accueil de nouveaux chercheurs dans nos laboratoires en région, donc maîtres de conférences, professeurs, chargés de recherche, directeurs de recherche, et donc ça, ça a disparu. Et ils l'ont remplacé par ce dispositif ATRACT qui avait été voté en mai et l'appel à candidature a été lancé au sein de nos unités. Et je ne vous cache pas que j'étais un petit peu inquiète, la Région aussi d'ailleurs. Elle se félicite qu'il y ait eu autant de dépôts finalement, puisqu'on a été prévenu cinq semaines avant la date limite de dépôt, il fallait savoir sortir 20% de cofinancement. Donc c'est un dispositif qui permet d'accueillir en fait des post-docs qu'ils appellent d'excellence. Donc on peut s'attendre à peut-être pas des post-docs qui sortent tout juste de thèse. On va voir, c'est la première année que les collègues déposent donc on verra là aussi ce que donnera l'analyse. L'aide est plafonnée à 150 000€ avec un salaire qui doit être au minimal de 120 000€ sur deux ans mais qui peut aller jusqu'à ces 150 000€. Sinon le delta, si on prévoit moins de salaire, peut être du fonctionnement. Je l'ai dit, un cofinancement minimum de 20% est attendu et en plus de ça on peut aussi demander 40 000€ d'investissement et là aussi un cofinancement de 20% est attendu. Donc en étant prévenu au dernier moment, ce n'était pas évident que les collègues se mobilisent et trouvent ces 20%. Eh bien, ça a été le cas pourtant, puisque vous voyez que sept projets ont été déposés par l'Université Bourgogne Europe, ils ont tous reçu un avis positif de la commission de la recherche, à l'unanimité. Donc vous voyez qu'il y a un projet par exemple de DRIVE, y a

un projet de Biogéosciences avec à la fois donc une partie fonctionnement. Le post-doc deux ans, c'est minimum, c'est obligatoire. Il y a deux demandes de l'IMB, une ligne purement post-doc et puis un autre projet où il y a les deux volets, il y a deux demandes de CTM et une demande de l'ICB avec à la fois la demande de fonctionnement et la demande d'investissement. Si vous êtes curieux, vous avez aussi les sources de cofinancement, on voit que les collègues sont allés chercher des cofinancements HARMI, des cofinancements IUF pour les collègues qui bénéficient de l'IUF, des cofinancements liés à des Overheads européens, on voit aussi un cofinancement Ligue contre le cancer, Ruban rose, c'est Carmen Garrido. J'ai eu la curiosité de regarder et puis on l'a un petit peu analysé rapidement en CR, les profils des candidats qui ont été trouvés, c'est très varié, vraiment. Il y a, je ne suis pas persuadée que ça va passer, mais on verra, des tout jeunes qui sortent de thèse, voire à peine soutenu ou qui auront soutenu d'ici l'automne. Il y a par contre des jeunes chercheurs qui ont déjà plusieurs années de post-doc à l'étranger. Ça passera par l'évaluation de l'ANR, comme c'était le cas pour le dispositif Envergure Amorçage qui a subsisté jusqu'à cette année. Donc voilà, moulinette Région, moulinette ANR, moulinette Région. On verra ce qui restera mais en tout cas on peut déjà se réjouir d'avoir sept projets sur les 15 qui ont été déposés à la Région et donc on verra le résultat.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Oui, Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je ne peux pas m'empêcher de réagir à une remarque que tu viens de faire étant donné qu'on a discuté avant du plan égalité femmes-hommes. Il y a plusieurs études, enfin, c'est largement documenté que plus on attend avant de recruter des enseignants-chercheurs, plus on perd les femmes, donc exiger d'avoir plusieurs années, je trouve que c'est vraiment problématique.

**Mme Millot.**- Alors moi je n'exige rien et j'ose espérer que les jeunes qui sortent de thèse... Je ne sais pas quels critères la Région va faire remonter à l'ANR, je ne sais pas quels critères l'ANR va retenir. Si des jeunes femmes, a fortiori qui sortent de thèse, sont retenues parce qu'elles sont jugées brillantes, je vais m'en réjouir. Peggy, on ne connaît pas du tout les règles, je suis curieuse de voir le résultat.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Il faut transmettre le message en même temps parce que des personnes qui ne suivent pas ne se rendent pas forcément compte de l'impact d'attendre sur le recrutement, sur la perte des femmes. J'ai vu de nombreuses études là-dessus, un moment où, potentiellement, il peut y avoir quand même des envies de maternité et donc au bout d'un moment, on les perd les femmes si on doit enchaîner les post-docs.

**Mme Millot.**- Alors le CNRS est censé en avoir conscience, a priori ils essaient de diminuer l'âge de recrutement ou la durée de post-doc pour recruter plus jeune. Bon ça c'est des belles paroles, moi j'attends de voir les statistiques. Franchement, j'espère que la Région ne donnera pas ce type de consigne, on ne les connaît pas. Donc je suis curieuse de voir le résultat de l'analyse. On pose beaucoup de questions à la Région, on n'a pas toujours les réponses.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver les demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les labos dans le cadre du dispositif régional ATRACT, pour l'année 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**31 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie, ça clôt nos travaux pour ce matin. On a un petit retard sur le planning prévu initialement. Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est de reprendre à 14h15. Donc si c'est le cas, bon appétit à tous.

*Pause repas*

*Reprise de la séance à 14h15*

## VII - Questions financières

### 1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2025

**Le Président.**- [...] vous présenter et discuter avec vous à la lumière de la présentation qui va vous être faite par Fabrice Hervé, vice-président en charge des finances.

**M. Hervé.**- Bonjour à toutes et tous, donc présentation du budget rectificatif n°1 2025. Il y aura en toute logique un BR 2 en fin d'année à voter au mois de décembre pour les ajustements, notamment en matière d'exécution budgétaire.

Quelques éléments de contexte qui changent assez peu, ces éléments sont proches sur les aspects techniques, avec un BR1 qui est fondé sur des ajustements, surtout en central avec quelques gros budgets, DNUM, patrimoine, SEFCA, masse salariale UB et le budget en central. Cette année on a eu un nouveau contexte, un contexte de crédits votés qui n'a pas été extrêmement confortable plus le déploiement du nouveau décret financier. Donc il a fallu réajuster à la baisse un certain nombre de crédits qui ont été ouverts au regard des exécutions budgétaires. On a un ajustement pour le coût des fluides à hauteur de 3,5 M€ et puis une actualisation de la prévision de la subvention pour charges de service public parce qu'on a eu une notification assez tardive, fin avril. Habituellement ça arrive plus tôt, mi-mars je pense. Et on a des prélèvements sur fonds de roulement qui sont avisés pour les rénovations de toitures. Et puis le contrat de maintenance Dalkia sur lequel je reviendrai plus loin puisque ça a donné lieu à de nombreux échanges en DOM avec les sites de l'établissement. On raisonne en variation par rapport au budget initial, donc on réalise des ajustements à la hausse ou à la baisse sur les trois grandes masses, après, le diable est dans les détails puisqu'on ajuste éventuellement des plus petits budgets, mais sur les trois grandes masses que sont personnel, fonctionnement et investissement.

Vous avez reçu les documents, tout d'abord le tableau des emplois. On a une notification par l'État de notre plafond d'emploi de l'an passé qui est de 2524 ETPT pour le plafond 1, on en est assez proche, il y a une modification, on est à 2516 pour le vote qui va être réalisé. Et puis sur le plafond 2 on a 415, on a une baisse si ma mémoire est bonne. Alors l'évolution par rapport au plafond 1 n'est pas du tout une quelconque manipulation, mais on a eu un travail qui a été mené sur l'identification des emplois plafond 1 plafond 2 qui n'était parfois pas très bonne et donc il y a des emplois qui étaient plafond 2 qui sont repassés plafond 1, c'est un problème de fiabilité dans les données RH, finance. Et puis on a récupéré un certain nombre de contrats avec la sortie de la COMUE des doctorants contractuels, une vingtaine de mémoire. Et on a aussi un nombre d'emplois pour lesquels on n'a pas de notifications, qui sont liés au dialogue stratégique de gestion passé, qui maintenant s'appelle le COMP, c'est la même chose mais en version pluriannuelle, c'est du DSG pluriannuel mais sur un montant beaucoup plus important tout de même. Il y a eu des emplois pour lesquels l'idée de l'État devait être qu'on développe de la pérennité, mais développer de la pérennité sur des axes, par exemple comme la QVT avec de l'embauche de psychologues, ce n'est pas si simple et donc on a des emplois qui étaient là, dont on a besoin maintenant, qui sont pérennisés et donc on n'a pas eu de notification de la part de l'État. On n'est pas encore à la limite, mais on commence à s'en rapprocher. Ce qui est vraiment limitatif, c'est les montants financiers en masse salariale. Et donc ça de toute façon, on a une subvention pour charges de service public qui nous limite grandement en ce sens. L'évolution notable c'est la modification technique sur cette présentation et la récupération d'un certain nombre de doctorants contractuels.

Sur les tableaux qui suivent, il y a les deux points importants, c'est la différence entre la comptabilité budgétaire et comptabilité générale. On a d'abord de la comptabilité budgétaire avec toutes les questions qui figurent dans le tableau 2, avec les recettes, autorisations d'engagement, crédits de paiement. Et ensuite on viendra sur le tableau 6, qui est sur la partie comptable avec des indicateurs de fonds de roulement et de trésorerie, notamment, de résultats nets, l'ancien indicateur aussi et duquel découle un indicateur qui est problématique pour l'établissement qui est le taux de rigidité.

Donc sur le tableau 2, on a des prévisions à chaque fois, on est bien d'accord, on est dans une dimension budgétaire, on n'est pas au compte financier. Donc on est sur de la prévision entre des recettes et des dépenses. La différence entre les recettes et les dépenses réellement effectuées, donc les crédits de paiement et pas les autorisations d'engagement qui sont les ouvertures, leur consommation sont les crédits de paiement, la différence entre les deux, c'est le solde budgétaire. On verra, il est très important, en amélioration par rapport au BI mais il demeure particulièrement important et il vient donc dégrader notre fonds de roulement et notre trésorerie mais pas suffisamment pour que les indicateurs ne soient pas bons dans le sens du décret financier. Sur les autorisations budgétaires, dans le tableau 2 vous avez la structure avec les dépenses de personnel, de fonctionnement et les investissements. Sur le personnel on est à 237,4 M€, on est en très légère variation par rapport à ce qui avait été prévu au budget initial et en augmentation si on compare par rapport au budget rectificatif précédent. Depuis 2020, on a augmenté quand même beaucoup, entre 2020 et maintenant on est passé de à peine 200 M€ à plus de 237. Cette année, nous avons

eu un dialogue avec le rectorat, comme toujours en pré CA sur la partie financière, il y a toujours un dialogue avec la tutelle. Il a déjà été évoqué en CA, de nombreuses fois, un problème de prévision budgétaire. Donc là on est meilleurs, ce qui est fâcheux d'un autre côté parce que comme on est meilleurs mais qu'on prévoit notre masse salariale à 237 M€, ça fait qu'on va avoir un taux de rigidité qui va être plus probablement relativement proche de la réalité et qui apparaît dégradé ou en tout cas ne pas satisfaire les exigences du décret financier, qui est au-dessus de ce seuil de 83% pour les universités pluridisciplinaires avec santé. Sur la partie fonctionnement, on est toujours en surestimation particulièrement importante. On va y revenir puisque ce sera en lien avec un avis qui est donné sur le budget par la rectrice de région académique, un avis défavorable sur ce BR et donc avec des préconisations en matière de fonctionnement. On a toujours un problème de prévision puisqu'on est en réalisé, l'année dernière en compte financier on devait être à un peu plus de 42 M€, là, si on regarde notre BR, il n'a cessé d'enfler, néanmoins ce qu'on constate, c'est que par rapport aux BR n°1 passés en juillet, donc des années précédentes, on a ici un montant de fonctionnement qui est inférieur à ce qu'on avait en 2024 et qui est inférieur à ce qu'on avait en 2023, pour revenir à ce qu'on avait en 2022. C'est notable puisqu'on avait cette inflation permanente de nos erreurs de prévisions. Là, c'est un peu jugulé, mais c'est jugulé par rapport à des erreurs passées, mais pas par rapport à de la réalisation passée, on est encore au moins à 10 M€ d'écart par rapport à la réalisation. Et sachant que la consigne et ce qui a été donc déterminé par le CA lors du cadrage budgétaire en mai, c'était de rester à fonctionnement constant donc avec cette cible de 42 M€ pour le fonctionnement. Donc on a toujours un problème sur la prévision, problème dont on sait qu'il est lié pour partie au report, pour partie à notre structure budgétaire éclatée, mais un travail se fait et on améliore petit à petit. On a un prélèvement sur le fonds de roulement qui est réalisé au titre du fonctionnement donc pour les fluides et la maintenance, donc pour le surcoût Dalkia qui est de plus de 500 000€. Mais il y a 500 000€ qui ont été prélevés pour aider les sites. Pendant le dialogue d'objectifs et de moyens que nous avons mené avec les composantes, avec un certain nombre de collègues vice-présidents, sous le haut patronage du VP CA RH, on a eu des remontées systématiques de difficultés sur les sites pour les contrats de maintenance, c'est donc les maintenances pour tous les chauffages de l'établissement. D'un côté c'est une bonne chose puisque paraît-il que ça va être mieux d'après Dalkia qui a répondu à un appel d'offres sur huit ans et qui assure que ça devrait être beaucoup mieux pour régler les régulations de chauffage, les climats. Néanmoins, c'est du X 4 sur les sites et donc tous sont venus nous dire qu'ils allaient être dans la difficulté. On a mis une enveloppe en central pour assumer cet appel d'offres et faire en sorte d'éviter que les sites soient dans les difficultés financières du fait de ce choix de l'établissement. C'est quelque chose qui sera probablement utile pour l'établissement puisqu'on a sans cesse des remontées sur ces questions-là et donc sur le confort des personnels et des étudiants.

Sur la partie investissement, on est avec une période de décalage de trésorerie où les autorisations d'engagement sont plus faibles que les crédits de paiement. On est presque à 38 M€ de crédits de paiement. Là, c'est très compliqué d'identifier des tendances pour l'investissement, puisqu'il y a eu des plans de relance, puis il y a des difficultés parfois dans les opérations immobilières et pour mener les opérations immobilières, on a aussi des difficultés dans les délais par les entreprises, de bras pour les suivis de chantier et ça peut amener à des retards dans les opérations quand on n'a pas suffisamment de bras pour suivre les chantiers. Sur la partie hors recherche, on prélève sur le fonds de roulement un peu plus d'1 M€ pour les réparations de toitures et sur la partie recherche, on va prélever 3,8 M€ du fait des reports de 2024 sur 2025, c'était déjà 5 M€ en 2024. C'est un point important, on va y revenir avec l'avis qui a été donné par le rectorat de région puisque c'est un point qui vient perturber nos équilibres budgétaires. Sur la partie recettes, on est à peine à 300 M€, donc on est en hausse par rapport au budget initial, ce qui s'explique par notamment l'évolution de la subvention pour charges de service public qui a été ajustée au titre du CAS Pensions et au titre des engagements LPR et puis des ressources propres avec une partie sur l'apprentissage à hauteur de 2 M€ et puis sur les autres financements publics avec le plan de relance, les bourses Erasmus et un certain nombre d'autres montants qui viennent contribuer. Mais on a un ajustement à la hausse par rapport au budget initial, ce qui n'était pas le cas l'an passé où on avait réduit nos recettes. Mais au final, on constate un écart, on a 298 M€ de recettes pour 328,6 de dépenses, ce qui nous amène à un solde budgétaire qui va être déficitaire à hauteur de 30,63 M€ ce qui est plus important que l'année dernière, mais qui est en amélioration par rapport au budget initial. Tout cela tient à des décalages d'opérations, des ajustements par rapport aux exécutions de crédits, aux reprogrammations de crédits. C'est une difficulté puisque ça fait quand même prélever sur notre fonds de roulement. On est sur du prévisionnel, au final l'année dernière, on prévoyait beaucoup et on a même eu un solde budgétaire qui devait être excédentaire ou très légèrement à l'équilibre donc on est dans la prévision mais les investissements peuvent assez fortement heurter la prévision. On a un corollaire de prélèvements qui est celui sur la trésorerie de l'établissement, fonds de roulement et trésorerie sont très liés, qui est du même ordre de grandeur d'environ 30 M€, soit une légère amélioration par rapport au budget initial.

Si on passe à la partie comptable, donc la partie comptabilité générale et pas budgétaire, on a un compte de résultat prévisionnel qui nous montre un bénéfice, enfin un bénéfice négatif, donc un déficit comptable de l'ordre de 14 M€, en amélioration par rapport au BI, mais néanmoins très négatif. A la limite,

la question n'est plus là puisque avant c'était ce qui déclenchait les plans de retour à l'équilibre financier, maintenant, ce n'est plus ce qui compte. Néanmoins, c'est un indicateur qui nous dit quand même quelque chose, il nous dit quelque chose sur la capacité d'autofinancement puisque c'est une marge comptable, on va dire, le bénéfice comptable qui considère des éléments qui ne sont pas de l'argent qui rentre et qui sort de l'organisation et qui sont des amortissements notamment. Mais ça veut dire que si on ne fait pas assez de marge, on ne va pas dégager de flux de trésorerie potentielle, de capacité d'autofinancement, et ça on en a besoin, c'est ce qui vient alimenter le fonds de roulement pour les projets et là on a une capacité d'autofinancement qui est négative à hauteur de 8,4 M€. On sera probablement mieux à la fin, on est toujours avec de l'erreur de prévision quand on est dans la partie purement budgétaire et pas compte financier évidemment, mais ça nous dit qu'on ne va peut-être plus alimenter le fonds de roulement dans les années à venir. Donc sur cette base, on a un niveau de fonds de roulement qui est de 37 M€ alors qu'il était à 64,6 M€ en compte financier et la trésorerie connaît exactement la même trajectoire, 33 M€ quand elle était à 63 M€ en compte financier.

Si on regarde maintenant l'état de l'établissement au regard du décret financier qui nous régit depuis cette année, on a trois indicateurs qui apparaissent, trésorerie, fonds de roulement, taux de rigidité, (ratio Dizambourg, charge de personnel sur les produits encaissables). Les deux premiers sont au-delà des seuils requis, donc on est à 41 jours en prévisionnel contre 30 jours, on est à 46 jours pour le fonds de roulement contre 15 jours. Donc là, les critères sont bons. Encore une fois, ce n'est pas parce qu'on est sur un budget initial ou rectificatif, peu importe, mais un acte budgétaire et que les seuils sont dépassés qu'on se retrouve en condition de retour à l'équilibre ou en plan de retour à l'équilibre. Ce sera en compte financier que ce sera déterminé, si en compte financier en mars 2026, au titre de l'année 2025, on ne respecte pas un des critères, on passera en condition de retour à l'équilibre. En quelques mois, trois mois à peine, il faudra rétablir l'équilibre financier avec un budget rectificatif qui vient assurer cet équilibre et donc qui sera à produire extrêmement rapidement et probablement dans la douleur. Le dernier indicateur, charges de personnel, au budget initial, il était à 86,18, là il est à 83,38. Néanmoins, le rectorat a une approche binaire, il a raison, ce n'est pas un seuil prudentiel, c'est si vous avez un critère qui n'est pas respecté, vous pouvez passer en plan de retour à l'équilibre financier. Donc ici, ce n'est pas très bon mais on n'est pas très loin, c'est 83 pour 83,38, donc on n'est pas très loin. Ça veut dire qu'en compte financier, en mars 2026, même si là on est sur un ajustement qui n'est encore pas très bon, on n'est pas en BR 2, on verra peut-être qu'on est en-dessous. Pour l'instant ça peut se jouer à pas beaucoup d'euros pour être en dessous. La question c'est qu'on a deux risques principaux qui ont déjà été discutés, qui sont identifiés. On a un premier risque qui est lié au financement de l'apprentissage où là on ne sait pas ce que ça va donner parce que « Mon master » n'est pas encore clos sur les recrutements par exemple. Il n'y a pas qu'en master qu'il y a de l'apprentissage, mais beaucoup, en tout cas à l'UBE. Mais il y a un risque parce qu'il peut y avoir une baisse de financement, une moindre réalisation, donc ça c'est un premier point. Le second point c'est qu'on a un risque qui est un peu plus à moyen terme, mais qui est lié aux pratiques des dotations variables, autrement dit des appels à projets qui est la spécialité de notre système d'enseignement supérieur, de ne pas donner du pérenne mais de faire des appels pour mettre en concurrence. On donne du COMP, on a obtenu 4,215 M€ au titre du COMP pour les trois années à venir, 2025-2026-2027, avec beaucoup d'emplois, beaucoup de projets, et là, la question ce n'est pas celui du modèle économique, on n'est pas comme sur STRADA a priori, mais enfin ces emplois, à un moment donné, s'ils nous servent, il va falloir les maintenir. Et là on a l'argent de l'État pour les payer, qu'en sera-t-il dans l'avenir, on n'en sait absolument rien. Et puis il y a la même chose côté STRADA, effectivement on pourra pérenniser les emplois si le modèle économique est atteint, mais ce n'est pas toujours si simple. C'est facile du point de vue de l'État de dire « proposez un modèle économique », a priori ce n'était quand même pas l'objet des universités de proposer des modèles économiques, mais c'est comme ça, mais ces dotations variables sont à risque et par ailleurs sur le COMP qu'on a obtenu, le théorique c'est 0,8% de la subvention pour charges de service public. En faisant des calculs sur 2025, il s'avère qu'on tombe à moins, on est vers les 0,65-66 donc on est quand même en dessous. Alors le rectorat nous a expliqué qu'en fait, oui, c'était logique parce que finalement ils avaient regardé les montants de 2022 pour traiter tous les gens de la même manière puisqu'il y avait une vague 1-2-3 du COMP et comme on est en vague 3, on a regardé 2022 comme les gens de vague 1, ce qui est curieux quand on a eu trois ans d'inflation. Mais après tout, pourquoi pas avoir ce raisonnement, pour autant je dois être mauvais en calcul mais quand je reprends toutes les notifications que je peux trouver en faisant un calcul à 0,8%, je ne tombe jamais sur 4,215 M€ mais sur plus. Et par ailleurs, l'université qui n'est pas très loin de l'UMLP, a eu 4 M€ avec une subvention pour charges de services publics qui est plus petite. Donc c'est dommage, on est passé en vague 3, manifestement il y a des problèmes d'équilibre budgétaire au niveau national, peut-être qu'on a eu moins, on ne peut pas savoir, on ne nous a pas dit, il ne semble pas qu'il y ait de retour comme quoi le projet était mauvais et c'est pour ça qu'on avait moins, par contre on a eu moins.

Donc in fine, par rapport au décret financier, le point important, c'est qu'il y a un avis simple qui est rendu sur les budgets initiaux et rectificatifs, par l'autorité de tutelle. C'est un avis non coercitif, on peut tout à fait avancer si l'avis est défavorable. En l'occurrence, il l'est ici puisque au regard des critères, ce budget

nous dit qu'on n'est pas soutenables puisqu'on ne respecte pas les critères qui existent dans le décret financier. Ensuite, sur cet avis simple, il y a un point qui est indiqué dans le guide d'accompagnement, l'établissement reçoit l'avis simple du rectorat et le choix est laissé ensuite à l'établissement de communiquer ou pas les éléments relatifs à cet avis et donc le président peut donner lecture ou une synthèse de cet avis. Donc, Vincent va vous en parler maintenant.

Merci pour votre écoute.

**Le Président.**- Merci Fabrice pour ces éléments synthétiques, clairs. Quelques éléments moins saillants, d'une manière générale ce budget rectificatif n°1 n'est pas vraiment surprenant puisqu'il suit la tendance du budget initial, tout simplement. Les ajustements qu'il comprend sont comparables à ceux des années précédentes dans les grandes lignes, mais avec quelques particularités. Comme l'a dit Fabrice Hervé à l'instant, l'année dernière on avait prélevé 20 M€ sur le fonds de roulement pour le BR1 et cette année, c'est un peu plus de 30 M€ et en 2023, c'était 50 M€ et cela correspond notamment à l'augmentation des fluides, on est à +3,5 M€ ; à l'augmentation des contrats de maintenance avec Dalkia, on est à plus 1,2 M€ ; des surcoûts des opérations immobilières, 1 M€. Tout cela mis bout à bout finit par alourdir nos dépenses. Un point mérite notre attention, c'est les reports recherche à hauteur de 3,8 M€, ces reports interrogent parce que ce sont des sommes qui proviennent d'engagements financiers pris l'année dernière et qui n'ont pas été honorés et ils sont reportés. Ça n'a pas été dépensé une année donc on le reporte l'année suivante. Le problème c'est qu'ils grèvent évidemment le budget mais surtout, ils ne seront pas nécessairement dépensés cette année parce que si un post-doc par exemple n'a pas été employé l'année n et qu'un post-doc est employé l'année n+1 sur cette même ligne budgétaire, il n'y aura pas deux post-docs engagés donc ça signifie que l'argent non dépensé l'année n ne sera pas dépensé quoi qu'il arrive sur l'année n+1. Donc il y a un travail ici sur le caractère rattrapable ou pas des reports qui doit être fait pour affiner notre situation budgétaire.

Les recettes sont en hausse grâce au COMP, ça fait 2,5 M€ d'augmentation cette année, juste cette année parce qu'il y a un étalement du versement des notifications sur cette somme globale d'un peu plus de 4 M€, un étalement qui n'est pas strictement identique d'une année sur l'autre, on a plus la première année, puis un peu moins la deuxième et encore moins la troisième, l'idée étant qu'on a plus au début pour mettre en œuvre la stratégie plus facilement. Donc ces recettes sont en hausse, mais là aussi, prudence parce que, ça a été souligné, on ne sait pas exactement ce que va être la campagne des contrats d'apprentissage au titre de l'année universitaire 2025-2026. D'après mes sources, on discute avec des chefs d'établissement, il y a un tassement. J'ai discuté avec Stéphane Bourcieu de BSB, ils étaient à 600 contrats d'apprentissage habituellement à cette période de l'année, et là ils sont à 550. Donc c'est un tassement pour BSB mais il semblerait qu'ailleurs il y ait des situations plus difficiles. Pour nous, c'est extrêmement important parce qu'en vitesse de croisière, on doit avoir quelque chose comme 16 M€ de recettes liées à l'apprentissage, à peu près, c'est un ordre de grandeur mais si on applique un pourcentage de tassement qui correspond à peu près à ce qu'il m'a été dit par Stéphane Bourcieu, ça peut accentuer notre situation et notamment un déficit prévisionnel. De ce fait, notre attention doit être aussi portée sur la charge des personnels, c'est-à-dire le taux de rigidité. Celui-ci est de 83,38% pour un taux limite fixé à 83%. C'est le ratio Dizambourg, du nom de son instigateur. Et donc 83% de notre SCSP sont consacrés à la masse salariale, 83,38%. Donc, si jamais nos recettes diminuent en raison de l'apprentissage, notre taux de rigidité va augmenter mécaniquement. Il y a un effet automatique et donc nous serons tenus de mettre en œuvre des mesures permettant de passer en dessous des 83% réglementaires. Le pire n'est jamais sûr, mais il faut être vigilant néanmoins et on verra ce que ça donne sur la construction du BR2 et sur le BI pour 2026.

Un autre point de vigilance concerne la capacité d'autofinancement, ou plutôt l'insuffisance d'autofinancement, puisque si c'est une insuffisance d'autofinancement, elle est de 8,4 M€, si c'est une capacité d'autofinancement, elle est à - 8,4 M€. C'est un chiffre qui n'impacte pas immédiatement la situation budgétaire mais, la capacité d'autofinancement c'est notre capacité à recharger notre fonds de roulement pour pouvoir mettre de l'argent dans les investissements. Donc ça signifie que si on n'a plus de capacité d'autofinancement, on va être bridé dans notre capacité à investir. Or, l'investissement c'est l'avenir. C'est ce qui portera l'établissement. Donc ça, c'est un point aussi de vigilance. Notre tutelle, le rectorat de région académique, la rectrice qui est chancelière des universités, a bien conscience de cette situation qui, je le souligne, n'est pas spécifique à UBE, je veux dire par là qu'il y a un phénomène national. Il n'y a pas eu de compensation d'un certain nombre de mesures qui ont participé à l'augmentation de nos dépenses de masse salariale et corrélativement, comme il n'y a pas eu de recettes en face, forcément, notre situation se dégrade. Ça fait un petit moment que ça dure, cinq ans au moins. Donc notre tutelle attire notre attention dans un courrier dont je vais vous lire les principaux passages. Elle nous indique d'abord que *dans le tableau qui présente l'équilibre financier, le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont chacun présentés en équilibre mais pour parvenir à l'équilibre réel, le conseil d'administration devra voter un prélèvement de 27,6 M€ sur le fonds de roulement et de 29,9 M€ sur la trésorerie.* Deuxième point, *l'évaluation de la masse salariale s'est sensiblement améliorée.*

Donc ça, c'est l'évaluation. Mais l'augmentation prévisible à hauteur de 15 M€ depuis 2024 peut être considérée comme fiable. En revanche, l'évaluation des enveloppes de fonctionnement et d'investissement apparaît comme nettement surévaluée en raison de reports de crédits effectués de manière mécanique. C'est ce que je décrivais tout à l'heure. Donc là, on nous demande de faire un effort. Par ailleurs, la soutenabilité s'apprécie par rapport aux trois indicateurs de l'arrêté du 5 décembre 2024, donc le niveau de trésorerie qui doit être supérieur à 30 jours, ici on est à 40,8 jours de fonctionnement, donc ça, ça va. Le deuxième critère c'est le fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement en crédit de paiement investissement, ici on a 45,8 jours de fonctionnement donc pas de problème. En revanche, comme je vous l'ai dit à l'instant, les charges de personnel doivent être inférieures, c'est le troisième critère, à 83% des produits encaissables. C'est le fameux ratio Dizambourg. Or ce seuil est dépassé et atteint 83,38 arrondi à 83,4%. Le courrier remarque que les financements du tableau présentant l'équilibre financier permettent de couvrir les besoins de l'exercice. Mais au regard de l'ensemble de ces éléments, je suis amenée, c'est la rectrice qui s'exprime, à donner un avis défavorable au projet de budget rectificatif n°1 en raison d'une part, du dépassement du seuil des charges de personnel sur les produits encaissables, donc ça c'est le ratio Dizambourg, et d'autre part de la dégradation de vos agrégats financiers. Aussi, je vous invite, dès à présent, à prendre des mesures afin d'enrayer cette dégradation, en maîtrisant les créations nettes d'emplois, en engageant une politique d'économie en fonctionnement, en supprimant le recours systématique aux reports grâce à une évaluation des crédits budgétaires nécessaires sur la base des dépenses et des recettes réalisables dans l'année. Suit la formule de politesse. Je tenais à vous lire ce courrier, c'est l'analyse que fait notre tutelle étatique sur notre situation budgétaire. Les causes on les connaît, elles sont clairement identifiées, le GVT n'est toujours pas compensé non plus, c'est une question qui ne se pose même plus dans les discussions avec l'État, mais le GVT continue évidemment d'augmenter. Voilà ce que je voulais livrer à votre connaissance, toute l'information que nous avons est là et donc le débat est ouvert.

Peggy.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Vous avez déjà répondu en partie, mais par rapport à la nouvelle réforme de l'apprentissage qui a été annoncée en avril 2025, est-ce que vous avez déjà un petit peu prospecté sur les impacts que pourrait avoir cette nouvelle réforme, je ne veux pas dire énième réforme sur l'apprentissage ?

**Le Président.**- A ma connaissance, on n'a pas encore les remontées du SEFCA.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Et l'autre remarque, c'est plus pour les prochaines présentations, ce serait intéressant d'ajouter des indicateurs qui reviennent souvent pour comparer les différents établissements, à la présentation du budget rectificatif ou initial, donc la subvention pour charges de service public par étudiant, le taux d'encadrement par agent, par enseignant, par BIATSS, la différence entre le plafond d'emplois accordé par l'État et le nombre d'ETPT qu'on est capable d'ouvrir financièrement parlant, c'est des indicateurs qui peuvent être partagés, qu'on puisse comparer à quel point on est sous-dotés à l'Université Bourgogne Europe par rapport aux autres.

**Le Président.**- Merci de ces suggestions. J'y souscris totalement surtout que nous, on ne peut pas atteindre notre plafond d'emplois alors que d'autres universités, elles, ont une subvention pour charges de service public qui dépasse leur plafond d'emplois, elles se plaignent parce qu'elles ne peuvent pas augmenter leur plafond d'emplois parce que l'État ne le permet pas. On plaide systématiquement auprès de l'État pour lui demander de revoir son système d'allocation. C'était l'objet du colloque de France Universités du mois dernier, c'est le colloque annuel sur le financement des universités et donc le rapport de synthèse qui a été transmis au ministère... Parce que le ministère nous demande de penser le modèle économique des universités, mais on est opérateurs de l'État, c'est à l'État de penser le modèle économique de ses opérateurs, ce n'est pas à nous, d'autant plus qu'on a quand même essayé de le faire par le passé mais les situations entre universités sont tellement disparates qu'il n'y en a pas une qui veut prendre le risque d'accepter un modèle dont elle sait que ça risque de lui porter préjudice, sachant qu'il n'y a aucune université qui, même s'il y a des écarts terribles, il n'y a aucune université qui est véritablement riche aujourd'hui en France, donc perdre, même quand on est plus favorisé que nous, c'est une situation qui n'est pas envisageable pour les universités qui sont mieux dotées que nous.

**Mme Cénac-Guesdon.**- La stratégie de l'État, c'est une stratégie classique, de renvoyer la balle à des personnes qui ne sont pas d'accord parce qu'on sait pertinemment qu'elles ne vont pas se mettre d'accord et après, on peut dire qu'elles ne se sont pas mises d'accord.

**Le Président.**- Je l'avais dit à Patrick Hetzel quand il nous avait reçus, France Universités, lorsqu'on était venu manifester rue Descartes en disant, « vous nous demandez l'impossible ». Il n'est pas envisageable que l'État nous renvoie la balle et ne fasse pas sa part de travail, quitte d'ailleurs à proposer

quelque chose qui serait soumis par exemple à France Universités ou aux organisations syndicales, à tous les corps intermédiaires de telle sorte qu'il puisse y avoir quand même une contre-proposition, des choses un peu structurées. Mais aujourd'hui, il n'en est pas question, très clairement, l'État ne veut pas faire le travail, je ne comprends pas autrement son mutisme et son refus de s'y consacrer, je pense que c'est volontaire.

Elsa ?

**Mme Lang Ripert.**- Une petite question formelle sur l'avis simple, à quoi sert cet avis s'il ne s'impose pas, c'est une manière pour l'Etat de se couvrir et de dire on vous avait prévenu ?

**Le Président.**- Je pense que c'est un avis avant que ça devienne coercitif, c'est un avertissement. Après il y a deux choses sur lesquelles il y a une réalité et je trouve que l'analyse est conforme, c'est sur les reports automatiques qui sont faits sans discernement. Donc ça, ça pose question, et puis le fonctionnement qui est encore toujours surévalué chez nous. Ça vient de l'atomisation des budgets, c'est chaque doyen, chaque directeur de labo, je le sais, j'ai fait la même chose quand j'étais doyen, on dit « on va mettre un petit peu plus haut si jamais on a besoin ». Sauf que ce qu'on propose maintenant, c'est d'aller au plus juste mais de conserver une enveloppe en central qui nous permette de faire face aux situations de tension, parce qu'elles existent. Donc il y a ça à ajuster et il faut qu'on y arrive. On peut ajuster, est-ce que ça suffira pour le ratio Dizambourg ? Je ne suis pas certain parce que le ratio Dizambourg c'est la masse salariale par rapport à la SCSP et on n'a pas la main sur la SCSP, elle est insuffisante au regard de l'augmentation des charges résultant des décisions de l'État, comme c'est l'État qui verse la SCSP, il sait dans quel état il nous met.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ? Il ne faut pas que ça vous mine le moral avant de partir en vacances. Cette tendance, on la décrit depuis cinq ans et on connaît ses causes depuis cinq ans. Je ne peux pas vous dire autre chose. Oui, on peut s'améliorer sur la prévision budgétaire, ça c'est vrai, ça c'est absolument vrai, c'est notre job mais ce n'est pas la gestion de l'équipe, du VP finances, des services, qui est la cause de notre situation budgétaire. Cette tendance baissière, ce n'est pas que nous qui en sommes à l'origine. S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de poursuivre.

**M. Tizio.**- Bien, s'il n'y a pas d'autres observations, je vais donc soumettre à votre approbation la délibération. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **2 516 ETPT** sous plafond et **415 ETPT** hors plafond
- **323 897 020 €** d'autorisations d'engagement après BR1 dont :
  - 237 379 086,00 € en personnel
  - 53 730 636,00 € en fonctionnement
  - 32 787 298,00 € en investissement
- **328 637 596 €** de crédits de paiement après BR1 dont :
  - 237 379 086,00 € en personnel
  - 53 520 073,00 € en fonctionnement
  - 37 738 437,00 € en investissement
- **298 007 407 €** de prévisions de recettes
- **30 630 189 €** de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **29 909 422,00 €** de variation négative de trésorerie
- **14 242 313,00 €** de résultat patrimonial (perte)
- **8 423 861,00 €** d'insuffisance d'autofinancement
- **27 583 830,00 €** de variation négative de fonds de roulement (prélèvement sur le fonds de roulement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 10. Vote contre ?

**21 voix pour, 10 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- Merci Fabrice pour la présentation, merci pour le travail et merci aussi aux services pour le travail, parce que derrière il y a beaucoup de travail.

## **2. Demande d'admission en non-valeur**

**M. Tizio.**- Le point suivant concerne une demande d'admission en non-valeur, c'est une créance qui est désormais prescrite et qu'on ne récupérera pas, de 31 756,04€ donc il est demandé que le conseil d'administration admette en non-valeur cette créance irrécouvrable.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**31 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **3. Montant du forfait 2025/2026 pour la gestion par le Centre de formation d'apprentis du supérieur de Bourgogne (CFA SUP) des dossiers "apprentissage".**

**M. Tizio.**- Le point suivant, concerne le montant du forfait pour cette année pour la gestion par le Centre de formation d'apprentis du supérieur de Bourgogne, le CFA Sup, des dossiers apprentissage. Certains dossiers apprentissage sont effectivement gérés par le CFA Sup, ce qui donne lieu à une somme qui leur est versée par contrat et donc c'est une mise à jour des tarifs qui existent, et ce tarif s'élève cette année à 275€ pour la gestion par le CFA Sup des contrats d'apprentissage courant sur l'année universitaire 2025-2026. Il s'agit bien d'une mise à jour classique qu'on voit tous les ans à la même époque. Est-ce qu'il y a des questions ? Si il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ce tarif.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. S'oppose ?

**26 voix pour, 5 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **VIII - Questions relatives à l'international**

### **1. Exonération des droits d'inscription des étudiants demandeurs d'asile, bénéficiant du statut de réfugié, de protection subsidiaire et de protection temporaire**

**M. Tizio.**- Point suivant de notre ordre du jour, questions relatives aux droits d'inscription des étudiants internationaux. Il y a deux points dans ce volet-là, le premier point où il s'agit d'affirmer l'exonération des droits d'inscription de certains étudiants en situation particulière, notamment les demandeurs d'asile, ceux qui bénéficient du statut de réfugié, de protection subsidiaire et de protection temporaire, l'ensemble de ces étudiants, évidemment, sont exonérés des frais d'inscription. Donc je vous demande d'approuver, l'exonération des droits d'inscription des étudiants dans ces situations-là, c'est ce qui se fait traditionnellement, il n'y a pas de modification par rapport à la pratique actuelle.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**31 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

### **2. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux**

**M. Tizio.**- Deuxième délibération concernant les étudiants internationaux et plus précisément les frais d'inscription. C'est une délibération qui concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux. Comme vous le savez, depuis les dispositifs prévus par la loi Bienvenue en France, les étudiants extracommunautaires doivent normalement acquitter des frais d'inscription qui sont bien supérieurs aux frais d'inscription que règlent les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Nous avons depuis maintenant à peu près une décennie, décidé dans cette université de ne pas appliquer ces frais d'inscription différenciés, et donc d'appliquer, au même titre que les étudiants européens, des frais d'inscription classiques qui sont réglés par tous les étudiants de notre université. Il s'agit, puisqu'il faut revoter cette disposition chaque année, de perdurer dans ce principe d'exonération. Elle est partielle, c'est-à-dire que les étudiants vont payer les frais d'inscription classiques mais ils ne sont pas assujettis à un

paiement qui serait plus important que les étudiants relevant de l'Union européenne. Donc je vous propose d'adopter cette disposition.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

### **31 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Et nous allons maintenant passer aux travaux de la CFVU du 17 juin dernier. Je vais laisser la parole à Carine Michel, vice-présidente de la CFVU.

## **IX - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 17 juin 2025**

**Mme Michel.**- Bonjour à tous. Nous avons un ordre du jour relativement chargé et c'est Maxence Roulliat qui va présenter les trois premiers points.

### **1. Travaux de la commission vie étudiante (CVE) du 27 mai 2025**

**M. Roulliat.**- Merci Carine. Donc je vais commencer par vous présenter le compte rendu de la commission de vie étudiante qui est donc la commission qui a pour objet d'auditionner les associations étudiantes faisant une demande du label association des campus de l'Université Bourgogne Europe. A l'occasion de cette commission, on a auditionné six associations, cinq d'entre elles ont reçu un avis favorable de la commission et une a reçu un avis défavorable sur ma proposition, j'y reviendrai un peu plus précisément. La première était l'Association des étudiants du magistère métiers du droit public de Dijon qui a des activités assez classiques d'association type master ou association de filière avec l'objectif de renforcer le sentiment d'appartenance, de faire du lien entre l'orientation jusqu'à l'insertion avec les acteurs extérieurs, en lien avec les responsables de master ou du magistère en l'occurrence. L'association suivante est le BDE MMI Dijon qui est l'association de filière du département MMI de l'IUT Dijon-Auxerre qui a reçu également un avis favorable par les membres de la commission. C'est une association qui a déjà existé auparavant, qui, pour diverses raisons, avait disparu, s'était épuisée et avait été clôturée. Donc là, de nouveaux étudiants se sont lancés pour remonter une association et redonner une impulsion. L'association suivante est le Tutorat Droit Dijon qui est une association de type tutorat qui a vocation de pouvoir travailler dans l'entraide de pair à pair des étudiants et donc là spécifiquement pour les étudiants en droit niveau L1 et L2. Et le tout s'est monté également en lien avec l'équipe de direction de l'UFRDSEP et l'équipe pédagogique globale. Là également, l'association a reçu un avis favorable de la commission. L'association suivante est l'Association des doctorants de filière mathématiques. C'est une association qui existait depuis 2003, mais qui n'avait pas jusqu'alors créé de lien en direct avec l'Université Bourgogne Europe. Je pense qu'il y a un effet aussi de changement suite à la sortie de la COMUE et un lien qui est plus direct. Et donc il y a une forte vocation à pouvoir accompagner les étudiants de master vers cette filière du doctorat et de pouvoir aussi travailler sur les conditions de vie des doctorants. Effectivement, les doctorants font partie des cibles à viser sur les conditions de vie avec des actions qui sont largement à développer et donc là également, la commission a émis un avis favorable. L'association suivante est l'Association du master 2 droit rural. Donc là également une association de type master avec des activités somme toute classiques, elle a reçu un avis favorable de la commission. Et ensuite on a reçu la Ligue du sport universitaire de Bourgogne-Franche-Comté. C'est donc moi qui ai fait une proposition à la commission de rendre l'avis défavorable, la composition de cette association n'est pas une composition d'association étudiante, c'est-à-dire que c'est un enseignant de l'UFR STAPS qui en est le président et l'objectif de l'association est de structurer toute la dimension du sport universitaire au même titre qu'une ligue peut le faire sur le foot, sur le rugby, sur tous les sports qui peuvent être reconnus et là c'est avec la spécificité du sport universitaire. Je l'ai dit aux membres qu'on a auditionnés, qui ont tout à fait compris, l'alerte qui était plutôt l'objet de cette demande d'audition de leur part, était un modèle financier qui n'était plus viable dans la structuration et dans le soutien qu'ils font à notre association du sport universitaire. Donc chaque année, on a des dizaines, voire des centaines d'étudiants qui participent à des compétitions universitaires, avec certains qui montent à des niveaux européens voir internationaux, donc avec des réussites qui sont d'ailleurs mises à l'honneur pendant la remise des majors de promo, il y a quelques sportifs de haut niveau qui sont récompensés par le président. Il y a une réalité qui est que cette association a perdu beaucoup de soutiens financiers de collectivités au vu du contexte budgétaire et elle finançait l'ASUB, une de nos associations, pour pouvoir financer les déplacements pour la participation à des compétitions. Il a été entendu que ce n'est pas une association étudiante, elle n'a pas vocation à devenir une association étudiante, mais il y a un modèle financier qui était à repenser. Suite à cette audition, j'ai quand même proposé un temps de travail avec les différents acteurs du sport sous l'égide du doyen de l'UFR STAPS, Hervé Assadi et moi-même pour qu'on puisse essayer de trouver des pistes de solutions. L'idée n'était pas de fermer la porte mais de dire qu'il fallait trouver de nouvelles solutions. Donc la réunion a eu lieu, elle s'est très bien passée, il y a un certain

nombre de choses qui vont pouvoir être faites et une proposition de pouvoir travailler une convention avec la ligue et qu'on puisse restructurer l'ASUB qui, effectivement, a eu des problèmes d'organisation interne. Voilà pour vous expliquer un petit peu plus cet avis défavorable qui avait été aussi suivi par les membres de la commission.

Quelques points divers, rien de très particulier qui avaient été remontés par certains membres de la commission sur les changements vis-à-vis de la vie associative suite à la publication du nouveau site Internet. C'est des points qui vont être travaillés avec les services en question à partir de la rentrée. Voilà pour cette partie de la commission de la vie étudiante.

**Mme Michel.**- La CFVU a rendu un avis favorable à l'unanimité. Par contre, dans les objectifs du tutorat de droit de Dijon, il y avait une correction à faire.

**M. Roulliat.**- Oui c'était une erreur dans la version qui a été rédigée, une erreur de copier coller par le service, donc une petite correction, mais qui ne change pas le contenu et l'avis de la commission sur la labellisation de cette association.

## **2. Travaux de la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 27 mai 2025 : subventionnements d'associations étudiantes**

**M. Roulliat.**- Je passe à la commission suivante, la commission FSDIE qui s'est réunie à la fin du mois de mai. Comme à l'habitude, vous avez un tableau avec l'ensemble des dossiers qui nous ont été présentés, les montants qui ont été demandés, les avis de la commission et les montants qu'il vous est proposé d'accorder. Je vais passer très rapidement pour faire un retour global. Un certain nombre de projets ont reçu un avis de report du fait soit d'un manque de maturité sur le projet, soit un manque de rigueur dans le montage du dossier. À nouveau, il a été fait un accompagnement en amont, une semaine après, on a proposé aux associations de faire des corrections avant que le tout soit renvoyé aux travaux préparatoires de la CFVU. Un certain nombre d'associations n'ont pas répondu et donc font partie du report qui sera à travailler la prochaine fois. D'autres associations ont eu le temps de répondre, de corriger les documents et donc ont reçu des avis favorables. On a aussi quelques avis qui la dernière fois avaient été mis en report et qui cette fois-ci sont favorables. Je pense notamment à l'association d'étudiants de l'IUVV qui avait présenté des dossiers avec des erreurs et donc cette fois-ci ils ont pu les corriger et ont été adoptés. J'attire votre attention, il y aura sans doute un sujet que je vous présenterai, chaque année on a des associations qui se montent concernant le 4L Trophy, donc c'est une course à visée humanitaire qui se fait dans le désert. Le principe c'est de retaper une vieille 4L et ensuite de pouvoir faire la course avec un certain impact et de pouvoir faire un don. Cette année, et ça fait deux ans qu'on est de plus en plus embêté parce les sommes demandées ne sont pas négligeables, cette année il y avait 8000€ qui étaient quand même demandés pour financer l'entièreté d'un 4L Trophy. Là où ça nous pose de plus en plus problème, c'est sur l'impact écologique que cette course peut avoir, notamment du fait qu'on a adopté notre schéma directeur du développement durable et responsabilité sociétale et environnementale au mois de décembre 2024, et donc le soutien financier d'actions comme celles-ci se pose de plus en plus. Il y aura un travail avec les membres de la commission que je viendrai sans doute vous présenter a posteriori pour voir s'il y a une réflexion sur ce type de projet qui permettrait au porteur de projet d'être fixé dès le départ s'il y a ou pas de financement de la part de l'université. Et donc on a un certain nombre de projets qui ont pu être financés pour couvrir plus de dépenses et de soutenir plus fortement des projets. On a notamment certains projets pour la rentrée. Je peux citer par exemple la color campus qui va pouvoir à nouveau s'organiser le 18 septembre et qui est portée par l'ASUB Dijon. C'est le cas aussi d'autres projets avec la volonté de poursuivre l'accompagnement de projets de rentrée qui s'organisent dans les campus territoriaux, il y a eu un travail cette année que j'avais demandé au service pour qu'un événement de rentrée puisse se structurer aussi sur le campus de Chalon, ce qui n'était pas encore le cas et donc qui a commencé à se travailler avec le directeur de site et l'enseignant SUAPS qui est référent vie étudiante sur le campus et qui est porté par une association étudiante également. Voilà sur la commission FSDIE. S'il y a des questions sur des points particuliers, n'hésitez surtout pas.

Et la deuxième partie qui est une partie habituelle qui est l'allocation qui est faite aux élus usagers sur leur taux de participation, qui est une des mesures du FSDIE en fonction de leur participation au conseil d'administration, à la CFVU, à la CR de l'année n-1.

**Mme Michel.**- La CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité, il y avait une correction à faire sur le nom d'une étudiante.

### 3. Travaux de la commission contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du 27 mai 2025 : études des financements en part récurrente de la CVEC 2026

**M. Roulliat.**- Je passe ensuite à la commission CVEC. Pour rappel, l'année dernière, le conseil d'administration avait adopté une charte de fonctionnement de la CVEC au sein de l'établissement, qui instaure un peu plus de transparence et une structuration plus partagée concernant la construction de la CVEC. Je ne rappelle pas l'entièreté des éléments de la CVEC mais il y a quelques nouveautés, notamment à partir de la rentrée, la CVEC va continuer son augmentation, elle va passer à 105€ par étudiant et doctorant qui s'inscrit à l'université. Il y a énormément de réflexions qui sont en cours sur la CVEC, il y a eu un rapport de la Cour des comptes qui est sorti au mois de mai. Un point particulier, qui va sans doute nous donner du travail, qui est les reliquats de la CVEC. Il s'avère qu'un certain nombre de reliquats ont été accumulés depuis sa création en 2018 notamment du fait qu'au tout départ on avait une non connaissance du dispositif et que pour pouvoir monter les projets, il fallait que les équipes se structurent et qu'elles s'habituent à réaliser des projets et que nous, en termes de pilotage, on se structure aussi et notamment avec le pôle Finances, bien que chaque année ça reste aussi toujours une évolution à faire pour être au plus juste et essayer d'être le plus impactant en utilisant le maximum possible de cette CVEC. Et donc la Cour des comptes a pointé essentiellement les CROUS sur l'existence de reliquats. Au cours du séminaire CVEC qui a eu lieu à Bordeaux, qui est organisé par la DGESEP, la DGESEP nous a dit que sur leur analyse, le reliquat se situe plutôt au niveau des universités qu'au niveau des CROUS. Et donc il y aurait une vocation à avoir un plan d'utilisation de ces reliquats qui concerne les universités et les CROUS. Je n'ai pas plus de détails, les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont annoncé qu'il y aurait un plan qui allait être mis en place pour justement qu'il y ait une utilisation de ces fonds CVEC par l'ensemble des établissements, que ce soit CROUS et universités. Donc lorsque les choses seront un peu plus définies, je ne manquerai pas de revenir vous les présenter. L'objet de cette commission était de pouvoir adopter l'avis de la commission sur les crédits dits récurrents donc qui sont affectés à un certain nombre de services de l'université. Vous avez le détail, il n'y a pas de différence par rapport à ce qui avait été adopté l'année dernière donc qui représente un montant total de 1,160 M€ et qui permet pour de nombreux services d'assurer un fonctionnement optimal vis-à-vis des étudiants. Et il y a tout un autre champ de la CVEC qui est le volet projets qui est un travail qui est mené plutôt à la période de la rentrée jusqu'à l'automne et qui fait l'objet d'une présentation en fin d'année ou en début d'année civile. La commission a rendu un avis favorable pour 14 personnes présentes et 4 abstentions vis-à-vis de ces orientations budgétaires.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Est ce que les quatre abstentions ont donné une explication de vote ?

**M. Roulliat.**- Il y a eu une intervention qui concernait l'obtention de documents préparatoires plus complets. Il s'avère que c'est des crédits récurrents qui viennent dans le fonctionnement du service et donc l'avis de la commission CVEC peut se porter vraiment sur la spécificité du montant CVEC qui est affecté mais qui n'a pas vocation à rendre des avis sur le fonctionnement global de service. Ça relève purement du conseil d'administration. Et il y a eu aussi un effet de changement, les membres de la commission CVEC étaient ceux issus des élections de cette année et donc il y avait une connaissance qui n'était pas présente et donc il y a peut-être vocation à avoir une réunion préparatoire pour présenter plus globalement la CVEC aux membres de la commission. C'était notamment un élu de la CFVU qui avait fait cette remarque là et les autres membres n'ont pas exprimé de justification de vote. Si certaines organisations sont représentées ici, je peux les laisser peut-être compléter pour expliquer, mais en tout cas il n'y a pas eu de retour sur le contenu et sur les orientations que j'ai pu proposer avec l'appui des différents services vie étudiante et pôle Finances. Sachant que je sais qu'il y a aussi une réticence de certaines organisations étudiantes vis-à-vis de la CVEC en tant qu'objet même de financement. Je ne peux pas en dire plus sur le contenu de leur vote.

**Mme Kilani.**- J'avais besoin d'un petit éclairage. J'en ai parlé avec Maxence, mais peut-être Stéphane, tu peux me dire, sur la page 3, quand on parle de la part récurrente, Marie-Laure Baudement insiste sur l'importance de la part récurrente CVEC pour le bon fonctionnement du pôle Culture notamment pour le financement des salaires du personnel titulaire.

**M. Tizio.**- Je pense que c'est une confusion de sa part, je pense que c'est plutôt personnel contractuel puisqu'on ne va pas gager les personnels titulaires sur la CVEC.

**M. Jarrige.**- Une petite question aussi de compréhension, il est question d'un projet qui a été lancé l'an dernier, la création d'un fablab Humanités numériques au sein de l'UFR Langues et communication. C'est quoi ?

**M. Roulliat.**- Je vous propose de laisser la porteuse de projet répondre, elle pourra donner beaucoup plus de détails que moi.

**Mme Serée-Chaussinand.**- C'est un projet de réaménagement de la médiathèque de l'UFR Langues qui était un espace qu'on utilisait peu. Alors le terme fablab Humanités numériques, c'est en vue d'un projet qui, à plus long terme, va englober tous les labos de langues que nous avons dans l'environnement de cet espace. Donc dans un premier temps, pour dire les choses simplement, c'est de créer le Cortex dans le bâtiment Droit-Lettres, c'est-à-dire d'avoir un espace totalement modulable avec du mobilier qu'on peut aménager et organiser selon les activités que l'on veut et je souhaite que ce lieu soit un lieu d'échanges entre étudiants, entre enseignants et étudiants pour toutes sortes de projets. Il inclut une partie qui est dédiée à un ciné-club qui elle aussi peut bouger dans sa taille et donc l'extension de la partie ciné-club permet de l'ouvrir aussi plus largement. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup de place pour accueillir des étudiants éventuellement extérieurs à l'UFR, mais là on va pouvoir diffuser et faire un peu plus de publicité sur ces ciné-clubs qui se tiennent très régulièrement dans cet espace. Ensuite, en face de cette salle qui est la salle 368, qui est sur la passerelle au 3<sup>e</sup> étage, il y a cinq labos que j'envisage, si j'en ai les moyens au fur et à mesure des années, d'aménager de façon tout aussi modulable avec des ordinateurs sur lesquels on mettra des logiciels qui seront à disposition des étudiants de master, de licence. On a fait une première tranche réaménagement de l'espace et je vais sans doute signer aujourd'hui ou demain, le bon de commande pour tout le mobilier modulable pour cet espace et, théoriquement, il devrait être inauguré en présence de Monsieur le Président, s'il est disponible en septembre.

**Mme Michel.**- Les travaux de la commission CVEC ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

**Mme Thomas.**- Juste une petite question, ces appels à projets, est-ce que tous les établissements de l'EPE peuvent en faire un ?

**M. Roulliat.**- Peuvent en faire un ou participent aux nôtres.

**Mme Thomas.**- Je rebondis sur ce qui a été dit, pour le volet projets, chaque service, composante, IFSI, ESM peuvent faire une demande de financement auprès de la CVEC UBE. Donc est-ce que c'est étendu aux établissements de l'EPE ?

**M. Roulliat.**- C'est étendu aux établissements dont on est affectataire de la CVEC c'est-à-dire que les étudiants qui sont en IFSI, les IFMK sont des étudiants qui sont en convention avec nous et qui font partie de nos effectifs et donc on est affectataire de leur CVEC. C'est pour ça qu'ils sont ciblés parce qu'on a la responsabilité du fait qu'on en reçoit les fonds. Pour ce qui est de l'ESM ça a été aussi intégré dans la couverture du fait d'une mutualisation, par contre pour les autres établissements de l'UBE, ils ne sont pas couverts par l'appel à projets, dans la mesure où ils sont eux-mêmes affectataires de leur propre CVEC et qu'ils ont leur propre structuration. Et par ailleurs, un certain nombre d'écoles sont des campus d'écoles dont le siège est dans une autre académie et eux reçoivent de l'argent au sein du siège et pas au sein du CROUS Bourgogne-Franche-Comté. Donc, en l'état, seuls les établissements dont on est affectataire de la CVEC sont ciblés dans cet appel à projets.

**Mme Thomas.**- C'était l'objet de ma question, parce que l'ESM étant passé maintenant valant grade pour le DNSPM, pour leur diplôme supérieur, comme il n'y a plus de reversement en termes d'inscription, les étudiants ne sont plus inscrits chez nous et pour autant, il y a une convention et il y a des cours mutualisés, c'était ma question, est-ce que vraiment c'était volontaire qu'il figure dans ce... ?

**M. Roulliat.**- C'est volontaire et je peux vous affirmer que pour l'ESM en tout cas, la directrice de l'ESM a reçu le courrier, pour avoir été en copie du mail, l'informant de l'ouverture de l'appel à projets. L'ESM spécifiquement parce qu'il y avait un travail de mutualisation qui fait partie de notre travail de conventionnement entre l'UBE en tant que structure propre et puis les différents membres de l'UBE. Les autres établissements ne sont pas ciblés parce que ça ne fait pas partie des éléments de la convention de mutualisation et qu'on n'est pas affectataire de leur CVEC.

**Mme Thomas.**- Merci.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter une délibération en trois points. Premier point, d'adopter les travaux de la commission vie étudiante, deuxième point d'adopter les

travaux de la commission FSDIE et puis troisième point d'adopter également les travaux de la commission CVEC tels qu'ils vous ont été présentés par Maxence.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**31 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Carine, c'est à toi.

#### **4. Travaux de commission de la pédagogie du 3 juin 2025**

##### **Offre de formation 2025-2026**

- **Évolution des fiches formations des diplômes nationaux (1<sup>ère</sup> partie)**
- **Évolution des diplômes d'université**
- **Création du DU Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en s'appuyant sur les sciences cognitives au service d'une meilleure réussite des apprenants (DU SCoPP)**
- **Création du DU Magistère de mathématiques**

**Mme Michel.**- Concernant les travaux de la commission de la pédagogie du 3 juin, on va commencer avec l'offre de formation 2025-2026, évolution des fiches formation des diplômes nationaux et évolution également des diplômes d'université. Cette présentation a été faite par Séverine Delaunay du PFVU, du pôle de réglementation de l'offre de formation avec dans un premier temps un rappel du cadre général pour dire que le code de l'éducation propose que les modalités de contrôle des connaissances, les MCC, doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et qu'ensuite ces MCC ne sont plus modifiables. Également, le code de l'éducation précise que c'est la commission de la formation et de la vie universitaire qui est compétente pour adopter ces modalités. Alors l'importance d'avoir des fiches formation complètes est notamment d'avoir un contrat de travail, des objectifs communs à la fois avec les services de scolarité, les équipes pédagogiques mais également avec les étudiants. Nous venons de passer la première année du nouveau contrat, à la rentrée nous entrerons dans la deuxième année et nous avons la volonté de stabiliser l'offre de formation telle qu'elle a été pensée lors de l'accréditation. On avait proposé des ajustements qu'on pouvait entendre, mais on ne souhaitait pas des changements majeurs et donc les composantes ont travaillé en ce sens. L'ensemble de l'offre de formation est disponible sur le site de l'université et Ametys a vocation à gérer l'intégralité de l'offre de formation dans ses évolutions, bien sûr dans ses validations, mais aussi en termes de publication de l'offre de formation pour avoir un catalogue le plus exhaustif possible et bien sûr mis à jour. Les composantes ont fait un travail très conséquent de remise à jour de l'offre de formation et il y a eu un dialogue avec le PFVU, notamment lors de la commission de la pédagogie du 3 juin. Je tiens à remercier les collègues du PFVU qui ont fait un travail très conséquent et méticuleux. Les corrections qui ont été apportées sont des corrections mineures, des ajustements. Bien sûr, dans les réflexions, les collègues avaient en tête le fait de travailler à coût constant et bien sûr de tenir compte, toujours dans ces ajustements, des remarques qui émanent des conseils de perfectionnement. Donc globalement, les modifications qui ont été faites, ce sont des modifications suite à des erreurs matérielles, le plus souvent des erreurs de saisie, des ajustements des coefficients de crédit ECTS, des précisions qui manquaient concernant des intitulés et puis d'autres évolutions. Par exemple, tout à l'heure on parlait de la fermeture du parcours pratique musicale spécialisée de la licence de musicologie parce qu'on a mis en place le DNSPM, on l'a passé cette année en CFVU et en CA. Ce qu'on vous propose ici, c'est une validation pour la première partie puisqu'il y a encore des ajustements à faire de la part de certaines composantes. Donc les éléments sont présentés par parcours dans les différentes composantes avec une complétude des MCC. La deuxième partie vous sera présentée en septembre. Cette évolution de l'offre de formation a reçu un avis favorable à l'unanimité de la PFVU.

Et puis vous avez peut-être vu qu'on a un DU Certificat des relations internationales qui apparaît ici, alors qu'il devrait être inclus dans l'ensemble de l'offre de formation, parce que les DU ne paraissent pas encore sur Amétys. C'est une volonté de notre part, comme nous souhaitons également proposer les formations courtes à présenter sur Amétys de façon à avoir un catalogue exhaustif. Donc, dans ce cas, il s'agit de modifications qui sont liées à la mutualisation de ce DU avec une licence, avec des masters qui eux-mêmes ont fait évoluer leur offre de formation. Ce sont des ajustements de volumes horaires. Et cette évolution a également obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Je vous présente maintenant le DU qui s'appelle Faire évoluer les pratiques pédagogiques en s'appuyant sur les sciences cognitives au service d'une meilleure réussite des apprenants, c'est le DU SCoPP qui est porté par l'INSPE et la responsable du DU est Lucie Corbin. L'objectif de ce DU est d'optimiser les conditions d'apprentissage et de favoriser la réussite des apprenants. Il est destiné aux acteurs de l'éducation et de la formation afin de leur apporter des connaissances approfondies sur le fonctionnement du cerveau et des apprentissages, une formation aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage

scientifiquement validées et également une démarche réflexive permettant d'analyser, d'améliorer leurs pratiques sur les bases de données factuelles. Actuellement, dans la région, il n'y a pas d'offre de formation spécifique sur cette thématique et les personnes souhaitant se former se voient obligées d'aller à Paris ou à Lyon. Le public visé concerne les enseignants du premier, du second degré, mais également du supérieur, les formateurs, des cadres de l'éducation, des publics de professionnels de l'éducation et de la formation, mais également des professionnels de l'innovation technologique. Le volume horaire est de 123 h, la formation sera délivrée un mercredi par mois et deux semaines complètes pendant les vacances scolaires qui ne soient pas universitaires, donc une à la Toussaint et une pendant les vacances d'hiver. Il y a également un travail de recherche qui est demandé et c'est pour cette raison que les participants doivent avoir accès à des apprenants dans leur cadre professionnel, puisque le travail de recherche s'appuie sur la mise en œuvre et l'analyse d'une expérimentation auprès de ce type de public. Ce DU est présenté en cinq blocs, deux blocs théoriques, les blocs B 1 et B 3 centrés sur des connaissances fondamentales, deux blocs appliqués et un bloc de recherche axé sur une démarche scientifique. L'équipe pédagogique est formée de collègues de l'université, de nos collègues du LEAD et il pourrait y avoir des professionnels également de l'éducation. Concernant les modalités de contrôle, certains blocs seront évalués en contrôle continu, contrôle terminal et d'autres uniquement en contrôle terminal. Cette formation a le soutien d'un financement RITM sur trois ans. Les frais d'inscription sont de 500€ mais ensuite on aura un coût plus conséquent à l'issue de l'aide. Ce DU a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Et d'ailleurs, que ce soit en CPE ou en CFVU, de nombreux collègues, enseignants et enseignants-chercheurs se sont montrés volontaires pour participer à cette formation.

Concernant maintenant le DU Magistère de mathématiques porté par l'UFR Sciences et Techniques, j'ai conservé le diaporama du collègue qui nous a fait la présentation et qui est porteur du projet, Johan Taflin, qui nous a fait un rappel dans un premier temps sur les différents masters de mathématiques avec un master MIGS qui est un master de mathématiques appliquées, le master Math4Phys qui est un master orienté recherche, master international et le master PMG qui est un master de mathématiques fondamentales dont le M 2 est une préparation à l'agrégation. Le magistère, c'est une formation en trois ans, L 3, M 1 et M 2 qui est un parcours renforcé mais également sélectif et qui va prendre la forme d'un diplôme universitaire. Il en existe actuellement six en France et ce sont des formations qui sont très attractives. Il nous avait cité l'exemple de Rennes avec 300 candidatures pour 20 places et également l'exemple de Besançon qui remplit ses places sans difficulté. Le but du magistère va être de rendre la formation attractive et d'orienter les étudiants vers les trois masters pour les orienter vers la recherche. Il y aura une coloration d'intelligence artificielle pour se distinguer des autres formations et également le fait d'orienter les étudiants vers le master recherche, le master Math4Phys dont on a parlé tout à l'heure. Ce magistère va proposer des cours supplémentaires par semestre, entre 44 et 50 h par semestre. Sauf au second semestre du M 2 où les étudiants auront un stage conséquent, une extension du mémoire, une extension qui va être orientée recherche et un groupe de travail qui va être commun aux M 1 et aux M 2, avec également un sujet, une réflexion sur un sujet orienté recherche. Ce magistère va être supporté par un projet (*mot inaudible*) et a vocation d'être attractif, de dynamiser les formations et d'orienter nos étudiants vers la recherche. Une vingtaine d'étudiants est attendue, avec un coût qui va être relativement modeste puisque les cours vont être pris sur la L 3 et sur les différents masters. Il n'y aura que la mutualisation des groupes de travail en M 1 et M 2, qui va être d'ailleurs gérée par Johan Taflin qui va générer un coût supplémentaire. Ce que proposait notre collègue, il y aurait des droits d'inscription, mais il n'y aurait pas de droits spécifiques pour ce master qui sera également financé par l'alternance. Cette formation a également reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

**M. Tizio.**- Y a-t-il des questions sur les points que vient de vous exposer Carine Michel ?  
Madame Thomas ?

**Mme Thomas.**- Madame, j'aurais une petite question. Il m'a été remonté une alerte de la part de la scolarité sur la faisabilité des emplois du temps de ce magistère donc peut-être que Monsieur Imhoff pourrait nous dire si le fait de prendre des enseignements sur les L 3, M 1, M 2, comme vous l'avez exposé ne va pas poser des problèmes organisationnels sur l'emploi du temps de ce DU ?

**M. Imhoff.**- Ce qui est certain, c'est que ça va être complexe à monter mais ce n'est pas insurmontable. Pour être à coût constant, il faudra mutualiser les UE des trois mentions de master. Donc il y aura une certaine complexité au niveau logistique, les emplois du temps. Mais, ça se fait, il y en a d'autres qui le font. Par exemple, il y a Bruno qui est à côté de vous, qui connaît ce genre de choses. On le fait dans pas mal de nos masters et ça se fait. Ce qui est certain aussi, c'est que moins il y aura d'étudiants, plus le montage sera simple, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas offrir un catalogue d'options important aux différents étudiants. Ça va se faire dans cet état d'esprit.

**M. Tizio.**- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose d'adopter une première délibération qui comporte quatre points. Premier point, je vous demande donc d'approuver l'évolution des fiches formation des diplômes nationaux avec l'ensemble des modifications, d'adopter dans un second temps l'évolution du diplôme universitaire Certificat des relations internationales, troisième point d'approuver la création du DU SCoPP et puis enfin, quatrième point, d'adopter la création du DU Magistère de mathématiques.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1 abstention. Qui s'oppose ?

**28 voix pour, 1 abstention**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Dispense menstruelle à compter de la rentrée 2025-2026 :**

- **Modification du référentiel commun des études applicable à compter de la rentrée 2025-2026**
- **Document de déclaration d'absence**

**Mme Michel.**- Passons maintenant à la dispense menstruelle avec les modifications du référentiel commun des études associé et du document spécifique de déclaration d'absence. Pour remettre les éléments dans leur contexte, souvenez-vous, en janvier 2024, une motion de l'UNEF avait été présentée au CA et avait été votée à l'unanimité et le 5 décembre 2024, une motion avait été également présentée à la CFVU, portée par la FEBIA, votée également à l'unanimité. A l'issue de cette motion, nous nous sommes engagés à mettre en place la dispense menstruelle à l'université. Pour cela, nous avons fait un état des lieux de ce qui se fait dans les universités en France et nous avons proposé différents groupes de travail. Le premier groupe de travail a eu lieu le 30 janvier, c'était un groupe de travail purement technique, avec des sages-femmes du département de maïeutique, le SSE avec le docteur Bernard, également les membres du PFVU, les membres du bureau de la vie étudiante, le DGS, Laurence Bronner, DGS adjointe, le vice-président au conseil académique Robinson Daoust et moi-même, de façon à pouvoir répondre au mieux à cette demande et déjà identifier les contraintes techniques auxquelles on pouvait être confronté. Le 3 avril, un groupe de travail restreint cette fois-ci concernant des responsables administratifs, des responsables de scolarité et toujours en présence de Laurence, de Robinson et de moi-même, nous avons essayé de réfléchir techniquement à la mise en œuvre, de façon à identifier concrètement les difficultés qui pouvaient se poser et proposer des réponses. Le 8 avril, tous les responsables administratifs, tous les responsables de scolarité, tous les directeurs de composante ont été conviés à cette réunion à laquelle ont participé toujours Laurence Bronner, Robinson Daoust, Maxence Roulliat et moi-même. Et donc là, nous avons écouté toutes les propositions. Il y a eu une compréhension sincère de la part de tous les collègues de cette demande, une écoute attentive et tous les débats ont été très constructifs de façon à pouvoir proposer une réponse pragmatique. C'est celle qui vous est proposée aujourd'hui. Donc, à l'issue de ce groupe de travail, nous avons rencontré les étudiants pour leur montrer comment on pouvait répondre à leur demande, comment l'université entière s'était mobilisée pour répondre à leur demande, et un dernier groupe ensuite de validation avec le président, le DGS, les DGS adjoints, le directeur de cabinet, les vice-présidents. Donc ce que je vais vous présenter aujourd'hui, c'est le résultat, c'est le dénominateur commun de toutes ces discussions. L'intérêt de ce dispositif, c'est de pouvoir, pour les personnes menstruées, bénéficier d'absences justifiées sans avoir à présenter de certificat médical tous les mois et puis d'avoir également un parcours d'accompagnement. Le nombre de jours qu'on propose actuellement, c'est 11. Pourquoi ? Parce que du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, ça fait à peu près 300 jours, divisé par 28 jours, le nombre moyen d'un cycle. On arrive à 10,7, on arrive à 11. Et ça, c'était ce que nous proposait techniquement les sages-femmes et les médecins. Alors les étudiants voulaient un peu plus de jours, on les a entendus et puis on est revenu vers les médecins, vers les sages-femmes qui nous ont dit qu'on était parti sur le bon volume et on va rester sur ce volume pour commencer, parce que au-delà, eh bien, on n'est plus dans le cadre des règles douloureuses, on est certainement dans le cadre de la pathologie et donc il faut quelque chose de différent pour les personnes menstruées. Également, un document qui est une déclaration sur l'honneur. La volonté également, c'est de communiquer le plus possible auprès des étudiants de différentes façons, lors du tutorat de rentrée, à l'issue du CA, si vous validez la dispense menstruelle, de sensibiliser les enseignants et puis à moyen terme, vous allez voir que ce que je vais vous proposer, c'est un document papier à remplir parce qu'on voulait que ce soit rapide, on voulait mettre en œuvre les dispenses menstruelles dès la rentrée. On ne voulait pas non plus alourdir la charge de travail dans les services de scolarité ni les équipes pédagogiques. On commence par cette entrée, mais bien sûr que le dispositif est perfectible puisqu'on le met en place. Donc avec la proposition d'une application pour télécharger les absences. Et c'est Nathalie Thomas qui nous a fait la proposition en réunion. Une application qui a été mise en place par Guy Daniel à

l'UFR SHS, c'est une très bonne idée. Et un bilan sera fait à l'issue de cette année. Le document se présente de cette façon, un état des lieux, une présentation, les modalités de la dispense sur lesquelles je vais revenir, la déclaration sur l'honneur, les 11 dates pour les 11 jours d'absence justifiée et puis l'accompagnement qui est proposé par le SSE. Sans obligation de suivre cet accompagnement mais c'est une incitation, le fait de présenter sur ce document les ressources que nous avons au sein du SSE fait partie de l'accompagnement que nous souhaitons proposer aux personnes. Dès le début de l'année, la déclaration est transmise sous pli au service de scolarité ou au secrétariat de département qui en informe le responsable de formation concernée. Je ne vais pas refaire tout l'historique, tout ce qu'on a pu mettre en place au niveau des groupes de travail, mais c'est ce qui paraissait le plus adapté en termes de préservation de l'intimité et de la difficulté des dialogues qui pouvaient y avoir avec les responsables pédagogiques. Vous allez voir tout à l'heure, on va revenir sur le référentiel commun des études. Donc c'est une modalité qui est toute particulière pour la dispense menstruelle. Donc la personne menstruée souffrant de dysménorrhée, peut bénéficier d'un maximum de 11 jours de dispense par année universitaire. Chaque jour déclaré donne lieu à une attestation d'absence justifiée qui ne saura être reconnue comme justificatif valable pour l'alternance qui est gérée par le code du travail ou par un établissement d'accueil de stage. Donc c'est vraiment propre à notre établissement. À chaque nouvelle absence relative aux règles douloureuses, une version mise à jour du document est envoyée par mail à la scolarité, donc l'étudiante ne peut pas sortir, elle est clouée au lit, elle va remplir son document, elle va rajouter au niveau du document que je vous ai présenté tout à l'heure, la date, elle va le prendre en photo et elle l'envoie à la scolarité. Cette version actualisée reprend les dates déclarées au cours de l'année universitaire et la personne menstruée informe les enseignants, comme elle le fait habituellement, de ses absences en cours en indiquant que le justificatif est envoyé à la scolarité. Alors, associé à cette dispense, nous changeons le référentiel commun des études pour indiquer que ça concerne tous les étudiants de notre établissement, que pour les dispenses d'assiduité, nous avons également le cas maintenant de la dispense menstruelle. Et vous voyez, dans ce cadre, l'étudiant faisant valoir son statut, fourni à la scolarité de rattachement, un justificatif couvrant l'année universitaire au titre de laquelle des aménagements sont demandés. A l'exception de la dispense menstruelle, ils sont décrits dans un document cosigné par l'étudiant/étudiante et le responsable de formation, puis transmis au service de scolarité. C'est-à-dire qu'on n'a pas cette première discussion avec le responsable de scolarité pour expliquer pourquoi on va être absent. Ce qui est sorti des discussions, c'était que pour l'instant, l'état actuel des mentalités et peut-être l'intimité que la personne va révéler à ce moment-là, c'est beaucoup trop délicat. Donc c'est pour ça qu'on a choisi un document à transmettre sous pli, la dispense menstruelle est adressée au service de scolarité et complétée au fur et à une mesure des absences, elle est accompagnée d'une attestation sur l'honneur. Le document qui vous est présenté a tenu compte des discussions qu'il y a eu également à la CFVU c'est-à-dire que sur le référentiel commun des études, il faut clairement dire que ça concerne tous nos étudiants, effectivement parler du cas de l'alternance et mentionner également les secrétariats pédagogiques. La dispense a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

**M. Roulliat.**- Merci beaucoup Carine pour toute cette présentation et je voulais faire écho de tous les élus des listes Bouge ton campus pour te remercier personnellement et puis plus largement, la gouvernance et le président sur le fait d'avoir pu engager l'université sur ce sujet-là, c'est un sujet qui fait aussi son chemin de façon sociétale, avec un besoin de reconnaissance de douleurs, qui ne l'est pas actuellement. Et donc c'est une pierre qui, je pense, est essentielle, surtout dans une université qui a cette vision d'innovation et de s'élever. Et c'est vrai aussi sur des sujets sociétaux. Un certain nombre d'universités avaient pu engager le travail, tu as pu le mener au sein de la nôtre en prenant en compte de nombreux retours que j'ai pu partager sur ma vision médicale des choses, comme sur les besoins des étudiants, comme sur le nombre de jours, etc. Donc ça a été de nombreuses réunions, mais merci d'avoir pu le mener jusqu'au bout et voir au final comment est-ce qu'il est saisi et que ça peut peut-être aussi permettre d'orienter certaines personnes qui souffriraient de cette douleur de façon comme tu le disais, peut-être pathologique et donc il y a même peut-être un rôle de dépistage qui peut se faire à travers ça en orientant au niveau de notre SSE ou de la médecine hors université sur des choses qui sont parfois considérées comme normales mais qui ne le sont peut-être pas. Donc pour dire que, évidemment, on est tout à fait favorable à ce vote.

**Mme Steczycki.**- Merci également, en tant qu'UNEF, bien évidemment on est très heureux et heureuses de voir ce genre de dispositif arriver à l'université, mais on a quand même aussi une remarque à faire qui nous semble importante, c'est que, certes, au-delà des 11 jours, ça peut révéler une pathologie, mais le dispositif sert également à essayer de parer l'inaccès au diagnostic parce que, en réalité, les cas de règles douloureuses sont, dans la médecine, très peu souvent pris au sérieux ou alors mettent des années à être détectés parce que pas assez de recherche, parce que pas assez pris au sérieux, parce que pourquoi pas prendre un contraceptif pour essayer de pallier un truc qui n'a rien à voir. Et en fait, on n'est jamais pris au sérieux au niveau des douleurs menstruelles. C'est pour ça que nous, les 11 jours, ça nous paraît un peu

délétère pour ces gens-là qui n'ont pas forcément accès à un diagnostic parce que c'est très compliqué aujourd'hui. Donc, bien évidemment qu'on ne s'opposera pas au dispositif, on ne s'abstiendra pas non, mais pour nous, ça nous paraît vraiment délétère et compliqué pour certains en situation plus compliquée.

**Le Président.**- Je vais répondre parce que la question des 11 jours, on en a beaucoup parlé et moi je suis parti du principe que quand quelqu'un souffre de manière chronique de règles douloureuses, on ne peut pas, nous, en tant qu'institution, laisser perdurer les choses sans intervenir. Et notre intervention elle consiste à dire, au bout de 11 jours, 11 périodes de 28 jours, il est absolument nécessaire d'orienter la personne qui souffre vers une prise en charge médicale. C'est notre objectif et vous avez raison de dire que parfois il y a sûrement des trous dans la raquette, j'en suis persuadé, mais l'objectif est précisément de demander à la personne qui bénéficie de ce dispositif, de consulter et notamment au service de santé étudiante où on prendra tout à fait au sérieux la demande de l'étudiante, c'est une question de responsabilité. Je ne pouvais pas, quand ça a été discuté, partir du principe qu'on allait faire 18 jours sans qu'il y ait une intervention médicale, ce n'est pas possible, on ne peut pas laisser les gens comme ça. Après, sur avis médical, on aura des éléments et on saura au moins que la personne a pu bénéficier d'un accompagnement médical. C'est quand même essentiel, c'est absolument nécessaire et c'est bien l'esprit de cette période de 11 jours, on l'a calculée au prorata de manière un peu scientifique on va dire puisque c'est ce qui correspond aux lois de la nature, il a fallu à un moment trancher et on a tranché en faveur d'une prise en charge médicale. C'est absolument indispensable.

**Mme Steczycki.**- Et pendant la période de l'accompagnement médical où il y a un processus de diagnostic, si ce processus-là s'étend un petit peu, est-ce qu'il va y avoir une possibilité plus souple pour l'étudiant/étudiante en question ?

**Le Président.**- Mais bien sûr, parce que là on aura un lien avec le médecin.

**Mme Michel.**- Dans certaines universités, c'est un jour par mois. Nous, on n'a pas voulu imposer le caractère non consécutif. Si sur certains cycles, les douleurs sont particulièrement intenses, vous pouvez prendre plus de jours d'affilée, mais c'est un total de 11 jours. Et puis c'est une façon de débiter le dispositif. Le diagnostic est souvent bien difficile à poser, notamment dans le cadre de l'endométriose et les traitements proposés mettent souvent plusieurs mois avant d'être efficaces, à condition d'accepter de suivre le traitement qui parfois est un traitement hormonal. Maxence, si vous voulez compléter.

**M. Roulliat.**- Pour compléter, la mission de notre SSE et c'est une des richesses du service, c'est d'avoir aussi cette dimension d'aménagement des études si nécessaire et c'est pour ça qu'il n'y a pas d'abandon de l'accompagnement et un potentiel épuisement de ces 11 jours qui laisserait des étudiantes en situation de difficultés vis-à-vis de douleurs mais plutôt un dispositif qui lui est déjà existant et qui permet de s'orienter avec l'aménagement des études, faire le lien avec l'équipe pédagogique, etc. Et effectivement, c'est un diagnostic qui est difficile avec des pathologies qui ne sont pas forcément reconnues. L'endométriose en est une qui est reconnue mais qui est très spécifique, et ce qu'on appelle les douleurs menstruelles sont autre chose qui aujourd'hui n'est pas définie dans les classifications vis-à-vis d'autres douleurs qui peuvent être de ce type-là. Mais il n'empêche que ça permet au moins de faire rentrer dans un parcours de dépistage et de reconnaissance médicale donc c'est permettre de combler cet entre-deux qui ne l'était pas aujourd'hui et qui pouvait être difficile parce que, je ne veux pas rentrer dans les détails, mais la douleur est aussi subjective et donc forcément impactée par le moment où on la vit et donc peut être présente un mois mais pas le mois d'après.

**Mme Michel.**- En fait, on peut voir ça comme un continuum entre la dispense menstruelle et les aménagements d'études pour raisons de santé.

**M. Tizio.**- Cédric ?

**M. Clerc.**- On peut déplorer que ce genre de mesures ne soient pas déployées au niveau du code du travail, on parlait tout à l'heure d'axe 6 du plan égalité professionnelle avec justement l'intérêt de développer la question de la santé des femmes au travail. Aujourd'hui, on se retrouve avec des femmes qui peut-être sont en arrêt pour ces raisons-là et qui perdent 10% de leur journée d'arrêt depuis qu'on est passé à 90%. Il y a des collectivités territoriales, certains établissements publics qui ont instauré des congés menstruels possibles. Pour l'instant, les tribunaux reboutent ces mesures mais je pense que vu la politique engagée ici envers les étudiants, on voit que les étudiants alternants en plus ne sont pas concernés, ce qui est bien dommage, je pense qu'on peut aussi appuyer ça peut-être lors d'un prochain CA, rédiger une motion en ce sens, éventuellement.

**Le Président.**- On chemine. On sait très bien qu'une société évolue, que ce qui paraissait inexistant à un moment, ça s'avère en réalité un problème, et donc à mon avis, l'histoire n'est pas finie.  
Je ne sais pas si il y a d'autres prises de parole ?

**M. Tizio.**- Je vous propose d'adopter le dispositif de dispense menstruelle à compter de la rentrée 2025-2026 et les modifications du référentiel commun des études applicables à compter de cette même rentrée et également le document de déclaration d'absence tels qu'ils vous ont été présentés ici.  
Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

### **Création d'une UE transversale : Économie circulaire mention internationale**

**Mme Michel.**- Nous poursuivons avec la création d'une UE transversale Économie circulaire, mention internationale portée par l'IUT du Creusot. Je présente les documents qui sont à notre disposition faits par Madame Marty qui est directrice adjointe de l'IUT et qui a mentionné la nécessité de cette création d'une UE transversale intitulée Économie circulaire, mention internationale qui fait suite à un programme de mobilité courte FORTHEM qui a ensuite pris la forme d'une option internationale. Donc l'objectif c'est de pouvoir proposer dans l'offre de formation de l'UBE cet enseignement qui serait ouvert à tous mais les enseignements, en tout cas en présentiel, auraient lieu au Creusot, une partie pourrait avoir lieu en distanciel, notamment pour permettre aux étudiants de valence de suivre ces enseignements. C'est une UE transversale classique dans sa forme, donc au niveau des enseignements : comprendre les principes de l'économie circulaire, analyser le cycle de vie d'un produit, identifier les business modèles vertueux, communiquer de façon responsable et également de professionnaliser. Donc il y aurait des enseignants de l'UBE, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises, un challenge final et des projets tutorés. Au niveau de l'évaluation, le challenge serait évalué par une présentation orale et le projet tutoré par un document écrit ainsi qu'une présentation orale. Cette UE transversale est soutenue par un financement RITM, en tout cas pour l'année de démarrage. Et ensuite, il est prévu d'ouvrir des formations courtes qui pourraient aider à financer cette UE transversale. Les cours auraient lieu le jeudi après-midi.

**M. Tizio.**- Y a-t-il des questions, des demandes de précision sur cette UE économie circulaire ?  
Carine, tu peux continuer.

### **5. Calendrier année universitaire 2025-2026 : opérations d'inscription**

**Mme Michel.**- Le dernier point est le calendrier des opérations d'inscription pour l'année à venir. C'est un calendrier classique qui vous est présenté, donc je ne vais peut-être pas vous le présenter en détail, vous avez pu en prendre connaissance, il s'agit des inscriptions et réinscriptions pour les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup, pour les candidats en master 1<sup>ère</sup> année, pour une première inscription via e candidat, également pour les étudiants qui redoubleraient leur première année, les réinscriptions également en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année. Cela concerne également les CPGE, les inscriptions des étudiants des formations paramédicales et sociales, les situations de réorientation et de transfert, les procédures d'inscription tardive, les procédures d'exonération à titre exceptionnel et à titre rétroactif des droits d'inscription, les procédures de validation, les demandes de césure. Sur le dernier document pour l'année 2026-2027, il faudra simplement changer l'année. C'est une erreur qu'on avait déjà mentionnée au moment de la CFVU et que le service a pris en compte, mais qui n'a pas été modifiée sur le document qui vous est présenté. Ce calendrier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

**M. Tizio.**- Est-ce qu'il y a des questions concernant le calendrier des opérations d'inscription. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la création d'une UE transversale Économie circulaire mention internationale et le calendrier des opérations d'inscription.  
Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie et je remercie Carine et Maxence pour leur présentation des points relevant de la CFVU.

### **Point B : Points adoptés sans débat**

#### **X - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'Université Bourgogne Europe**

**M. Tizio.**- On va désormais passer au point B, c'est-à-dire les points qui sont adoptés sans débat, bien entendu, sur demande, ces différents points peuvent faire l'objet d'une instruction rapide en séance. Donc comme à l'accoutumée, ce point B concerne les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe. Y a-t-il des demandes particulières concernant ces différents items ?

François ?

**M. Jarrige.**- J'ai une petite question sur la liste des tarifs, notamment pour les VAE, qui fixe ces tarifs qui paraissent assez variables selon les formations ? Je vous précise ma question, j'ai été contacté la semaine dernière comme responsable de formation pour accompagner deux dossiers de VAE. Je découvre le dispositif. J'étais étonné d'une part que ce n'est pas rémunéré pour les enseignants qui sont appelés à faire un travail, il y a 1 heure ou 2 heures TD, je crois, et il n'y a rien qui revient à la formation. Donc je me demandais si celui qui demande une validation d'acquis d'expérience paye quelque chose à l'université ? Mais il n'y a rien qui est reversé à la formation ?

**Le Président.**- C'est une question très technique qui appelle une réponse technique. J'ai fait plein de VAE, on était payé, ce n'est jamais mirobolant mais on était payé correctement, à la fois pour participer au jury, je ne sais plus combien, sincèrement, mais c'était peut-être le temps de siéger au jury et puis il y avait quelque chose pour la formation.

**M. Jarrige.**- L'information qu'on m'a donnée c'est qu'il n'y a rien pour la formation.

**M. Tizio.**- C'est très étonnant puisque dans mon souvenir, j'ai participé à des jurys de VAE, il y avait un versement à la formation.

**M. Jarrige.**- J'ai demandé explicitement à un collègue la semaine dernière, j'étais étonné qu'il n'y ait pas au moins un pourcentage qui revienne à la formation.

**M. Tizio.**- On va vérifier.  
Mme Thomas ?

**Mme Thomas.**- J'ai peut-être un petit élément partiel de réponse, du temps où je travaillais au SEFCA, même si je n'étais pas spécifiquement dans ces missions-là, puisqu'il y avait une cellule VAE spécifique composée d'un ingénieur de formation, d'une assistante de formation au SEFCA. Les dossiers de VAE, en fait les personnes ne suivent pas la formation. Ils constituent un dossier. S'ils sont accompagnés, ils ont des frais, donc c'est un accompagnement SEFCA, si le SEFCA les accompagne dans la constitution de ce dossier préalable au passage en jury pour obtenir directement un diplôme sans passer par la formation, c'est le SEFCA qui perçoit des frais de l'ordre de 1000€ s'il y a un accompagnement. S'il n'y en a pas, les frais sont simplement les frais d'inscription parce qu'il faut être inscrit pour pouvoir obtenir un diplôme, donc l'inscription a lieu à ce moment-là, au moment du jury pour la délivrance du diplôme s'il y a une délivrance partielle ou totale. Donc comme il n'y a pas de suivi de formation, c'est pour ça qu'il n'y a rien pour la formation et qu'il peut y avoir effectivement une rémunération de l'ordre de quelques heures pour la participation au jury, mais rien pour la formation parce qu'il n'y a pas de formation.

**M. Tizio.**- Maintenant que vous le dites, ça me revient effectivement puisque j'ai participé à une validation globale de diplôme, donc quelqu'un qui est arrivé avec une expérience professionnelle et je me souviens d'avoir aussi participé à une validation partielle c'est-à-dire que la personne validait une partie des UE d'un diplôme mais devait effectivement suivre le reste. Dans ce cas-là, la formation peut demander un financement. C'est sans doute parce que dans ton cas, la personne ne suis pas du tout la formation qu'il n'y a pas de reversement. A la lumière de ce que dit Madame Thomas, les choses sont plus claires. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter ces tarifs, subventions et dons, catalogues des EUD,

sorties d'inventaire, contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

**30 voix pour (unanimité)**

## **XI – Compte rendu des conventions hors subvention**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Dernier point, il s'agit d'une prise d'acte comme d'habitude concernant les comptes rendus des contrats et conventions hors subvention. Donc en l'absence d'observation, je considère que le conseil d'administration prend acte.

**Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.**

## **Point C : Questions diverses**

**M. Tizio.**- Dernier point avant de lever la séance, il s'agit des questions diverses. J'ai été destinataire d'une question diverse posée par Bruno, tu veux la reformuler, s'il te plait ?

**M. Domenichini.**- Je vais essayer de la formuler en détail parce que c'est un peu complexe. J'ai pris des notes pour être précis. La CFDT a été alertée via plusieurs sources, ce weekend, du fait que la procédure suivie dans le cadre des repyramidages est entachée d'une grave irrégularité ou peut-être même d'illégalité, je ne peux pas véritablement juger du bon terme. En effet, cette année, c'était vrai aussi l'année dernière, la constitution des comités a été effectuée selon l'ancienne version du décret sur le repyramidage qui permettait au président de l'université de siéger lui-même en tant que membre au sein des comités de promotion, ou de nommer son représentant, tout en nommant par ailleurs un membre dit institutionnel. C'est ce qui s'est passé cette année. Or, de façon justement à émanciper les comités de promotion de l'emprise présidentielle ou de la gouvernance et ainsi éloigner d'une potentielle tentation clientéliste, l'article a été modifié par décret en 2023, le 9 mars exactement. Donc, depuis cette date, le président de l'université ne peut plus siéger ou désigner son représentant au sein des comités de promotion, pas plus qu'il ne peut nommer un membre institutionnel. Et ce sont pourtant sur ces bases qui sont aujourd'hui caduques qu'ont été constitués les comités de promotion, c'est-à-dire factuellement, du moins il me semble, hors du cadre légal. En conséquence, il nous apparaît à la CFDT que les procédures de repyramidage ne peuvent pas être conduites à leur terme, en tout cas cette année, dans la mesure où cela conduirait à des recours. J'ai d'ailleurs été contacté deux fois ce week-end à propos de collègues qui envisagent très sérieusement des recours, soit devant le Conseil d'État, soit devant la justice pénale. Alors, il va de soi que ayant été mis au courant, la CFDT devra faire la publicité nécessaire autour de ces irrégularités, c'est ce que je fais aujourd'hui devant vous, qu'elle contactera le procureur public en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale, je ne vais pas vous vous rappeler comment ça fonctionne, vous êtes juriste, et dans la mesure où ce qui s'est passé peut ou relève de la fraude aux concours publics. Alors, Ceci étant dit, juste pour conclure...

**Le Président.**- Il faut faire attention aux propos que vous tenez, qui sont diffamatoires.

**M. Domenichini.**- Si mes propos sont diffamatoires, il n'y a aucun problème, je pense qu'il faut m'attaquer en justice.

**Le Président.**- Si, c'est un problème, c'est une infraction pénale, vous ne pouvez pas, sans preuve, accuser quelqu'un de fraude, publiquement qui plus est, même pas publiquement d'ailleurs.

**M. Domenichini.**- Alors il apparaît, c'est ce qu'on m'a dit, que dans un CA ce n'est pas un propos public, c'est un propos privé, c'est ce qu'on m'a dit, il y a plus de juristes dans cette salle que dans mon corps.

**Le Président.**- A partir du moment où le propos est tenu devant...

**M. Charlot.**- Dans un CAC, le vice-président a été condamné pour diffamation publique, alors ce qui vaut pour le CAC vaut aussi pour le CA.

**M. Domenichini.**- Je sais. Si j'ai dit quelque chose de faux...

**Le Président.**- J'attire votre attention sur ça, en reprenant ces mots-là vous commettez une infraction pénale qui s'appelle la diffamation. Vous n'avez aucun élément de preuve à l'appui de votre assertion, si j'ai bien compris, puisque manifestement vous ne maîtrisez pas le dossier au fond et vous vous faites le relais de propos diffamatoires et se faire le relais de propos diffamatoires est en soi diffamatoire. J'attire votre attention sur ce que vous dites parce que vous semblez l'ignorer, maintenant, vous ne l'ignorez plus.

**M. Domenichini.**- Je ne l'ignore pas, mais en tout cas...

**Le Président.**- Si.

**M. Domenichini.**- Bon, alors je l'ignore.

**Le Président.**- Oui, vous l'ignorez manifestement.

**M. Domenichini.**- C'est-à-dire que le décret n'a pas été changé le 9 mars 2023 ?

**Le Président.**- Ce n'est pas ce que je suis en train de vous dire. Je suis en train de vous dire qu'en accusant l'établissement d'avoir commis une fraude au recrutement, ce qui a été relayé par ailleurs.

**M. Domenichini.**- Alors ça peut être interprété comme une fraude, c'est une erreur qui peut être interprétée comme une fraude.

**Le Président.**- Non, vous avez dit que c'était frauduleux à l'instant, je pense que le verbatim...

**M. Domenichini.**- Ça peut être interprété comme une fraude.

**Le Président.**- Non, non. Accuser quelqu'un de fraude c'est l'accuser d'avoir commis une infraction pénale. Vous n'avez pas le moindre début de preuve de la commission d'une infraction pénale dans cette affaire. Que ce soit clair ou alors présentez-les publiquement. Ce sont des faits attestant la réalisation d'une fraude aux procédures de recrutement, vous savez ce que c'est qu'une fraude ?

**M. Domenichini.**- Oui, je sais ce que c'est qu'une fraude, accusez-moi en diffamation, je vais faire mon article 40 et on verra bien qui a raison. Moi je fais confiance en la justice de mon pays, j'ai peut-être tort.

**Le Président.**- Non, surtout je crois que vous sous-estimez la portée de vos propos. Alors maintenant, je vais vous répondre puisque j'imagine que vous avez terminé votre question ?

**M. Domenichini.**- J'avais une petite remarque terminale mais je ne la ferai pas. Je disais juste qu'en gros la loi s'applique partout, même sur les campus et même sur celui de Dijon.

**Le Président.**- Absolument. Alors maintenant, abordons les choses de manière un peu plus sérieuse. Sur la première partie de votre intervention, elle est juste. Oui, le texte qui définit la composition des comités de repyramidage a évolué. Oui, cette évolution n'a pas été prise en compte dans les arrêtés de nomination des membres des comités de repyramidage. Il en résulte une irrégularité de chaque arrêté de nomination. Une irrégularité qui, évidemment, c'était l'analyse que nous avons faite dès que nous avons eu connaissance de cette situation la semaine dernière, fragilise l'ensemble de la procédure de repyramidage puisque cette procédure doit aboutir à une nomination, un arrêté de promotion que je dois signer, moi, sur la base des travaux réalisés par le comité de repyramidage. Si ces travaux sont réalisés par un comité irrégulièrement composé, ces travaux ne peuvent pas être pris en compte pour repyramider les candidats. Nous nous sommes rapprochés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et avons eu une visio hier après-midi avec la direction générale des ressources humaines, nous avons exposé les faits et la DGRH a reconnu que la situation était celle que je viens de décrire, a partagé l'analyse juridique que nous avons faite et, effectivement, nous a indiqué qu'il n'était plus possible de poursuivre ces procédures avec la sécurité juridique qui leur sied. En conséquence, j'ai pris la décision de ne pas poursuivre les six procédures de repyramidage qui étaient en cours. C'est la seule solution parce que si je m'entêtais par obstination, ce n'est pas véritablement mon état d'esprit, on risquerait d'aboutir à des annulations de promotions, à l'issue d'une procédure au fond qui, devant le juge administratif, peut durer 18 mois. Donc imaginez la situation de collègues qui étaient maîtres de conférences, sont devenus pendant 18 mois professeurs et ensuite redeviennent maîtres de conférences par annulation du décret, ça n'est pas

envisageable. Ça n'a jamais été envisagé, en tout cas la confirmation de l'analyse par la DGRH nous conforte dans cette option.

Maintenant, cette situation, évidemment, me désole. Elle me désole parce que d'abord, elle porte préjudice à tous ces collègues de valeur qui travaillent depuis des années, dont on sait qu'ils n'ont peut-être pas eu dans leur section, dans leur environnement, des possibilités d'accéder à des postes de professeurs par repyramidage, parce que oui, ça arrive, alors même que ce sont des collègues qui sont de grande valeur, c'est ce qui me touche profondément et personnellement, parce que je sais ce que c'est que d'aller chercher une promotion, parce qu'on est un certain nombre ici à l'avoir vécu et on sait les efforts que ça demande. Donc à tous ceux-là, en tant que chef d'établissement, je vais présenter mes excuses, même si l'erreur est technique, elle n'est pas de mon fait, pas plus que des uns des autres, tout le monde travaille énormément et notamment au service RH et oui, il y a eu une erreur, une erreur technique, une erreur matérielle et cette erreur porte préjudice à l'ensemble de ces collègues.

Je suis désolé également d'avoir mobilisé beaucoup de collègues professeurs qui ont accepté, à un titre ou à un autre, de participer aux comités de repyramidage. À eux aussi, je présenterai mes excuses, je ferai un courrier à chacun, individuel, candidats, membres des comités de repyramidage. J'en suis désolé, on les a fait travailler pour rien, c'est du temps de perdu. Alors évidemment, eux n'ont pas joué une promotion, mais tout de même, ils se sont mobilisés, ils ont travaillé et je suis désolé aussi parce que cela implique l'établissement et son fonctionnement alors que je pense que, dans sa globalité, notre établissement, malgré toutes les difficultés qui sont les nôtres, malgré tous les problèmes, eh bien notre établissement fonctionne globalement plutôt très bien, avec des points forts, des points faibles comme partout, comme dans toute collectivité de 35000 étudiants, 3000 personnels, de 6 sites territoriaux, une espèce de mini ville qui en permanence travaille pour former, pour faire la recherche, etc., et donc oui, ça m'affecte. Mais néanmoins, je voudrais dire une chose, c'est que cette erreur, elle est technique et que cette erreur ne retire aucunement la confiance que j'ai dans le services RH de notre établissement qui, globalement, fonctionne très bien, donc je la fais mienne cette erreur et je vous déclare solennellement ma solidarité avec ce service. Ce sont des mots, je pense surtout à nouveau aux collègues, j'en suis sincèrement désolé. Mais c'est ma fonction d'être comptable de ce genre de situation. Je dirais aussi que l'esprit de chicane abouti aussi à ce genre de situation où les uns et les autres sont encouragés en permanence à soupçonner. Vous avez parlé de fraude, mais de quelle fraude parle-t-on ? Il faut peser les mots qu'on utilise. On est dans cette culture véhiculée en permanence, de complotisme, de rapprochement, de causalité qui n'en sont pas. De quoi parle-t-on, véritablement ? Et c'est pourquoi, si cette affaire devait être le support ou un terrain de jeu à la diffamation, j'exercerai tous les droits qui sont à ma disposition pour faire cesser ce petit jeu qui n'a qu'un seul but, c'est de décrédibiliser une institution qui, à bien des égards, ne mérite pas ça du tout, bien au contraire. C'est faire insulte à l'ensemble des collègues qui travaillent quotidiennement, qu'ils soient BIATSS, qu'ils soient enseignants, enseignants-chercheurs. Faire insulte aussi aux étudiants qui nous font confiance, que nous formons et qui réussissent leur vie après être passés chez nous parce que finalement on a, dans des conditions pas toujours faciles, réussi à leur apporter le meilleur de ce que nous sommes capables de faire. Et ça, sincèrement, je veux bien tout entendre, je veux bien essayer tous les reproches légitimes que l'on peut m'adresser à l'occasion de cette affaire, je ne laisserai pas la diffamation sans conséquence, ça je peux vous le garantir. On peut critiquer, on peut reprocher un dysfonctionnement et ça c'est totalement le droit de chacun. Et je pense que je vais recevoir un certain nombre de reproches, mais ça ne permet pas, même à une victime de cette situation, de commettre des infractions pénales au prétexte qu'elle est victime d'une situation malheureuse. C'est aussi simple que ça et ça, c'est la limite.

Je ne sais pas si vous avez d'autres commentaires à faire, des questions ?

Luc ?

**M. Imhoff.**- Moi je veux m'associer au soutien aux services, en particulier au service RH. On travaille quotidiennement avec eux, on sait que c'est du flux tendu, on a en général toujours de la réactivité, de l'efficacité. Donc moi je m'associe totalement à leur soutien.

**M. Charlot.**- J'aurais juste une question mais que je me pose, donc que je ne pose à personne ici. Je me demande pourquoi cette question d'irrégularité surgit aujourd'hui alors qu'elle est patente quand même depuis un bon moment ? Voilà, je me pose cette question, je pense que personne n'a de réponse, du moins personne ne veut donner de réponse. Merci.

**Le Président.**- Il est certain que si notre attention sur cette irrégularité avait été attirée au moment de la publication des arrêtés... Parce que j'imagine que les fins limiers de la chicane ont évidemment constaté cette irrégularité immédiatement et puis, un peu comme la tique sur sa proie ont attendu que les dégâts se produisent, j'en suis quasiment persuadé. Peut-être est-ce là encore l'esprit des réseaux sociaux que je dénonçais tout à l'heure qui m'emporte. Peut-être, je ne sais pas, on ne saura jamais. En tout cas, les candidats, eux, sont bien dans cette situation, et nous aussi.

**M. Charlot.**- Et est-ce que vous avez une réponse du ministère concernant ces six postes ou six supports de poste ?

**Le Président.**- Non, pour une bonne et simple raison, c'est que l'incertitude budgétaire est telle... Mais, j'ai réclamé évidemment, mais on ne m'a pas répondu et je réclamerai, mais c'est tout ce que je peux dire. Je n'ai aucun moyen, mais je pense que personne n'a aucun moyen de savoir ce que ces supports vont devenir.

**M. Imhoff.**- On ne sait pas si on peut relancer la procédure au fil de l'eau ?

**Le Président.**- J'ai posé la question, refus. Refus parce que ce n'est pas prévu par les textes, il faudrait produire de nouveaux textes, ce qui prend de toute façon du temps, nous, repartir devant toute la procédure depuis le début avec les comités de repyramidage qui passent devant le CAC, etc. Enfin, tout est à refaire, absolument tout est à refaire et ça prendrait au moins six mois, ça reporterait sur l'exercice 2026 et on tombe dans l'inconnu budgétaire.

**M. Tizio.**- Si je peux ajouter quelques mots, techniquement, ce qui se passe, c'est qu'il y a actuellement des pourparlers sur la revoyure LPR et, dans le cadre de ces négociations au niveau national, pour le moment on ne sait pas ce qu'il va devenir du processus de repyramidage. Il est possible, je ne dis même pas probable, c'est une possibilité, que cette nouvelle voie d'accès au grade de professeur soit prolongée pour une durée supérieure à ce qu'elle était auparavant. Il est possible aussi que les postes non pourvus, parce que bien sûr, là évidemment en l'espèce nous c'est un problème d'irrégularité qui ne nous permet pas de continuer, mais il y a aussi des cas, que ce soit chez nous d'ailleurs ou dans d'autres universités où certains repyramidages ont été infructueux, soit faute de candidats soit avec des candidats qui n'étaient pas au niveau et donc l'ensemble de ces postes non pourvus, il y avait prévu dans les textes le fait que si le repyramidage s'arrêtait à la campagne 2025, c'est-à-dire celle-ci, ces postes seraient réattribués l'année suivante. Et là, ça percute la réalité budgétaire du pays que vous connaissez et pour l'instant, même cette « promesse », il n'est pas certain qu'elle soit tenue. Donc voilà pour un complément d'information pour ce que tu disais Luc, effectivement le fil de l'eau n'était pas possible à la fois pour des raisons de délais qui nous auraient entraînés sur un autre exercice budgétaire, exercice budgétaire dont on ne connaît à ce jour en tout cas, ni l'alpha, ni encore moins l'oméga.

**Le Président.**- Donc voilà sur cette malheureuse affaire, le mal est fait, maintenant, à nous d'essayer de le réparer dans des conditions normales, régulières et légales, contrairement à ce que certains peuvent penser.

Peggy ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je n'ai pas envoyé de demande d'ajout de point parce que je viens d'avoir un exemple de la motion de l'université de Créteil et j'aurais bien proposé d'adopter une motion allant dans le même sens au sujet de la nouvelle loi de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur. Je viens d'envoyer à Stéphane Tizio, à l'instant, la motion de l'UPEC. Donc je voulais vous proposer de remplacer UPEC par Université Bourgogne Europe et de garder grosso modo la même. Je peux vous la lire si vous le souhaitez. Ou alors, vous me dites que je n'avais qu'à m'y prendre plus tôt, ce que j'entendrais très bien.

**Le Président.**- Alors, ça demande peut-être une lecture un peu reposée, non ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- Je comprends, mais après ce sera trop tard en septembre, la loi va être votée, c'est pour ça que je tente, mais je comprends bien que c'est compliqué.

**M. Domenichini.**- Si je peux me permettre, c'était quand même utile d'avoir cette explication à la fin du CA, je crois, et d'avoir cette information sur ce qui s'est passé. Vous avez répondu très honnêtement. Le collègue a peut-être été un peu... La question était...

**Le Président.**- Imprudente.

**M. Domenichini.**- Elle était sans doute imprudente mais elle était importante à poser. Votre réponse était assez claire. On comprend tous que c'est un problème administratif et que vous n'êtes pas en cause directement, mais je crois que c'était quand même important aussi que vous fassiez cette explication en fin de CA et en fin d'année sur ce problème qui pose en fait un problème majeur dans notre mode de

fonctionnement universitaire qui est le fait que les services, comme les enseignants-chercheurs, sont en permanence pris sous tension dans des injonctions contradictoires et ce qui amène à des erreurs, à des problèmes, à des difficultés liés au fait qu'on travaille dans des conditions qui sont de plus en plus dégradées.

**Le Président.**- Évidemment qu'il y a une forte tension de travail sur les services, mais, globalement il y a très peu de ratés, mais ça arrive. On a tous fait des erreurs, moi le premier, j'entends par là que parfois il y a un raté, il y a un truc qui passe par la trappe. Est-ce que c'est significatif de tension particulière de travail et d'organisation des services RH ? On en a parlé, oui, il y a beaucoup de travail, mais (*mot inaudible*), indépendamment de la charge de travail.

**M. Domenichini.**- Ce décret est arrivé un peu tardivement ?

**Le Président.**- Non, c'est loupé, ça passe, et personne n'y pense. Moi je n'ai jamais lu le décret par exemple, si je l'avais lu et si j'avais été là-dessus, j'aurais revu les arrêtés. Mais les arrêtés étaient comme les autres années, ça n'a pas du tout attiré mon attention, parce que c'est comme ça, parce que je signe aussi 300 à 400 papiers par semaine et que si je relis tout et que j'instruis tout, à ce moment-là je fais le travail de l'ensemble des services de l'université et ce n'est pas possible, donc vous voyez bien qu'il n'y a pas de... Concevoir l'idée de fraude dans un tel système, c'est au mieux être ignorant, au pire être malveillant.

**M. Domenichini.**- Mais c'est pour ça que je voulais juste dire, il me semble que ce terme de fraude, qui a été employé et qui peut poser problème est sans doute très excessif vu la situation, et vous avez bien répondu. Pourquoi ce décret a modifié alors même que le pyramidage est en train de disparaître, il modifie au dernier moment le décret qui organise les comités, donc forcément il y a des erreurs.

**Le Président.**- C'était en 2023.

**M. Domenichini.**- Le décret date de 2023 ?

**Le Président.**- C'est 2021, changement en 2023. Alors qu'à l'origine, le repyramidage, c'était même directement le président qui désignait lui-même les candidats. Et donc j'imagine que le texte a été modifié précisément pour empêcher ce type de situation, mais la procédure est faite de telle sorte qu'il n'y a pas de classement et que c'est au président de lire les avis et de dire « au regard de ce que je lis, c'est untel et ce n'est pas untel », parfois avec l'interprétation qu'il faut. Moi j'étais pour un COS, tout bêtement, comme d'habitude, un COS un peu spécial dans un cadre 46, 46-3 et qu'on fasse les choses et après le président signe comme il signe les 300 ou 400 autres documents chaque semaine.

**M. Domenichini.**- Et pour éviter les rumeurs et la circulation des rumeurs absurdes sur les réseaux sociaux, c'était bien qu'il y ait un point honnête qui soit fait sur cette affaire.

**Le Président.**- Mais oui, oui, parce que je pense que c'est la fin de l'année, les gens perdent totalement leur lucidité et imaginent des choses, prononcent des propos, voire les écrivent, les diffusent, sans aucun élément ou fait étayant leur invection, c'est ça la diffamation, c'est porter atteinte à la réputation de quelqu'un ou là, par exemple accuser quelqu'un de commettre une infraction pénale, en soi c'est diffamatoire, on apprend ça en 2<sup>e</sup> année de droit. Donc c'est pour ça que j'ai attiré l'attention de notre collègue sur ce qu'il disait, je n'ai pas pensé qu'il voulait diffamer.

**M. Alibert.**- Peut-être que indépendamment des termes sur lesquels je ne vais pas revenir, je pense que la remarque du collègue est intéressante parce que s'il n'y avait pas eu cette intervention on n'aurait pas parlé. Je pense que c'est ce qu'il voulait dire et c'est important.

**Le Président.**- J'ai dit tout à l'heure que je reconnais le droit d'interrogation, le droit de critique, dès lors que c'est étayé et le début de la présentation était impeccable, c'est sur la fin...

**M. Alibert.**- Mais si ça n'avait été apporté en question diverse, on n'aurait pas l'information, c'était important que le CA puisse...

**Le Président.**- De toute façon, j'avais l'intention d'en parler, non pas au titre des questions immédiatement, je voulais d'abord, par égard pour les candidats, mais le calendrier est celui-là, donc il est celui-là, mais par égard pour les candidats, les informer personnellement, un courrier est en préparation et je voulais aussi faire la même chose avec les membres des différents comités de jurys de repyramidage parce qu'on leur doit, au minimum, ça.

**M. Alibert.**- Mais je rejoins le collègue là-dessus parce que pour éviter les suspensions, les choses qui courent, effectivement l'aborder en CA spontanément je pense que c'est le centre.

**M. Tizio.**- On l'aurait fait parce qu'on avait la réunion lundi et j'ai reçu le message de Bruno dimanche soir, comme il posait la question diverse, s'il ne l'avait pas posée, on l'aurait évidemment mis en information ?

**Le Président.**- Donc ça va suivre son cours.

## **Motion**

**M. Tizio.**- J'ai effectivement la motion que tu viens de m'envoyer, Peggy.

**Le Président.**- Je n'ai pas lu le texte de loi, je n'ai rien, enfin sincèrement...

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est embêtant parce que c'est vraiment problématique pour l'ESR.

**M. Domenichini.**- On peut avoir lecture du texte pour information ?

**M. Tizio.**- Je vais peut-être vous lire la motion parce qu'elle a été adoptée à Paris-Est Créteil :  
*Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil ont pris connaissance du projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » inscrit à la dernière minute à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation du 3 juillet 2025 et du CNESER du 8 juillet 2025 pour le faire passer au Parlement avant le 11 juillet de la même année. Ce projet de loi contient des mesures qui bouleverseraient le fonctionnement de l'enseignement supérieur français, en particulier de l'université :*

- *La possibilité pour des établissements privés de délivrer des diplômes et titres universitaires ;*
- *La possibilité pour les recteurs, sur avis du HCERES, de retirer l'accréditation d'une formation sans avis du CNESER ;*
- *La délégation aux recteurs du pouvoir de nommer les directeurs et directrices d'école faisant partie des universités ;*
- *La prolongation pour 5 ans des établissements publics expérimentaux qui brouillent la frontière entre public et privé, alors qu'aucun bilan n'est fait.*

*Le conseil d'administration de l'UPEC réunit le 4 juillet 2025, s'inquiète vivement de ce projet et dénonce la précipitation du calendrier qui traduit la volonté de ne pas associer la communauté universitaire au débat.*

**Le Président.**- Tout ça dans le texte de loi ? Ça vaut peut-être le coup alors. Je n'ai pas vu le texte, je n'ai pas regardé l'actualité, les journées ont été très lourdes.

**M. Tizio.**- Je pense qu'on peut le faire nôtre, à mon avis.

**Mme Cénac-Guesdon.**- En remplaçant l'université de Paris-Est Créteil par Université Bourgogne Europe.

**M. Tizio.** - Ce que je vous propose, c'est de reprendre la motion de Paris-Est Créteil en remplaçant évidemment, l'université de Paris par Université Bourgogne Europe et puis la date. Donc ça donnerait :

### Projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur »

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe ont pris connaissance du projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » inscrit à la dernière minute à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation du 3 juillet 2025, et du CNESER du 8 juillet 2025, pour le faire passer au parlement avant le 11 juillet 2025.

Ce projet de loi contient des mesures qui bouleverseraient le fonctionnement de l'enseignement supérieur français, en particulier de l'Université :

- La possibilité pour des établissements privés de délivrer des diplômes et titres universitaires ;

- La possibilité pour les recteurs, sur avis du HCERES, de retirer l'accréditation d'une formation sans avis du CNESER ;
- La délégation aux recteurs du pouvoir de nommer des directeurs et directrices d'écoles faisant partie des universités ;
- La prolongation pour 5 ans des Établissements publics expérimentaux qui brouillent la frontière entre public et privé et dont aucun bilan n'a été fait.

Le Conseil d'administration de l'UBE, réuni le 8 juillet 2025, s'inquiète vivement de ce projet et dénonce la précipitation du calendrier qui traduit la volonté de ne pas associer la communauté universitaire aux débats.

**Le Président.** - Sur la phrase « la possibilité pour les établissements privés de délivrer des diplômes ou titres universitaires », de quels établissements privés ? Parce que c'est déjà le cas des EPSIG par exemple. Le problème, c'est la généralisation sans filtre, sans garantie. Parce que nous, on a des établissements privés dans le périmètre, qui délivrent des diplômes universitaires, des grades de master.

*Discussion sur la motion*

**M. Domenichini.** - Par ailleurs, il faut souligner que c'est un texte qui a été adopté par le CA d'une université et qui pointe surtout la précipitation, l'absence de débat. Il n'y a pas beaucoup de risque à adopter la même motion.

**M. Tizio.** - Pour moi, il n'y a pas de risque. Je vous propose, si vous vous souvenez de ma lecture, de ne pas changer les termes de la motion de Paris-Est Créteil, il s'agit simplement de la mettre à jour avec notre nom et notre date de CA.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 1. Contre ?

**28 voix pour, 1 abstention**

**M. Tizio.** - Je vous remercie.

**Le Président.** - Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous, nous ne nous reverrons pas avant la rentrée dans cette formation. Je vous souhaite un très bel été, de bonnes vacances, un bon repos et beaucoup de lucidité pour la rentrée.

-----

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15)*

*Le Président*

*Vincent THOMAS*